



Plan local d'urbanisme intercommunal

Communauté de communes Sundgau – secteur d'Altkirch

Altkirch - Aspach - Carspach - Heimersdorf - Hirsingue - Hirtzbach

Diagnostic territorial

Dossier approuvé

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du : 12 décembre 2019

Le Président,

Michel Willemann :







SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
1. LE SECTEUR D'ALTKIRCH	7
Organisation du groupement	7
Géographie	8
Point historique sur le Sundgau	9
2. TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL	11
Le PETR du Pays du Sundgau	11
Le syndicat mixte de l'III	11
Le syndicat intercommunal pour la gestion forestière Région Altkirch (SIGFRA)	11
Le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux ou Brigade Verte du Haut-Rhin	11
Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin	12
Le syndicat intercommunal pour les affaires culturelles (SIAC) du collège de Hirsingue	12
3. DOCUMENTS-CADRES	13
Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Sundgau	13
4. DOCUMENTS DIVERS	15
Le schéma départemental des carrières du Haut-Rhin	15
Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)	15
Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)	15
Le plan climat énergie territorial (PCET)	16
Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)	16
Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)	17
Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)	17
5. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS	18
La desserte routière	18
La desserte aérienne	20
La desserte fluviale	21
La desserte ferroviaire	21
La desserte par le bus	23
Les itinéraires cyclables	24
Carte de synthèse des voies de communication	26
Une prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail	27
Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public	28
Les déplacements à l'échelle du Sundgau	29
Les flux de déplacements à l'échelle du secteur d'Altkirch	32
La mobilité au sein du Quartier Plessier à Altkirch	32
Le covoiturage	33



6. Réseaux techniques.....	34
Eau potable.....	34
Réseau sécurité incendie	34
Assainissement.....	34
Electricité	35
Gaz	35
Gestion des déchets	35
Internet.....	36
7. DEMOGRAPHIE	37
Une croissance démographique continue à l'échelle du Secteur d'Altkirch	37
Plus de 43% de la population situés à Altkirch.....	38
Une dynamique démographique plus importante à Carspach et Hirtzbach.....	39
Projection démographique à l'horizon 2036.....	40
Une tendance au vieillissement de la population.....	41
Un desserrement des ménages important mais structurel	43
Synthèse et chiffres clés.....	44
8. HABITAT	45
Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies.....	45
Plus de 46% des logements concentrés à Altkirch.....	46
Une proportion de locataires plus élevée à Altkirch et Hirsingue.....	47
Une majorité de logements individuels mais d'importantes disparités entre les communes....	48
Une dynamique constructive qui conforte la part majoritaire de la maison individuelle	49
Près de la moitié du parc représenté par les grands logements	50
Les grands logements globalement sous-peuplés.....	51
Un taux de logements vacants plus élevé dans les pôles urbains et qui concerne principalement les logements anciens et de petite taille	52
Une part relativement importante de logements récents	55
Habitat et performance énergétique.....	56
Un parc social essentiellement présent à Altkirch et Hirsingue	56
Habitat spécifique.....	57
Synthèse et chiffres clés.....	60
9. ACTIVITES ECONOMIQUES.....	61
Une activité agricole tournée vers la polyculture et le polyélevage	61
Une offre commerciale attractive et complémentaire à Altkirch et Hirsingue	75
Les zones d'activités économiques	76
Un potentiel touristique à valoriser.....	78
10. EMPLOI.....	81
Une proportion relativement importante d'actifs travaillant sur leur commune de résidence..	81
Une offre d'emplois concentrée à Altkirch et Hirsingue.....	82
Un secteur tertiaire qui s'est largement développé dans l'offre d'emplois locale.....	83
La prépondérance des retraités et des ouvriers.....	84



Un taux de chômage plus élevé à Altkirch et Hirsingue	85
Synthèse et chiffres clés.....	85
11. EQUIPEMENTS ET VIE SOCIALE	86
Les équipements et services administratifs et sociaux	86
Les équipements culturels et sportifs	86
Les équipements scolaires et périscolaires	88
Les équipements de petite enfance	90
Les équipements pour personnes âgées	91
Les établissements de santé	91
Le tissu associatif.....	91
12. MORPHOLOGIE URBAINE	92
Le paysage urbain sundgauvien	92
Le développement urbain sur le Secteur d'Altkirch	92
Le profil urbain par commune.....	94
13. CONSOMMATION FONCIERE.....	100
Progression de l'urbanisation ces dix dernières années par commune	100
Tableau de synthèse de la consommation foncière	113
14. POTENTIEL FONCIER INTRA-URBAIN	114
Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants	114
Tableau de synthèse du potentiel foncier intra-urbain.....	123
15. BESOIN FONCIER EN EXTENSION	124
Calcul du besoin foncier en extension par commune.....	124
Tableau de synthèse des besoins fonciers en extension au titre de l'habitat	130
16. ENJEUX URBAINS.....	131
17. BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE	132
Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services	132
Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles	132
Besoins en matière de développement forestier	132
Besoins en matière de transports.....	133
Besoins en matière d'aménagement de l'espace	133
Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité.....	133
Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat.....	133
18. ANNEXE : DONNEES INSEE 2015.....	134



1. LE SECTEUR D'ALTKIRCH

Organisation du groupement

A l'origine, les quatre communes d'Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach étaient regroupées au sein du District d'Altkirch créée le 13 juillet 1972.

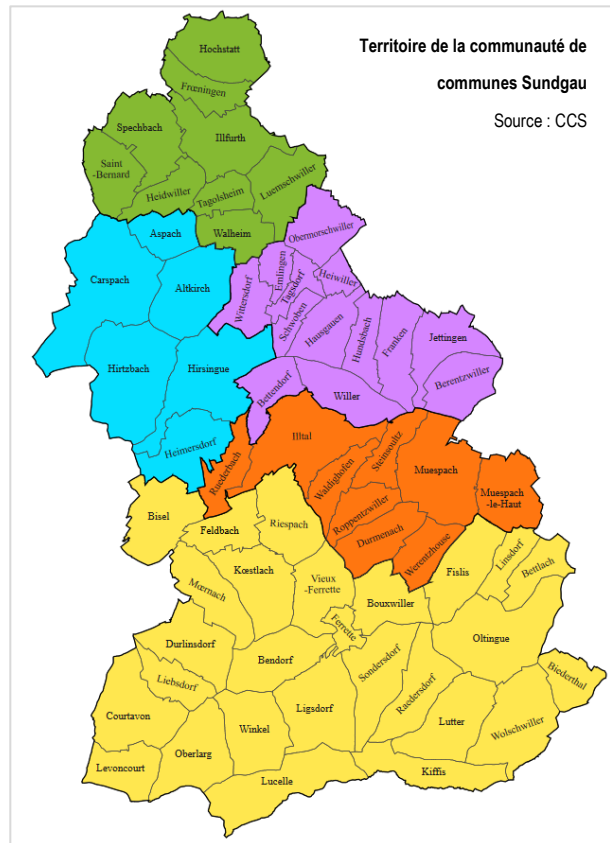
La communauté de communes d'Altkirch (CCA) a été créée le 15 novembre 2001 et regroupe, depuis le 1^{er} janvier 2014, les six communes suivantes : Altkirch, Aspach, Carspach, Heimersdorf, Hirsingue et Hirtzbach. Le siège de l'intercommunalité se situe à Altkirch. La commune d'Hirsingue a rejoint le groupement suite à la dissolution de la communauté de communes du canton de Hirsingue le 31 décembre 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCA a fusionné avec les communautés de communes du Secteur d'Ilflurth, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien et de la Vallée de Hundsbach pour constituer la **communauté de communes Sundgau** formée de 64 communes (carte du territoire ci-contre). Le siège se situe au Quartier Plessier à Altkirch.

Altkirch constitue la ville-centre du territoire de la communauté de communes Sundgau.

Le territoire de la communauté de communes Sundgau compte près de 47 500 habitants en 2015 (INSEE).

Le présent PLUi concerne le territoire de l'ancienne communauté de communes d'Altkirch comprenant les communes de Altkirch, Aspach, Carspach, Heimersdorf, Hirsingue et Hirtzbach, c'est-à-dire le « Secteur d'Altkirch » au sein de la communauté de communes Sundgau.



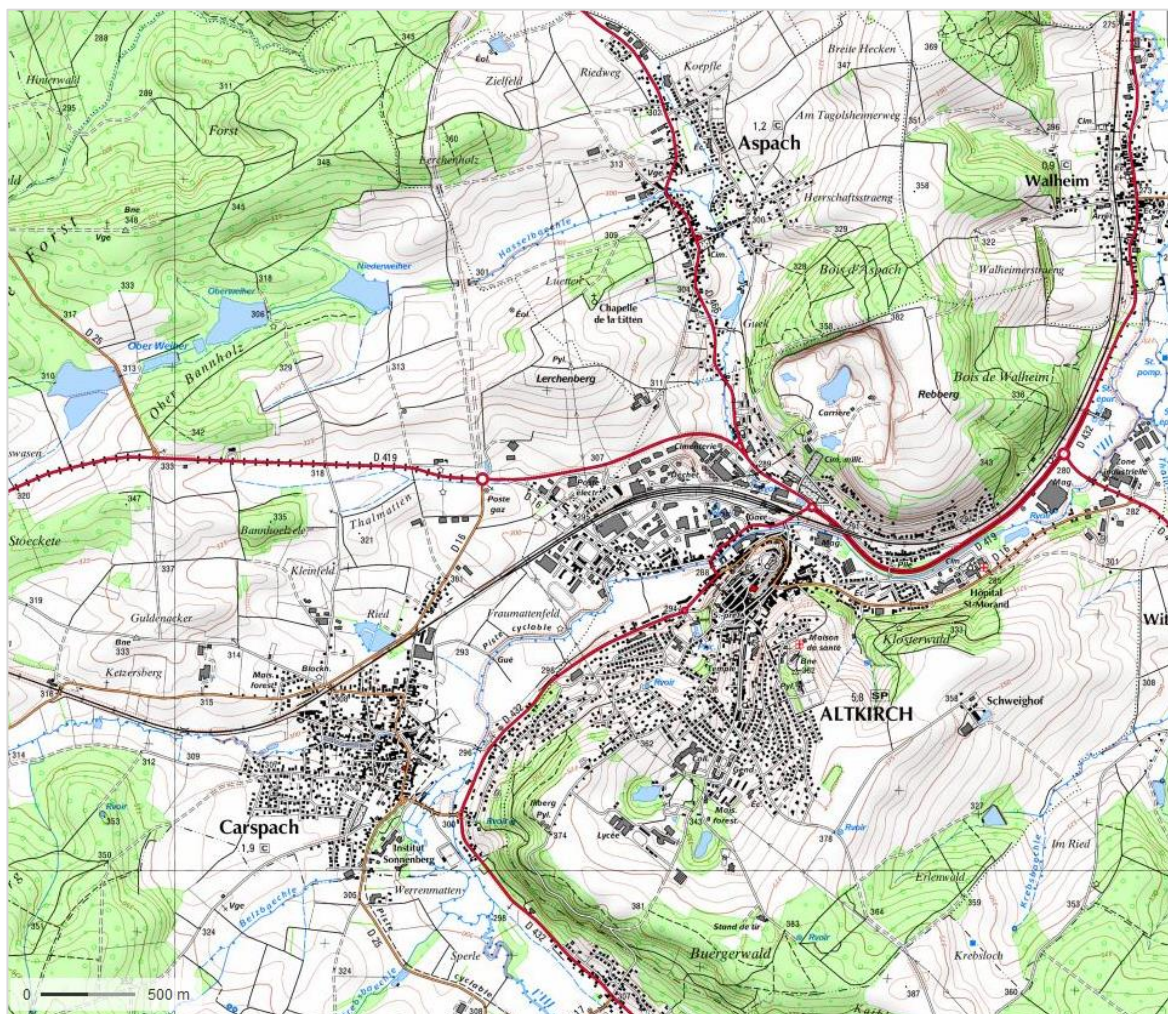
Géographie

Le Secteur d'Altkirch s'étend sur 65,3 km² et regroupe 13 132 habitants en 2015 (INSEE). Il se situe dans le sud de la région Alsace, plus précisément dans le Haut-Rhin et au sein du Sundgau. Le territoire est structuré par la vallée de l'Ill et est en partie boisé.

Le Sundgau est bordé par la Suisse au sud, le Territoire de Belfort à l'ouest, les vallées de la Thur et de la Doller au nord et la vallée du Rhin à l'est. Ce territoire présente la particularité d'être multipolarisé et constitué d'un réseau de villages. Il apparaît à la fois relativement isolé, avec un caractère rural, et proche des grands pôles urbains.

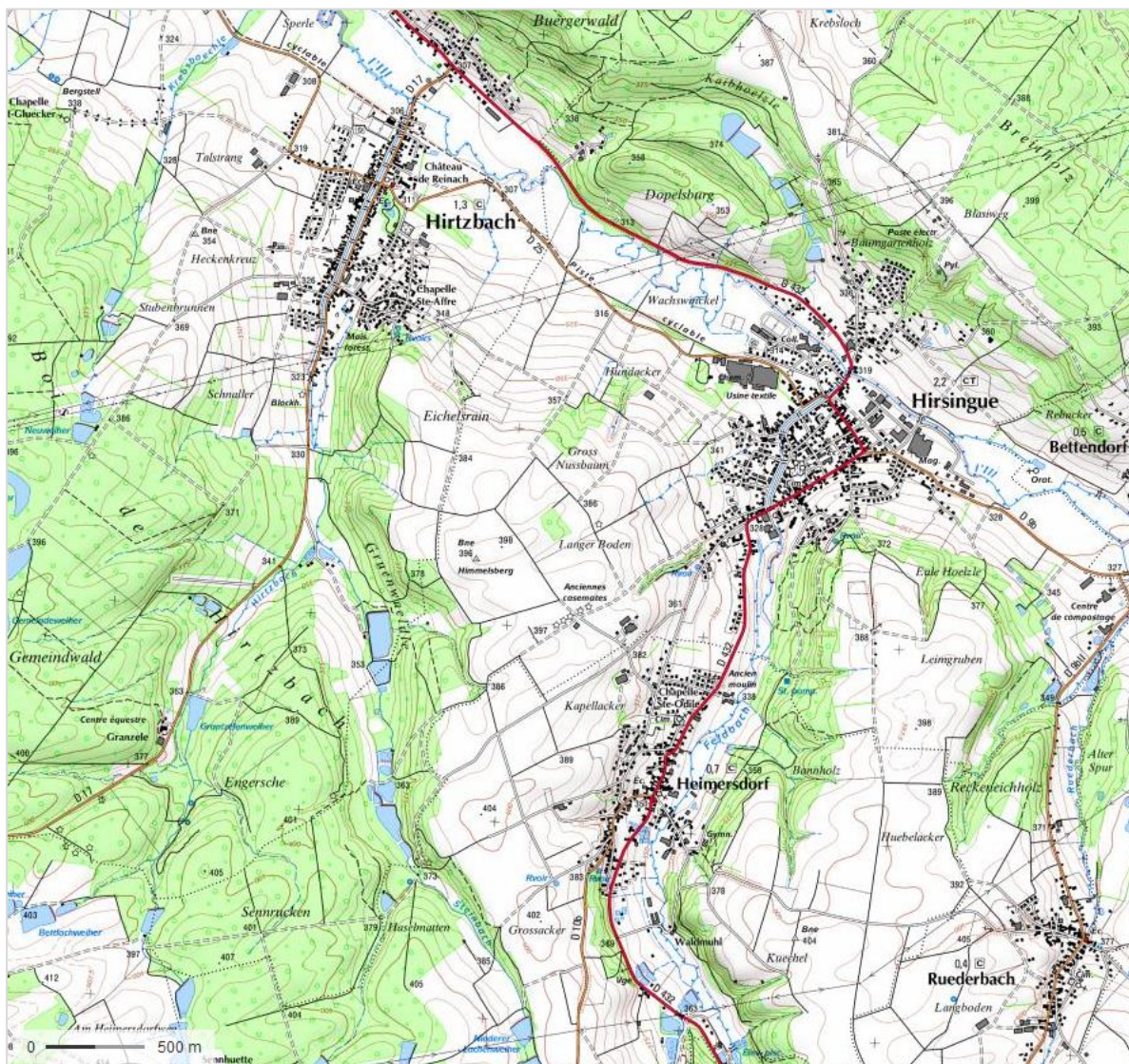
Altkirch, commune-centre, constitue le centre géographique et administratif de la région du Sundgau et est dénommée « capitale du Sundgau ». La commune se situe au croisement de la RD419 allant de Bâle à Belfort et de la RD432 allant de Mulhouse à la frontière suisse. Le Secteur d'Altkirch occupe une position stratégique, au carrefour des agglomérations de Belfort, Mulhouse et Bâle et à proximité des frontières suisse et allemande.

Les communes d'Altkirch et d'Hirsingue sont les deux communes les plus peuplées du secteur et les plus dynamiques sur le plan économique. Elles apparaissent comme des pôles d'influence à l'échelle du Sundgau et constituent les pôles urbains du Secteur d'Altkirch. Les communes d'Aspach, Carspach, Heimersdorf et Hirtzbach ont un caractère plus rural et résidentiel.



Cartes topographiques

Source : Carte IGN - Géoportail



Point historique sur le Sundgau

Quelques découvertes fortuites d'outils très primitifs attestent d'une implantation des premiers hommes vers 500 000 ans avant notre ère dans la région du Sundgau.

Au 1er siècle avant J.C., le Sundgau est compris dans un vaste territoire dont le centre est Besançon et qui appartient à la peuplade celtique des Séquanes.

Après quatre siècles fastes, mais entrecoupés d'invasions germaniques, de nombreuses peuplades alamanes s'installent sur la rive gauche du Rhin suite à l'effondrement de l'empire romain en 405. De nombreux villages se fondent à partir du VIème siècle.

En 532, le Sundgau est intégré au Royaume d'Austrasie. Sur le plan administratif, il fait partie du Duché d'Alsace fondé par Dagobert et confié jusqu'en 740 à la puissante famille des Etichonides dont est issue Sainte Odile.

Entre 1000 et 1124, Othon 1er, le fondateur du Saint Empire Romain Germanique s'approprie le Royaume de Bourgogne qui remontait jusqu'à Bâle et le Territoire de Belfort. A cette époque, les châteaux entourés d'eau étaient particulièrement nombreux dans les vallées de l'Ill et de la Largue.



En 1125, Frédéric, fils de Thierry Ier de Montbéliard, hérite du sud de l'Alsace et devient comte de Ferrette. Frédéric Ier (1125-1160) participe activement au gouvernement de l'Empire et lutte activement contre le paganisme en encourageant l'établissement de monastères et prieurés comme Feldbach et Saint-Morand à Altkirch.

Les comtes de Ferrette se succèdent de 1125 à 1325 et les Habsbourg prennent ensuite possession du comté. En 1648, le Sundgau est cédé à la France suite au Traité de Westphalie.

De l'art médiéval, le Sundgau conserve de nombreux clochers à bâtière, l'église octogonale d'Ottmarsheim, celle de Feldbach, le cénotaphe de Saint-Morand à Altkirch...

La Guerre de Trente Ans (1618-1648) frappe brutalement le Sundgau à partir de 1632. Les Suédois s'emparent notamment d'Altkirch.

En 1659, le roi de France confie à Mazarin le comté de Ferrette et les seigneuries de Belfort, Delle, Altkirch, Thann et Issenheim.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, marqué par une période de paix, l'agriculture se développe, notamment avec l'introduction de la pomme de terre vers 1720.

La prise de la Bastille en 1789 a un grand retentissement dans le Sundgau. De nombreux désordres éclatent à Hirsingue, Carspach, Hirtzbach, Seppois-le-Bas, Ferrette... On s'attaque aux maisons des juifs prêteurs d'argent. Les familles nobles émigrent, les couvents sont fermés, détruits (Lucelle).

En 1790, est créé le département du Haut-Rhin englobant le Sundgau et Altkirch devient chef-lieu de district.

Sous le Consulat et l'Empire, le Sundgau connaît un retour à l'ordre. Les districts sont remplacés par les arrondissements d'Altkirch et de Belfort.

En 1870, l'armée allemande occupe la région et après le traité de paix signé le 10 mai 1871, le Sundgau est annexé à l'Allemagne. Seuls quelques cantons restent français.

En 1874, une ligne télégraphique relie Altkirch à Ferrette. En 1891, le chemin de fer relie ses deux villes et d'autres voies sont construites entre Dannemarie et Pfetterhouse (1910) et Blotzheim-Waldighoffen (1915). Plusieurs églises sont reconstruites (Saint-Morand à Altkirch, Ballersdorf...). En cette fin de siècle, le Sundgau reste un grand producteur de céréales et de bétail de boucherie et d'élevage.

La guerre de 14-18 frappe fortement la région.

Dès 1925, l'activité agricole reprend et se développe. A cette époque, 56% de la population travaille dans l'agriculture et 28% dans l'industrie. Une trentaine de moulins à grains et une vingtaine d'huileries fonctionnent dans la région. Quelques-uns sont présents sur le Secteur d'Altkirch. Avec les produits agricoles, les autres ressources du Sundgau sont l'argile, la pierre à chaux et le bois de chauffage et de construction.

Durant la Seconde Guerre Mondiale, une partie de la population civile au bord du Rhin est évacuée en 1939 pour permettre à l'armée française de garder la frontière dans les fortins de la ligne Maginot. La défaite de 1940 amène l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne et l'expulsion de plusieurs milliers de personnes. La propagande politique échoue et est suivie d'un régime de terreur. Le 19 novembre 1944, Seppois-le-Bas est le premier village libéré, suivi par Altkirch deux jours après. Mais les combats acharnés ne prennent fin dans la poche de la Lague que le 20 décembre.

En 1975, les agriculteurs ne représentent plus que 8,5% de la population dans le Sundgau. Beaucoup de villages tendent à se dépeupler en faveur des grandes villes telles que Mulhouse.

Le Sundgau reste aujourd'hui une région préservée et recherchée pour sa qualité et son cadre de vie.



2. TERRITOIRE SUPRA-COMMUNAL

Le PETR du Pays du Sundgau

Le Pays du Sundgau regroupe 108 communes des anciennes communautés de communes d'Altkirch, du secteur d'Illfurth, d'Ill et Gersbach, du Jura Alsacien, de la Vallée de Hundsbach (aujourd'hui fusionnées en communauté de communes Sundgau) et les communautés de communes de la Porte d'Alsace et de la Vallée de la Largue.

Initié dès 1996, le Pays du Sundgau est l'un des premiers en France. Le périmètre d'étude a été arrêté le 20 septembre 2000 et confirmé le 3 février 2001 par la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire (CRADT).

Le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) fédère l'ensemble des partenaires locaux autour d'un projet commun de développement du territoire. Il a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des projets communs, de contribuer à l'aménagement et au développement durable de son territoire et d'en défendre les intérêts selon ses domaines de compétence. Il assure l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la charte de Pays du Sundgau, ainsi que la définition et la mise en œuvre de la politique de développement touristique à l'échelle du Sundgau.

Le syndicat mixte de l'III

Certaines communes telles que Carspach, Hirsingue et Hirtzbach sont membres du syndicat mixte de l'III. Ce dernier a pour vocation d'assurer ou de promouvoir toutes les actions nécessaires à l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique d'intérêt collectif de l'III sur les communes membres. Les riverains restent cependant concernés par l'entretien normal du cours d'eau conformément à la législation.

Le syndicat intercommunal pour la gestion forestière Région Altkirch (SIGFRA)

Le SIGFRA assure la commercialisation du bois dans les forêts des communes membres, notamment celles de la communauté de communes d'Altkirch. Il a également pour fonction la gestion des personnels et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer.

Le syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux ou Brigade Verte du Haut-Rhin

La Brigade Verte a pour mission la surveillance et la protection des espaces naturels sur le territoire des communes adhérentes. Elle a un rôle préventif et pédagogique. Les gardes champêtres ont le pouvoir de verbaliser conformément à la loi. Les principales activités sont : les atteintes aux propriétés forestières, les infractions à la police de chasse et de pêche, les infractions relatives à la conservation du domaine public fluvial, la divagation d'animaux et leur capture, la découverte de cadavres d'animaux.



Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Le syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité conformément à la loi et en lieu et place des collectivités qui lui sont associées. Il organise les services nécessaires pour l'exécution des attributions qui lui incombent et assure le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de la distribution d'électricité et de gaz des collectivités associées.

Le syndicat intercommunal pour les affaires culturelles (SIAC) du collège de Hirsingue

Au total, 14 communes sont membres du SIAC, dont Hirsingue, Hirtzbach et Heimersdorf pour le territoire du Secteur d'Altkirch.

Le SIAC a pour vocation d'informer les communes des décisions, projets culturels et sportifs et éventuellement des problèmes rencontrés dans la gestion du collège Jean-Paul De Dadelsen de Hirsingue. Il s'assure de la sécurité et du confort des collégiens dans leurs déplacements et activités culturelles et sportives.

3. DOCUMENTS-CADRES

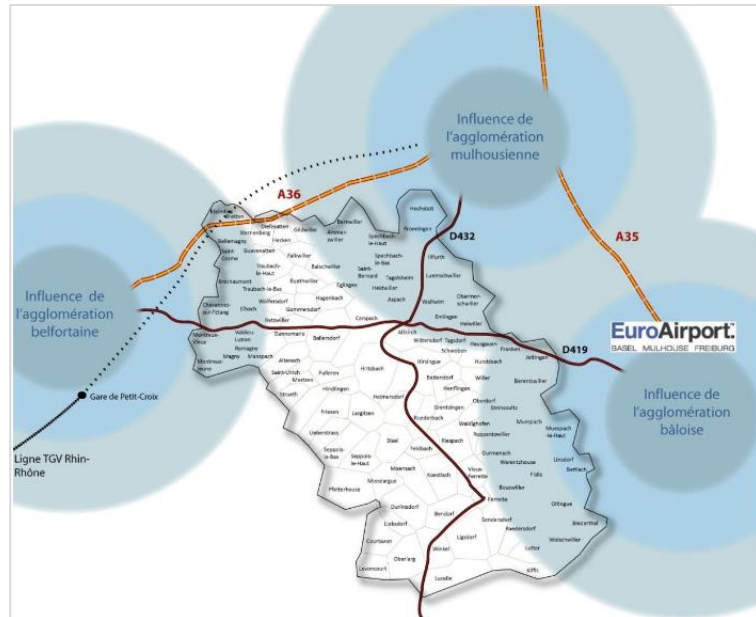
Le SCoT du Sundgau approuvé en 2017 constitue le seul document cadre du territoire puisque par son rôle intégrateur, il SCoT doit être lui-même, compatible, ou prendre en compte, les documents de rang supérieur.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Sundgau

Le territoire du SCoT du Sundgau regroupe aujourd'hui les territoires de la communauté de communes Porte d'Alsace-Largue et de la communauté de communes Sundgau, soit 108 communes (représentant environ 70 000 habitants et 12 300 emplois).

Ce SCoT est un document porté par le PETR du Sundgau qui a notamment la compétence pour l'élaboration, la révision et le suivi du document. Le **SCoT du Sundgau a été approuvé le 10 juillet 2017**.

Le projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT s'appuie sur les axes de développement suivants :



- Axe I : Conjuguer développement démographique, préservation paysagère et rationalisation des déplacements
- Axe II : Favoriser un développement économique créateur de richesses pour le territoire et ses habitants
- Axe III : Favoriser un développement en harmonie avec le cadre de vie et engager le Sundgau dans la transition énergétique et la croissance verte

Le PLUi doit être compatible avec les prescriptions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT. Ce dernier a un rôle intégrateur vis-à-vis d'autres documents supracommunaux (notamment SDAGE, SAGE, SRCE, PCET...). Les grands objectifs de ce document sont notamment les suivants :

- Consolider et structurer le tissu économique local
- Donner la priorité au renouvellement urbain
- Recentrer les extensions de chaque commune
- Rechercher une optimisation de la consommation foncière
- Maintenir des coupures d'urbanisation existantes entre chaque commune
- Maitriser le développement résidentiel
- Consolider la politique foncière
- Maintenir un tissu économique local diversifié
- Renforcer les capacités d'accueil d'activités économiques
- Développer et diversifier le tissu commercial
- Préserver les espaces agricoles et pérenniser l'activité agricole
- Accentuer la promotion du tourisme sur le territoire
- Améliorer la desserte du territoire et organiser les déplacements
- Renforcer les transports collectifs et les modes doux de déplacements



Communauté de communes Sundgau – secteur d'Altkirch
Plan local d'urbanisme intercommunal : Diagnostic territorial – décembre 2019

- Poursuivre et étendre le travail visant l'amélioration globale de la ressource en eau
- Pérenniser le fonctionnement écologique du territoire et la préservation du paysage
- Favoriser et développer la production d'énergies alternatives et inciter aux économies d'énergies
- Limiter l'exposition des populations aux risques et aux nuisances
- Poursuivre les efforts de réduction et de valorisation des déchets



4. DOCUMENTS DIVERS

Le schéma départemental des carrières du Haut-Rhin

Le schéma départemental des carrières du Haut-Rhin de septembre 2012 a été réalisé en application de la loi n°93-3 du 4 janvier 1993. D'après l'article L.515-3 du code de l'environnement, qui fixe les objectifs de ce document, « le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il prend en compte l'intérêt économique national, les ressources et les besoins en matériaux du département et des départements voisins, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la nécessité d'une gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites ».

Le schéma du Haut-Rhin a été approuvé par arrêté du 6 février 1998 et mis à jour par arrêté du 3 février 2003. Le projet de révision a été validé lors de la réunion conjointe des commissions départementales de la nature, des paysages et des sites du 22 juin 2011.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Le PDALHPD a été approuvé le 7 décembre 2018.

Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)

La loi Grenelle 2 a instauré l'obligation de réaliser dans chaque région un SRCAE dont l'élaboration a été confiée conjointement au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional. Le Schéma Régional Climat Air Energie de l'Alsace a été approuvé le 29 juin 2012.

Les grandes orientations de ce document sont les suivantes :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser la demande énergétique
- Adapter les territoires et les activités socio-économiques aux effets du changement climatique
- Prévenir et réduire la pollution atmosphérique
- Développer la production d'énergie renouvelable
- Favoriser les synergies du territoire en matière de climat-air-énergie

Le rôle de ce schéma est de proposer des orientations ou des recommandations applicables à l'échelle du territoire alsacien. Les mesures ou les actions relèvent des collectivités et de l'Etat via notamment les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU) qui devront être compatibles avec le SRCAE.

Par ailleurs, il comporte un Schéma Régional Eolien (SRE) permettant d'identifier les territoires disposant de zones potentiellement favorables au développement de l'énergie éolienne.

Le SRADDET se substituera au SRCAE lors de son approbation.



Le plan climat énergie territorial (PCET)

Le Secteur d'Altkirch était concerné par le PCET du Sundgau doté d'un programme d'actions élaboré en janvier 2011.

La communauté de communes Sundgau, dont fait partie le secteur d'Altkirch, est engagée depuis le 7 décembre 2017 dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément à la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte qui nomme les intercommunalités coordinatrices de la transition énergétique. Cette loi rend l'élaboration d'un PCAET obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20.000 habitants.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable moteur de l'action territoriale dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables.

Les PLUi et les PCAET partagent plusieurs objectifs, notamment :

- la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement ;
- le maintien d'une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services contribuant à diminuer les obligations des déplacements motorisés ;
- l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels.

Le PCAET prend en compte le SCOT et la stratégie nationale Bas Carbone. Il sera compatible avec le SRADDET en cours d'élaboration à l'échelle de la région Grand Est.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

En l'application des lois Grenelle, le SRCE d'Alsace a été adopté par délibération du Conseil Régional du 21 novembre 2014 et par arrêté préfectoral n°2014/92 du 22 décembre 2014.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale. Cette politique a pour ambition de concilier la préservation de la nature et le développement des activités humaines, en améliorant le fonctionnement écologique des territoires. Elle identifie les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) à préserver ou remettre en bon état, qu'elles soient terrestres (trame verte) ou aquatiques et humides (trame bleue), pour :

- Favoriser le déplacement des espèces et réduire la fragmentation des habitats ;
- Préserver les services rendus par la biodiversité et préparer l'adaptation au changement climatique.

Le PLUi doit :

- Prendre en compte la trame verte et bleue régionale
- Intégrer les objectifs environnementaux identifiés à cet égard dans le SCoT
- Identifier et protéger à l'échelle du territoire intercommunal la trame verte et bleue existante ou à créer.



Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

L'essor des communications et d'internet rend l'accès à un réseau très haut débit essentiel dans le développement et l'évolution des territoires. Il s'agit d'un facteur d'attractivité du même ordre qu'une bonne desserte routière pour de nombreux acteurs économiques. Son importance va aller croissant dans les années à venir. L'aménagement numérique constitue ainsi un enjeu essentiel pour un territoire visant à :

- l'attractivité économique et résidentielle par la disponibilité d'une offre haut-débit et très haut débit concurrentielle,
- la compétitivité de ses entreprises grâce à des réseaux performants,
- la cohésion sociale et le désenclavement, grâce notamment à l'accès aisé aux services, à la possibilité du télétravail, à la télé-formation, l'e-administration ou la télé-médecine.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Alsace définit les ambitions du territoire en matière de développement numérique et identifie les problématiques et les actions à mener en la matière.

Lors de l'élaboration du SDTAN, une concertation avec les collectivités locales alsaciennes a été menée en 2011 concernant la couverture à haut débit ou à très haut débit pour le grand public. Il en ressort que 36,7% ne sont « pas satisfaits », 43,3% sont « moyennement satisfaits », et seulement 20% sont « globalement satisfaits ». Des progrès restent donc à faire en termes de couverture numérique.

Le territoire souhaite également renforcer son maillage régional de télécentres labellisés. L'objectif est de poursuivre son développement notamment à l'échelle des villages avec l'installation de télécentres ruraux. En outre, les collectivités peuvent contribuer au développement des télécentres en créant une dynamique de télétravail au sein de leurs services.

Le plan de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN)

Par délibération du 17 mars 2009, la communauté de communes d'Altkirch (alors composée des communes d'Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach) s'est engagée dans la réalisation d'un GERPLAN afin de coordonner les actions nécessaires à la préservation de la qualité des espaces et ressources du milieu rural et périurbain au niveau local. Trois études ont été élaborées préalablement au GERPLAN : une étude écologique et paysagère, une étude hydraulique et un diagnostic agricole. Le document précise ensuite les principaux enjeux environnementaux et paysagers du territoire.

Les différentes actions à mener sur le territoire sont les suivantes :

- Préservation du patrimoine naturel (haies)
- Maintien des espaces ouverts (vallée de l'III)
- Reconquête paysagère (coteaux)
- Valorisation de vergers
- Gestion / entretien des cours d'eau
- Prévention de problèmes hydrauliques (inondations, coulées de boues)
- Résorption de points noirs paysagers (dépôts sauvages)
- Aménagement et mise en valeur de sentiers
- Aménagement et mise en valeur d'entrées de village (plantation)
- Sensibilisation à l'environnement

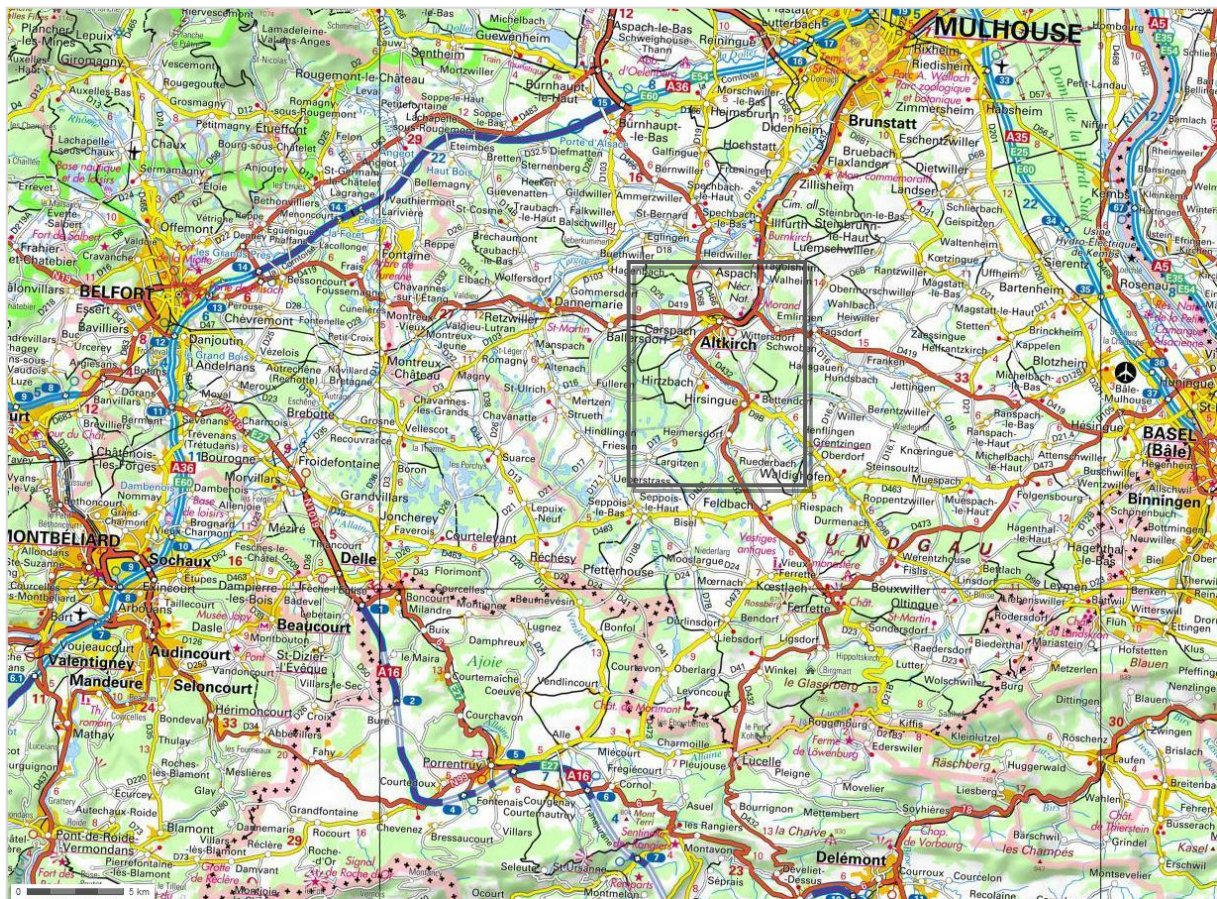
5. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENTS

La desserte routière

Les principaux axes routiers desservant le Secteur d'Altkirch sont les suivants :

- La RD 432 orientée nord-sud qui relie Mulhouse à la frontière Suisse en passant par Altkirch et Ferrette ;
- La RD 419 orientée ouest-est qui relie Belfort à Bâle en passant par Dannemarie et Altkirch.

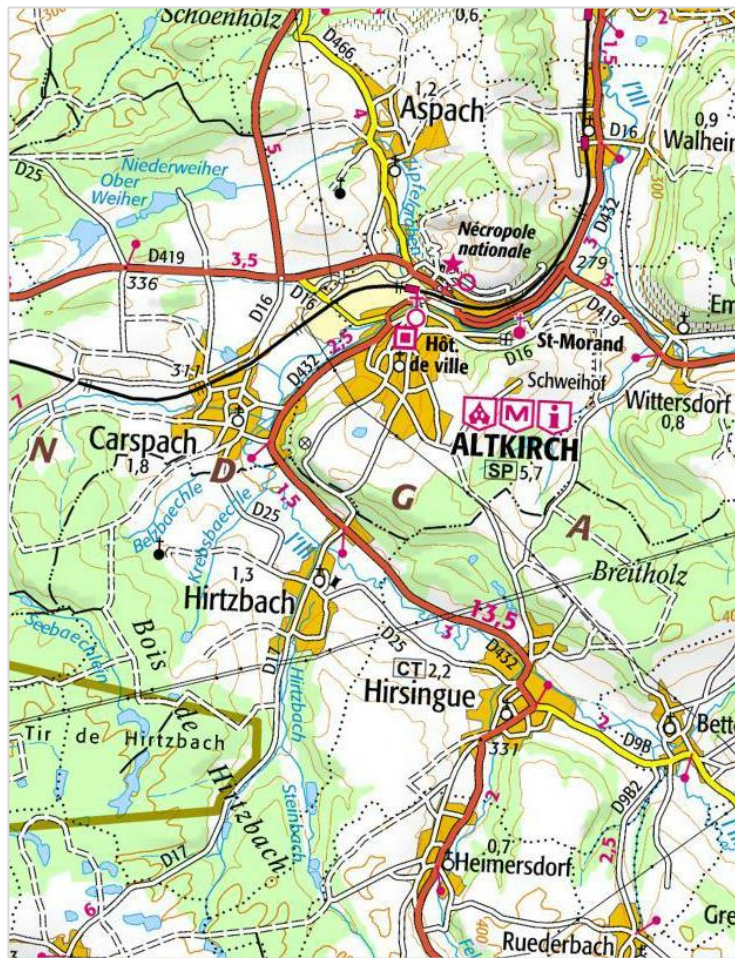
Au sein du Secteur d'Altkirch, seule la commune d'Aspach n'est pas directement desservie par l'un de ces deux axes mais par la RD 466 qui est toutefois reliée à la RD 419 à hauteur d'Altkirch.



Extrait de carte IGN

Source : carte IGN - Géoportail

Altkirch représente donc un nœud de communication à l'échelle du territoire intercommunale mais également à l'échelle départementale. Le territoire bénéficie d'une desserte routière directe vers de grands pôles urbains tels que Mulhouse, Bâle et Belfort.



Réseau routier –
secteur d'Altkirch

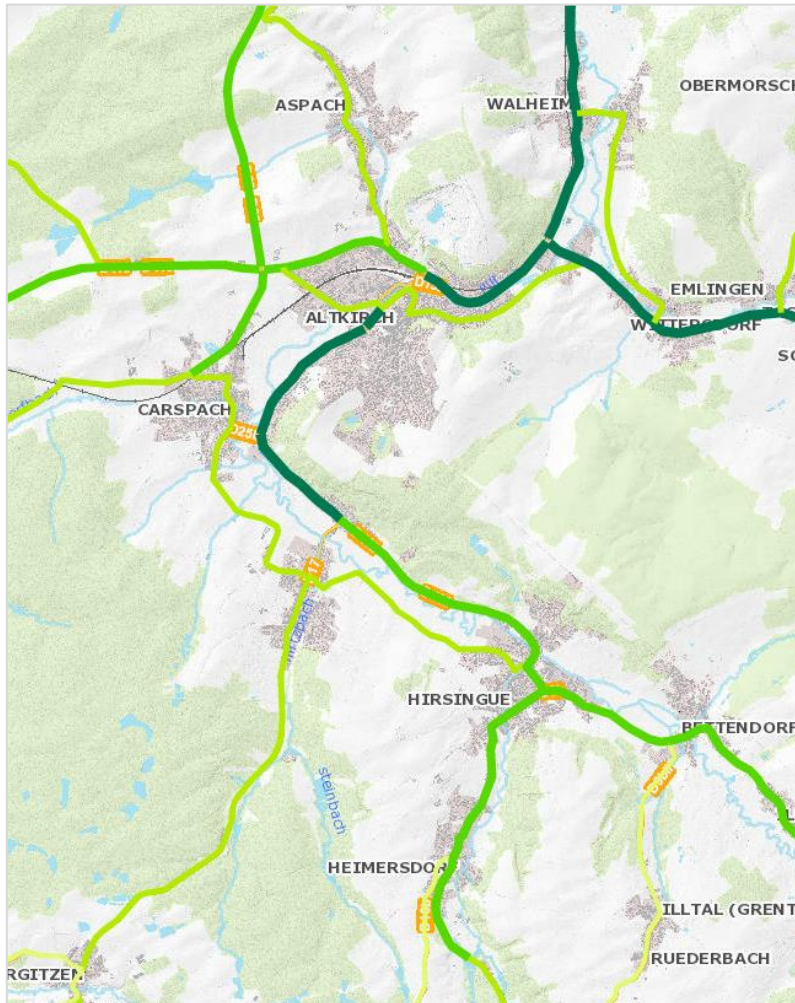
Source : carte IGN -
Géoportail

Sur le Secteur d'Altkirch, l'axe routier supportant le trafic le plus important est la RD432, en particulier au niveau de la commune d'Altkirch. Entre Altkirch et Carspach, le trafic moyen journalier sur cet axe est supérieur à 10 000 véhicules.

La proportion de poids-lourds oscille entre environ 3% et 10% selon les tronçons concernés.

Axes routiers	Trafic moyen 2014	Part de poids-lourds
RD432 d'Altkirch à Carspach	10 464 véhicules/jour	7,3 %
RD432 de Carspach à Hirtzbach	10 936 véhicules/jour	6,0 %
RD432 de Hirtzbach à Hirsingue	7 437 véhicules/jour	9,5 %
RD432 de Hirsingue à Heimersdorf	5 237 véhicules/jour	4,9 %
RD419 d'Altkirch vers Walheim	16 297 véhicules/jour	8,1 %
RD25 de Carspach à Hirtzbach	2 074 véhicules/jour	4,0 %
RD 25 de Hirtzbach à Hirsingue	1 947 véhicules/jour	3,3 %
RD466 d'Aspach à Altkirch	3 615 véhicules/jour	5,1 %

Source : Infogéo 68



Trafic moyen journalier
 tous véhicules

Source : Infogéo68 – Conseil
 départemental du Haut-Rhin

D'après le diagnostic stratégique du SCoT du Sundgau, différentes infrastructures routières sont en projet, notamment :

- Liaison Altkirch-Mulhouse-Burnhaupt (à l'étude)
- Contournement Altkirch-Aspach-Hirtzbach (à l'étude)

La déviation d'Aspach a été réalisée.

La desserte aérienne

Le Secteur d'Altkirch bénéficie d'une desserte aérienne intéressante, grâce à sa proximité avec l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, situé à environ 30 km. Depuis celui-ci, l'aéroport est accessible par la route (RD419) et par les transports collectifs (train TER). Par ailleurs, l'aérodrome de Montbéliard-Courcelles est situé à environ 35 km.

La desserte fluviale

Le port sur le Rhin le plus proche du territoire est celui d'Ottmarsheim situé à environ 30 km.

La desserte ferroviaire

Le Secteur d'Altkirch dispose d'une desserte ferroviaire avec la gare TER d'Altkirch (2 rue de l'III) desservie par la ligne Mulhouse-Belfort. Depuis cette gare, il est notamment possible de rejoindre Mulhouse en 12 min, Bâle en Suisse en 42 min et Belfort en 53 min.

En termes de cadencement, on dénombre 24 départs depuis la gare d'Altkirch en direction de Mulhouse en semaine (données SNCF-TER Alsace de 2016) dont 7 entre 5h et 8h du matin. En fonction du nombre d'arrêt entre les deux gares, le trajet dure entre 12 min et 19 min. Depuis Mulhouse, on dénombre 22 départs par jour en semaine, dont 7 entre 16h et 19h.

La desserte ferroviaire est donc relativement attractive pour les actifs du territoire travaillant notamment à Mulhouse.



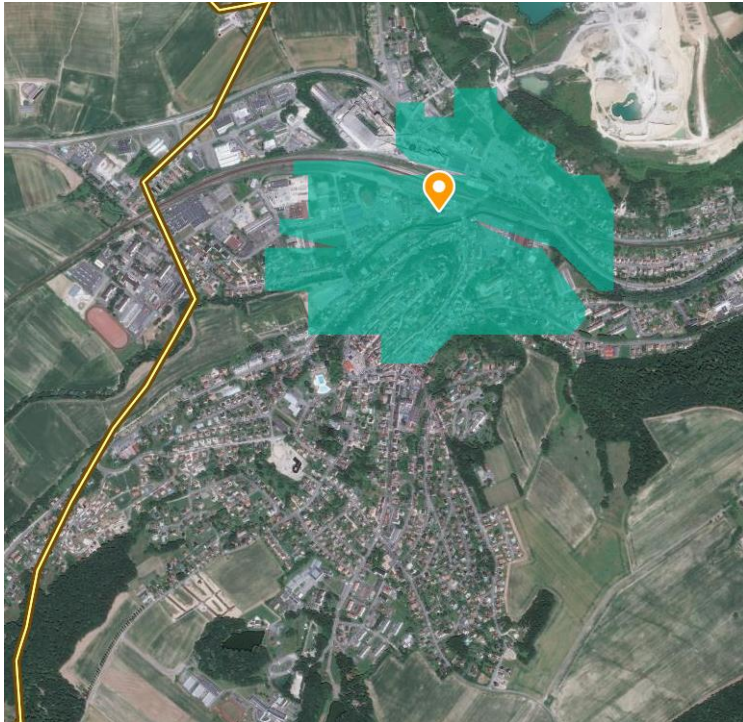
Extrait du plan de réseau TER Alsace

Source : TER Alsace - Vialsace

La fréquentation de la gare d'Altkirch atteint 277 034 voyageurs en 2016 (source SNCF) contre 287 502 voyageurs en 2014. A titre comparatif, celle de Mulhouse approche 4,9 millions de voyageurs en 2016 (contre un peu plus de 5 millions en 2014) et celle de Saint-Louis approche 1,1 million de voyageurs en 2016 (contre environ 1 million en 2014).

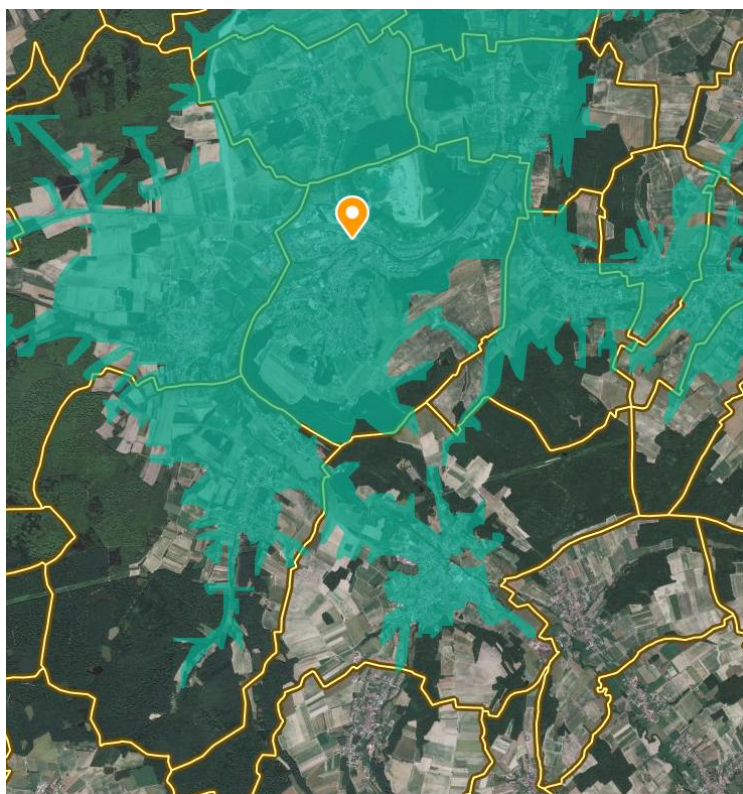
En termes d'intermodalité, la gare d'Altkirch dispose d'un parc de stationnement pour les vélos et pour les voitures et est également desservie par plusieurs lignes de bus.

La gare d'Altkirch est accessible en moins de 10 minutes en voiture depuis l'ensemble des communes du Secteur d'Altkirch sauf pour Heimersdorf où le délai est de 15 minutes. Sur Altkirch même, la gare est relativement peu accessible à pieds depuis les quartiers résidentiels.



**Secteurs situés à moins de 10 minutes à
pieds de la gare d'Altkirch**

Source : Géoportail



**Secteurs situés à moins de 10 minutes en
voiture de la gare d'Altkirch**

Source : Géoportail

La desserte par le bus

Le Secteur d'Altkirch est desservi par plusieurs lignes de bus et chaque commune dispose d'au moins un arrêt. Certaines lignes ne font cependant que deux passages par jour, comme les lignes n°804 et n°829.

La compétence a été transférée du Département à la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2017 suite à la loi NOTRe.

La gare d'Altkirch apparaît comme un nœud de communication entre différentes lignes de bus. Elle constitue également un pôle multimodal (train, bus, voiture, vélo).

Ligne	Communes desservies	Liste des arrêts
Ligne n°804 : Altkirch Gare / Cemay	Altkirch	Gare SNCF
Ligne n°829 : Altkirch Gare / Saint-Louis	Altkirch	Gare SNCF / Fontaine-Place de la Réunion / Hôpital St-Morand
Ligne n°830 : Ferrette / Altkirch / Mulhouse	Heimersdorf	Eglise / Entrée village
	Hirsingue	Minoterie / Mairie / Pont de l'III / Collège
	Hirtzbach	Mairie / Restaurant Ottié
	Carspach	Rond-point Sonnenberg
	Altkirch	Gare SNCF / Gare routière lycées
Aspach	Centre / Arrêt Unafirme	
Ligne n°831 : Lutter / Ferrette / Mulhouse	Altkirch	Gare SNCF
Ligne n°832 : Bendorf / Levoncourt / Ferrette / Mulhouse	Altkirch	Gare SNCF
Ligne n°835 : Biederthal / Bouxwiller / Mulhouse	Altkirch	Gare SNCF
Ligne n°836 : Pfetterhouse / Altkirch / Mulhouse	Carspach	Abribus Pont SNCF / CMDP / Rond-point Sonnenberg
	Altkirch	Gare SNCF / Gare routière lycées
Ligne n°851 : Bouxwiller / Altkirch / Mulhouse	Hirsingue	Mairie / Collège / Pont de l'III
	Hirtzbach	Mairie / Restaurant Ottié
	Carspach	Rond-point Sonnenberg
	Altkirch	Piscine / Gare SNCF / Gare routière lycées / Passerelle St-Morand

Source : Conseil départemental du Haut-Rhin - 2016



Extrait du plan du réseau de bus Alsace
 Source : Conseil départemental du Haut-Rhin

Les itinéraires cyclables

Le Secteur d'Altkirch est traversé par différents itinéraires cyclables répertoriés ci-dessous. Ils relient entre elles les différentes communes.

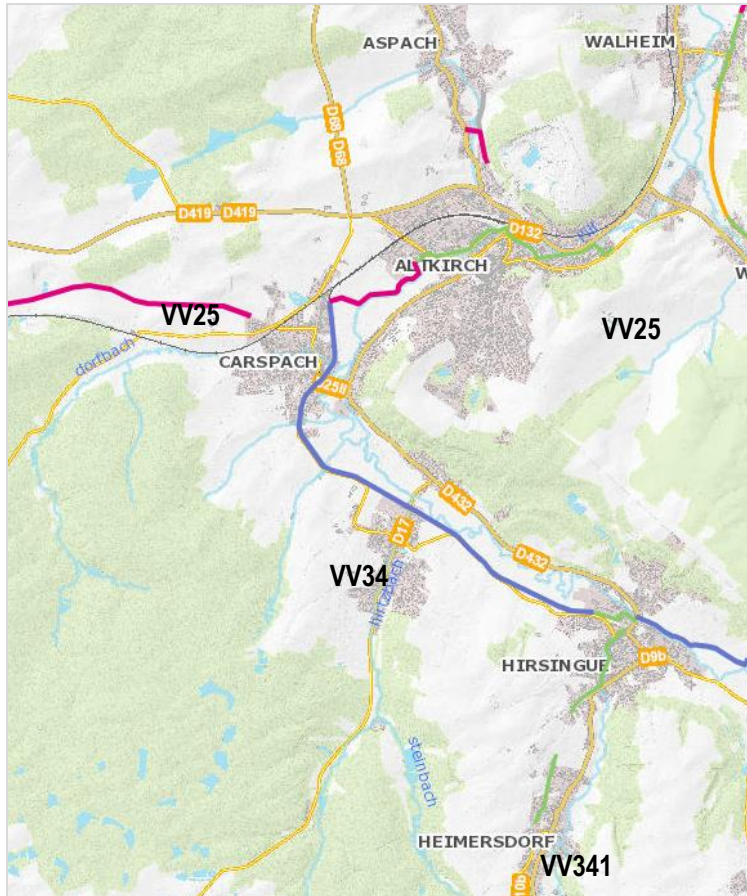
Itinéraires	Liaison	Localisation du tronçon	Aménagement	Revêtement	Longueur
VV25 – La Sundgauvienne	Kembs-Koetzingue- Altkirch-Altenach	Altkirch	Itinéraire en agglomération (voie communale)	Enrobé	2456 mètres
		Altkirch	Piste mixte (chemin rural)	Béton	1216 mètres
		Carspach	Piste mixte (chemin rural)	Enrobé	2027 mètres
VV34 – L'Illoise	Oltingue- Durmenach- Carspach	Carspach	Site propre (ancienne voie ferrée)	Béton	822 mètres
		Hirtzbach	Site propre (ancienne voie ferrée)	Enrobé	2324 mètres
		Hirsingue	Site propre (ancienne voie ferrée)	Enrobé	1279 mètres
VV341 – La Petite Largoise	Hirsingue-Bisel- Liebsdorf	Hirsingue	Itinéraire en agglomération (voie communale)	Enrobé	1137 mètres
		Heimersdorf	Itinéraire en agglomération (voie communale)	Enrobé	757 mètres
Sans nom	Aspach	Aspach	Piste mixte (chemin rural)	Enrobé / terre	494 mètres

Source : Infogéo68

Le long de l'III, l'itinéraire est en site propre et correspond au tracé de l'ancienne voie ferrée. Avec son environnement arboré et sécurisé, cet itinéraire est un support privilégié des déplacements doux à destination de loisirs. En reliant entre elles les différentes communes du territoire, jusqu'à Altkirch, il encourage également l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail.



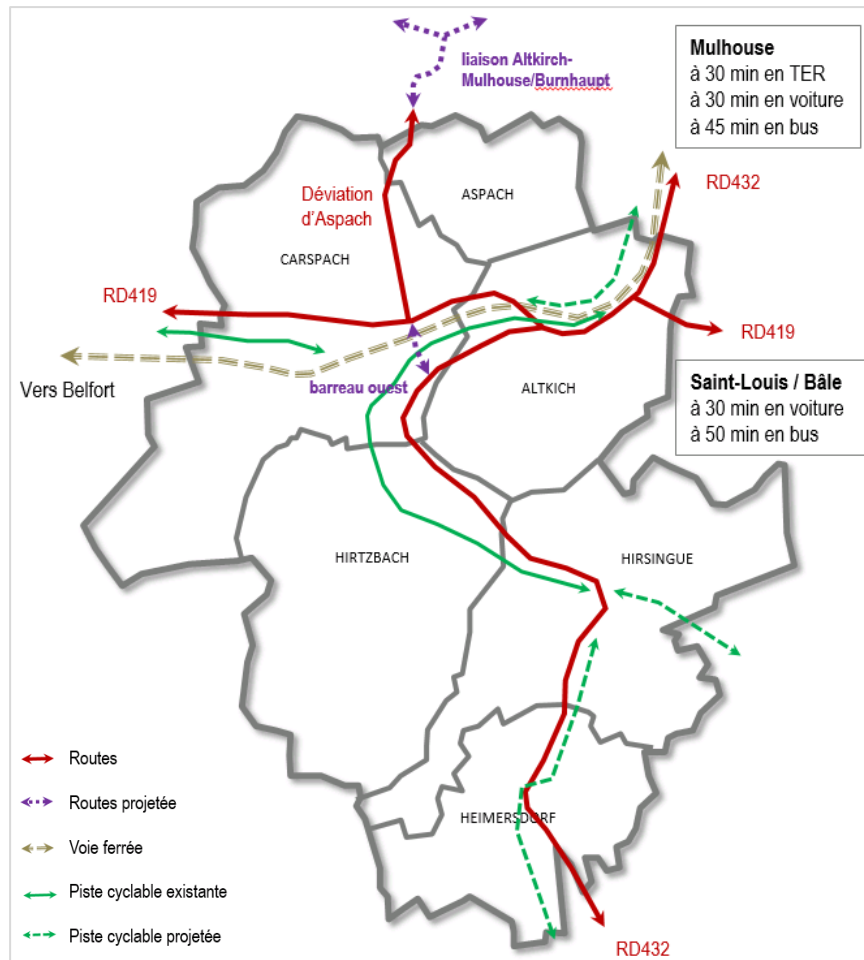
Piste cyclable – Carspach – Août 2016 (bureau d'études)



Extrait du plan des itinéraires cyclables du Haut-Rhin

Source : Infogéo68

Carte de synthèse des voies de communication



Les orientations du SCoT du Sundgau

- Favoriser la connexion avec les centres décisionnels proches
- Développer les alternatives à la voiture dans les déplacements entre les communes en tenant compte des contraintes du monde rural et en veillant à assurer l'interconnexion des services
- Renforcer les transports collectifs et les modes doux de déplacements : améliorer les lignes régulières de bus, renforcer le cadencement de trains de la ligne TER Belfort-Mulhouse, promotion des services de transport à la demande)

Projets :

- Le « Y » Altkirch-Mulhouse/Burnhaupt : contournement permettant de désengorger la RD432
- Le contournement d'Altkirch et de Carspach (Barreau Ouest)
- Liaison de bus à haut niveau de service reliant Altkirch à Saint-Louis via Waldighoffen

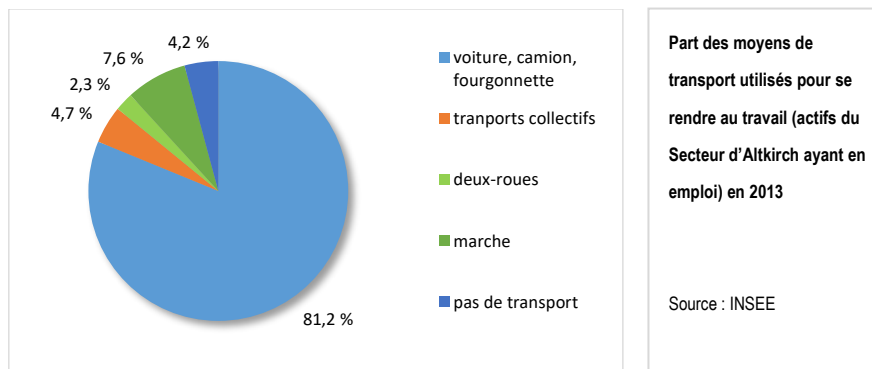
Une prépondérance de la voiture dans les déplacements domicile-travail

Pour se rendre sur leur lieu de travail, les actifs du Secteur d'Altkirch utilisent en grande majorité la voiture. En effet, cette dernière représente plus de 80% des déplacements domicile-travail en 2013. Toutefois, cette proportion est encore plus élevée dans les communes plus rurales du territoire, et elle est moins élevée à Altkirch et Hirsingue.

Les actifs résident à Altkirch disposent d'une offre d'emplois importante sur place ainsi qu'un accès aux transports collectifs, la part de la marche (12,0%) et des transports collectifs (5,5%) est donc plus importante dans les déplacements domicile-travail sur cette commune.

A l'échelle du Secteur d'Altkirch, la part de la marche reste relativement élevée (7,6%) car les actifs sont assez nombreux à travailler sur leur commune de résidence car l'offre d'emploi locale est développée (Cf. partie « Emploi » du présent diagnostic).

La proportion d'actifs n'utilisant aucun moyen de transport est également non négligeable et est comparable à la proportion d'actifs utilisant les transports collectifs. Ceci est en partie dû au travail à domicile ou télétravail qui a tendance à se développer en France, aussi bien sur des territoires urbains que ruraux.



Commune	Part (%)
Secteur d'Altkirch	81,2 %
Altkirch	75,9 %
Aspach	89,6 %
Carspach	83,2 %
Heimersdorf	88,3 %
Hirsingue	81,5 %
Hirtzbach	87,8 %
Haut-Rhin	78,7 %

Source : INSEE

Il est à noter que la voiture est le moyen de transport le plus utilisé par les actifs du Secteur d'Altkirch qui travaillent en dehors de leur commune résidence (92,6%) mais aussi pour ceux qui travaillent dans leur commune de résidence (53,1%) même si c'est dans une moindre mesure.



Inventaire des capacités de stationnement des parcs ouverts au public

Véhicules motorisés :

Communes	Localisation - Equipements à proximité	Nombre de places
Altkirch	Gare ferroviaire	155 places dont 5 PMR
	Piscine municipale	30 places dont 2 PMR
	Halle au blé	60 places
	24 rue des Ecoles	30 places dont 1 PMR
	16 rue des Ecoles	5 places dont 1 PMR
	Boulevard Georges Clémenceau, cinéma	30 places
	Eglise	35 places dont 2 PMR
	Rue du Château	27 places dont 2 PMR
	Rue Traversière	90 places dont 1 PMR
	Rue Roggenberg	20 places dont 1 PMR
	Place de la République	23 places dont 3 PMR
Rue Gilardoni	6 places dont 1 PMR	
Aspach	Rue de Thann, mairie, église	17 places
	Rue du Stade, école, salle polyvalente	23 places dont 3 PMR
Carspach	Mairie, groupe scolaire, église	31 places dont 1 PMR
	Rue des Champs, rue Basse	35 places dont 1 PMR
	Rue Steinsoutz	37 places dont 2 PMR
	Rue du Faubourg	12 places
	Cimetière, rue des Tilleuls, rue des Fleurs	80 places
Heimersdorf	Mairie, église, école, rue de Ruederbach	30 places
Hirsingue	Place de la Mairie	30 places
	Rue des Tilleuls	25 places dont 2 PMR
	Rue de l'Eglise	45 places
	Complexe sportif	125 places dont 3 PMR
	Rue de l'III, collège	35 places
	Rue de Gaulle, poste	25 places
	Rue de l'Avenir	20 places dont 2 PMR
Hirtzbach	Mairie, école, église	24 places dont 2 PMR
	Rue Principale, restaurant	8 dont 1 PMR
	Rue de la Gare	50 places dont 4 PMR
	Rue de la Gare, aire de covoiturage	8 places
	Rue de la Gare, camping-car	10 places
	Rue de la Montagne	20 places dont 1 PMR

PMR = personne à mobilité réduite

Véhicules hybrides et électriques : pas d'emplacement.

Vélos : l'offre de stationnement pour les vélos est située à Altkirch.

Localisation	Type d'équipement	Nombre de places
Gare d'Altkirch	Parc couvert - Arceaux	15 environ
Rue de Ferrette à Altkirch, école	Arceaux	6

Possibilités de mutualisation des capacités de stationnement :

Les parcs de stationnement sont généralement implantés en centre-ville ou centre-bourg et desservent plusieurs équipements publics et commerces. Ils présentent un bon niveau de mutualisation.

A Carspach, l'offre apparait particulièrement développée au regard de la taille de la commune et relativement bien répartie sur l'ensemble du village. En cas de nouveaux projets d'aménagement, certains parcs existants peuvent être utilisés. Dans les autres communes, il sera probablement nécessaire d'envisager la création de nouvelles places dans le cas de nouveaux projets d'aménagement.

A Hirtzbach, le parc de stationnement situé rue de la Gare mutualise des places pour les véhicules légers, les camping-cars et le covoiturage.

A Altkirch, les parcs de stationnement situés en centre-ville sont très utilisés.

L'offre de stationnement pour les vélos pourrait être davantage développée sur l'ensemble du territoire afin d'inciter à l'usage des modes doux de déplacements.

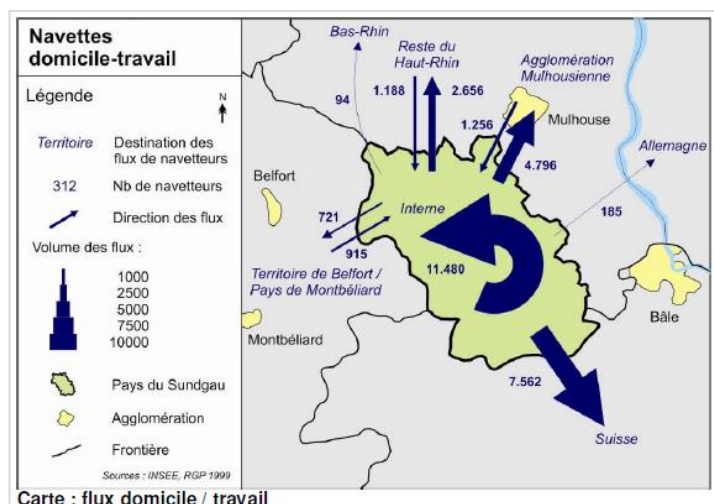
Les déplacements à l'échelle du Sundgau

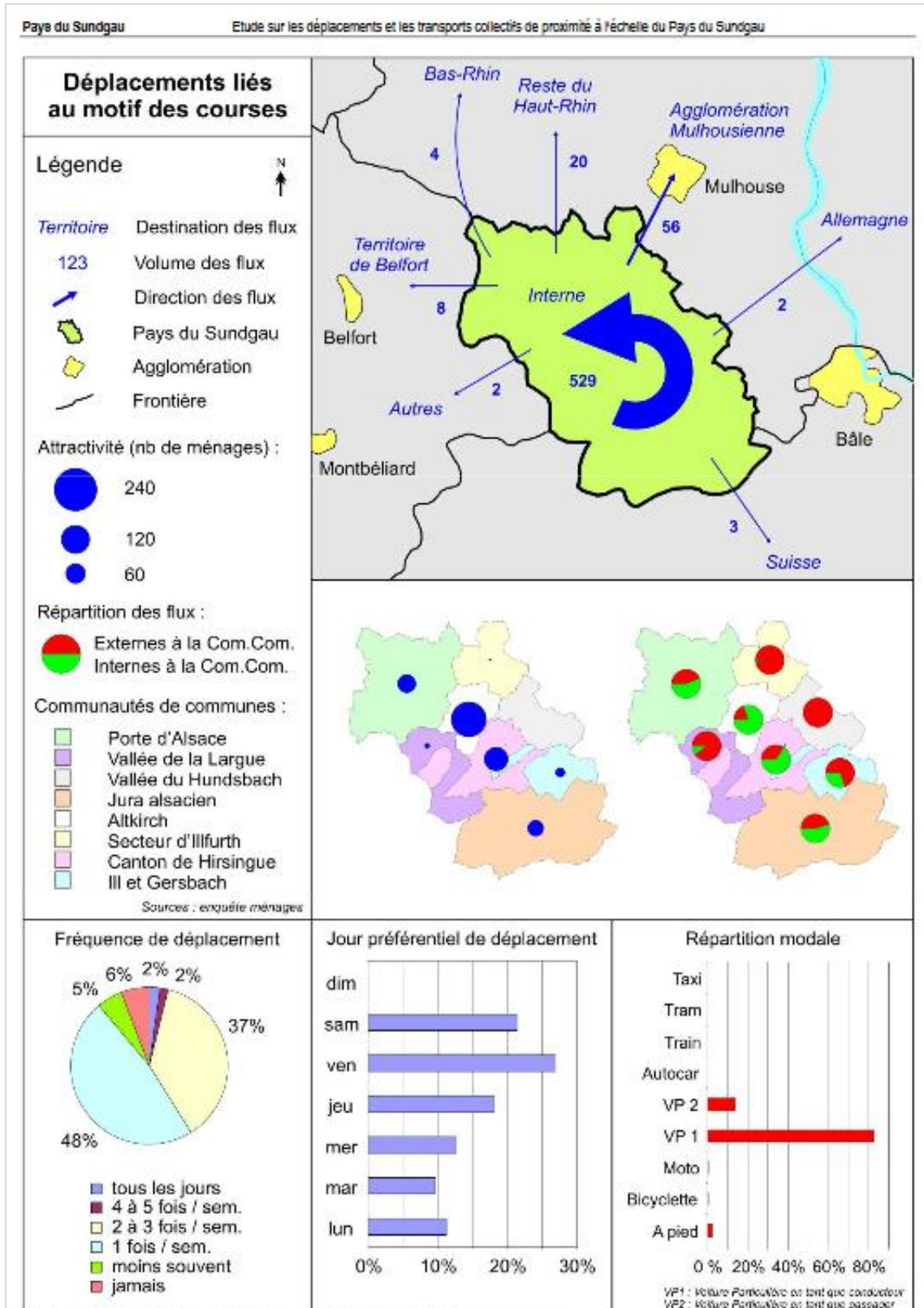
D'après « Etude sur les déplacements et les transports collectifs de proximité à l'échelle du Pays du Sundgau » (diagnostic juillet 2007 – Jacques Roulet Conseil et Altrans Conseil)

La majorité des flux (environ la moitié) s'effectue à l'intérieur du Pays du Sundgau. Le principal pôle attractif en dehors du Sundgau est la Suisse.

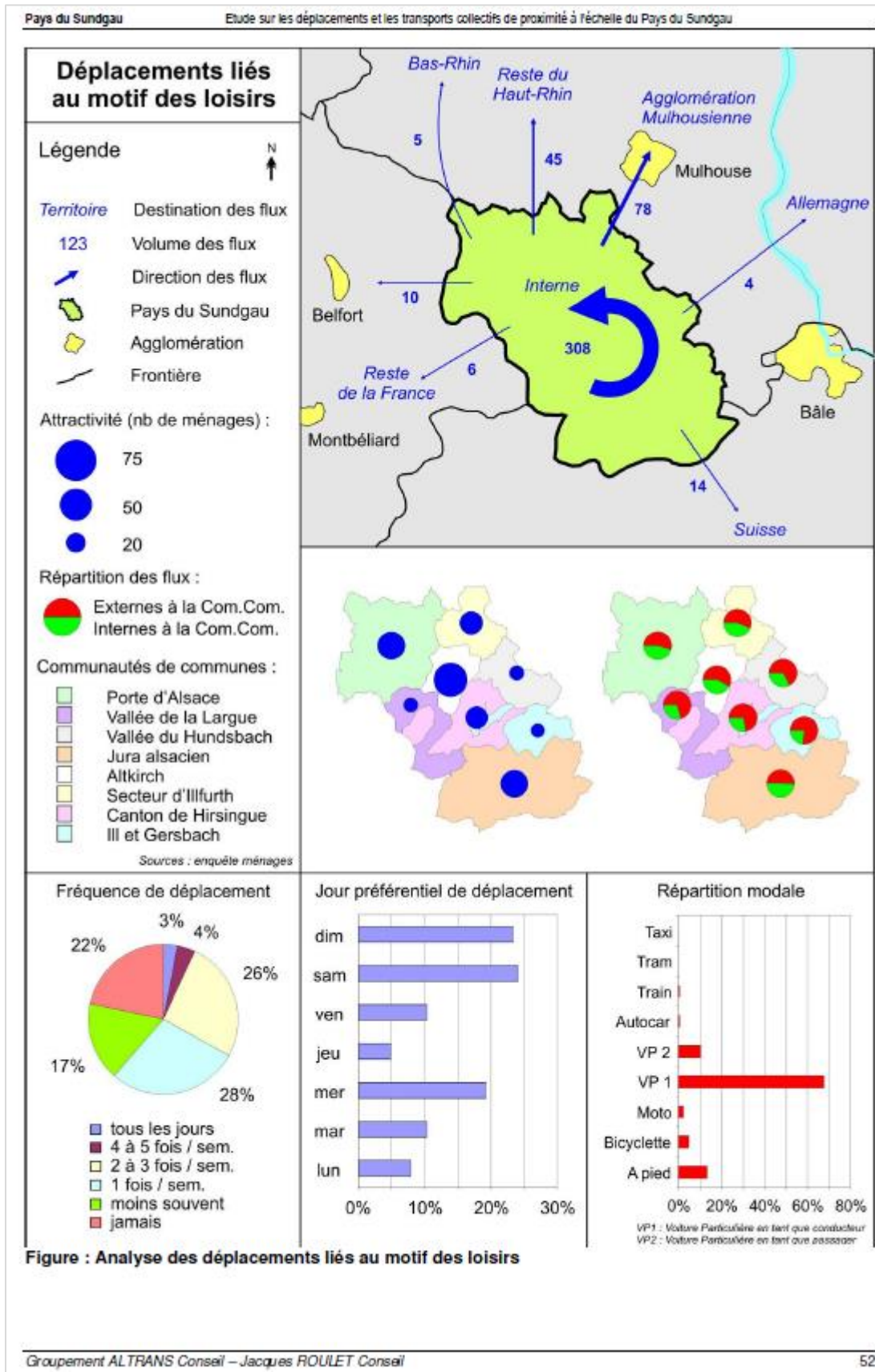
Selon une enquête réalisée sur 635 ménages du Sundgau, 85% des déplacements relatifs aux courses se font au sein du territoire du Sundgau. L'agglomération mulhousienne n'attire que 9% des Sundgauviens interrogés. Au sein du territoire, la communauté de communes d'Altkirch est la plus attractive.

Selon la même enquête, les deux tiers des déplacements relatifs aux loisirs se font également en interne.





Fiche : Analyse des déplacements liés au motif des courses





Les flux de déplacements à l'échelle du secteur d'Altkirch

Pour chaque commune du secteur d'Altkirch, entre 60% et 90% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence, ce qui génère des déplacements quotidiens au sein du territoire et vers l'extérieur. Environ 80% des ces déplacements sont effectués en voiture, source de nuisances sonores et de pollutions.

Pour les courses, environ 75% des déplacements sont générés par des flux internes, donc par des déplacements effectués par les habitants du secteur Altkirch au sein de leur propre territoire. En majorité, ces déplacements ont lieu une à trois fois par semaine. Ils sont effectués à 80% en voiture et environ 2% à pied. Les habitants du secteur d'Altkirch privilégie les grandes surfaces commerciales notamment situées à Altkirch et Hirsingue. Ces pôles étant attractifs et complémentaires en termes d'offre commerciale, ils génèrent également des flux entrants sur le territoire.

Pour les loisirs, les déplacements sont, pour plus de la moitié, externes au secteur d'Altkirch. Le territoire est relativement attractif dans ce domaine, notamment en lien avec l'offre d'équipements à Altkirch, Hirsingue. Ces déplacements sont effectués à près de 70% en voiture, 12% à pied et 5% en vélo.

En conclusion, les flux sur le secteur d'Altkirch concernent particulièrement la voiture particulière. Les déplacements en lien avec le travail, les courses ou les loisirs sont relativement importants sur le territoire. Le développement des modes de déplacements collectifs et doux, notamment au sein même du secteur d'Altkirch, pourrait être une piste de réflexion qui permettrait de réduire le trafic routier et les nuisances générées (bruit, pollutions, encombrements).

La mobilité au sein du Quartier Plessier à Altkirch

La communauté de communes d'Altkirch et le Pays du Sundgau ont été à l'initiative d'un plan de déplacement de zone (PDZ du Quartier Plessier).

Suite à l'étude sur les déplacements pilotée par le Pays du Sundgau, un Schéma de Transport a été adopté en septembre 2014, ayant pour objectif de développer et de promouvoir de nouvelles formes de mobilités et d'impulser des Plans de Déplacements.

Le diagnostic fait état de plusieurs points :

- des difficultés de déplacement, des voies de circulation qui sont saturées et un réseau de transport en commun existant mais qui reste à développer ;
- des freins pour la venue des employés ou personnes extérieurs non véhiculés (clients ou bénéficiaires, collaborateurs, fournisseurs) ;
- des problématiques liées à la voiture individuelle, nuisances : accident, bruit, pollution, ainsi qu'un le coût financier en augmentation ;
- des personnes provenant des mêmes endroits.

En février 2016, un diagnostic mobilité des employeurs et un diagnostic mobilité des salariés du Quartier Plessier ont été réalisés, avec des données issues de questionnaires complétés par une partie des employeurs et salariés du site.

Pour les employeurs, il en ressort notamment les points suivants :

- plus de 46% des structures estiment qu'il y a des difficultés d'accès à la zone d'activités en termes d'aménagement intérieur et extérieur (signalisation en amont, circulation interne) et en termes de mobilité (transport en commun à organiser/développer, accès depuis la gare)
- plus de 50% souhaitent un développement des installations et de l'accueil des cyclistes
- le véhicule individuel est majoritairement utilisé
- trois alternatives sont plébiscitées : le covoiturage, le vélo, l'autopartage

Pour les salariés, il en ressort notamment les points suivants :

- 75% des répondants ont des horaires fixes et viennent au Quartier Plessier du lundi au vendredi
- 75% limitent leurs déplacements pour le déjeuner (sur place ou à proximité) mais utilisent tout de même leur voiture sur leur temps de pause pour accéder à des services
- 66% résident dans le Sundgau et se déplacent en voiture
- 58% utilisent les transports en commun de manière ponctuelle
- 36% seraient prêt à utiliser le covoiturage une fois par semaine (pour une personne non véhiculée, venant de la gare)

Les enjeux sont les suivants :

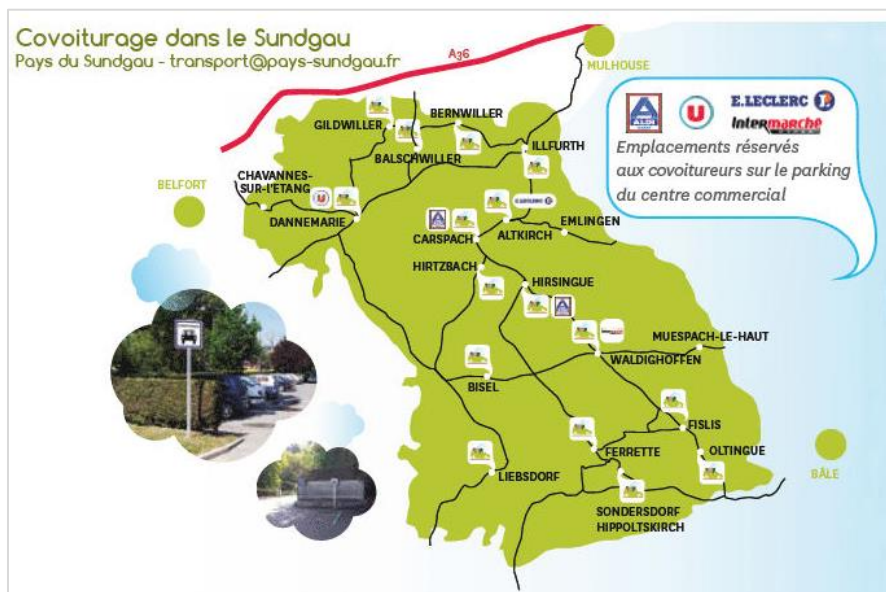
- Favoriser les pistes cyclables, les cheminements piétonniers, les stationnements vélos (abris, arceaux)
- Développer le covoiturage et l'autopartage dans le cadre professionnel
- Favoriser la communication sur les différentes mobilités possibles

Le covoiturage

Sur le territoire du Sundgau, plusieurs emplacements sont réservés au covoiturage, notamment, pour ce qui concerne le secteur d'Altkirch, sur les communes d'Altkirch, Carspach, Hirtzbach et Hirsingue.

A Altkirch, Carspach et Hirsingue, des emplacements sont réservés sur les parkings des supermarchés.

A Hirtzbach, 8 emplacements sont situés rue de la Gare en entrée nord du village. Ces emplacements sont regroupés avec un espace de stationnement classique et une aire de camping-car.



6. Réseaux techniques

Eau potable

Source : EauFrance	Mode de gestion	Rendement du réseau de distribution en 2014	Pertes en réseau
Altkirch	délégation (Veolia Eau Huningue)	73,1%	7,83 m3/km/j
Aspach (adhésion au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Heimsbrunn et environs)	délégation (Veolia Eau Huningue)	67,1%	6,50 m3/km/j
Carspach	délégation (Veolia Eau Huningue)	87,1%	2 m3/km/j
Heimersdorf	régie	75,6%	2,96 m3/km/j
Hirsingue	régie	79,9%	3,59 m3/km/j
Hirtzbach	régie	87,2%	4,60 m3/km/j

La commune d'Heimersdorf est alimentée en eau potable par Hirsingue grâce à la réalisation d'une canalisation d'environ 400 mètres de long, mais également par une source.

Réseau sécurité incendie

Le réseau de sécurité incendie est géré par les communes.

Assainissement

Service :

La compétence assainissement (collecte, transport, distribution) est assurée par la communauté de communes Sundgau. Le service est géré par délégation (SADE Exploitation de l'Est : curage, dépollution, gestion clientèle, refoulement, relèvement, collecte des eaux usées). Le nombre d'abonnés à ce service est passé de 3 366 en 2010 à 3 474 en 2014 soit une hausse de 3,2%.

La commune d'Hirsingue dispose d'un réseau de collecte des eaux usées partiellement séparatif. Les eaux usées collectées sont épurées à la station intercommunale d'Altkirch.

La commune d'Heimersdorf ne dispose pas, à ce jour, de réseau collectif d'évacuation des eaux usées.

Ouvrages :

Mise en service en 1997, la **station d'épuration d'Altkirch** est dimensionnée pour traiter 23 567 équivalents habitants (EH) soit une capacité hydraulique de 8 650 m3/jour. Elle reçoit les effluents de cinq des six communes du secteur d'Altkirch, c'est-à-dire Altkirch, Aspach, Carspach, Hirsingue et Hirtzbach, mais également les 5 communes d'Emlingen, Tagsdorf, Hausgauen, Schwoben et Wittersdorf. Les effluents épurés sont rejetés dans l'III.

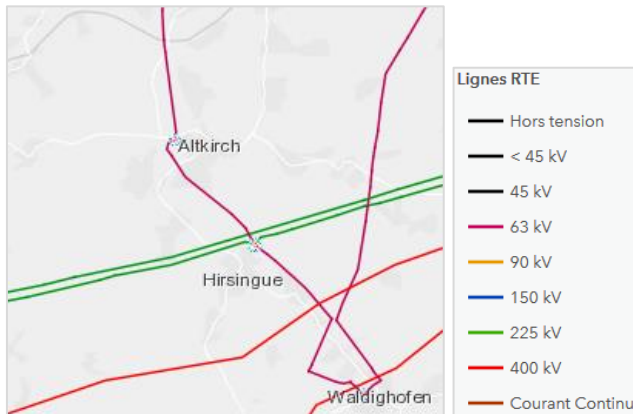
Le réseau de collecte à Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach est essentiellement composé d'un réseau unitaire, représentant 43 205 m. Le reste est en séparatif et représente 30 070 m de réseau d'eaux usées et 25 889 km de réseau

d'eaux pluviales. Le linéaire total de ce réseau de collecte est de 99 160 km et dispose de 49 points de rejet vers le milieu naturel via des déversoirs d'orage.

Electricité

Le gestionnaire du réseau électrique sur le territoire est ENEDIS (ex-ErDF).

Plusieurs lignes électriques traversent le territoire (haute et très haute tension).



Gaz

Le gestionnaire du réseau de gaz sur le territoire est GrDF.

Gestion des déchets

Tri sélectif	1 fois par semaine à Altkirch, Aspach, Carspach et Hirtzbach 1 fois tous les quinze jours à Heimersdorf et Hirsingue
Fréquence du ramassage des ordures ménagères	2 fois par semaine à Altkirch 1 fois par semaine à Aspach, Carspach, Hirtzbach, Heimersdorf et Hirsingue
Fréquence du ramassage des déchets recyclables	Lieux d'apport volontaire
Fréquence du ramassage des déchets encombrants	nc
Moyens mis à la disposition des habitants	nc
Déchèterie la plus proche	Déchèterie d'Altkirch – ZA Nord
Lieux de traitement des déchets	nc
Décharges sur le territoire	Oui. Cf. partie « Sites et sols pollués » du présent diagnostic

Internet

Altkirch : la connexion est de type ADSL et qualifiée de satisfaisante

Aspach : la connexion est de type ADSL et qualifiée de faible.

Carspach : la connexion est de type ADSL et qualifiée de satisfaisante.

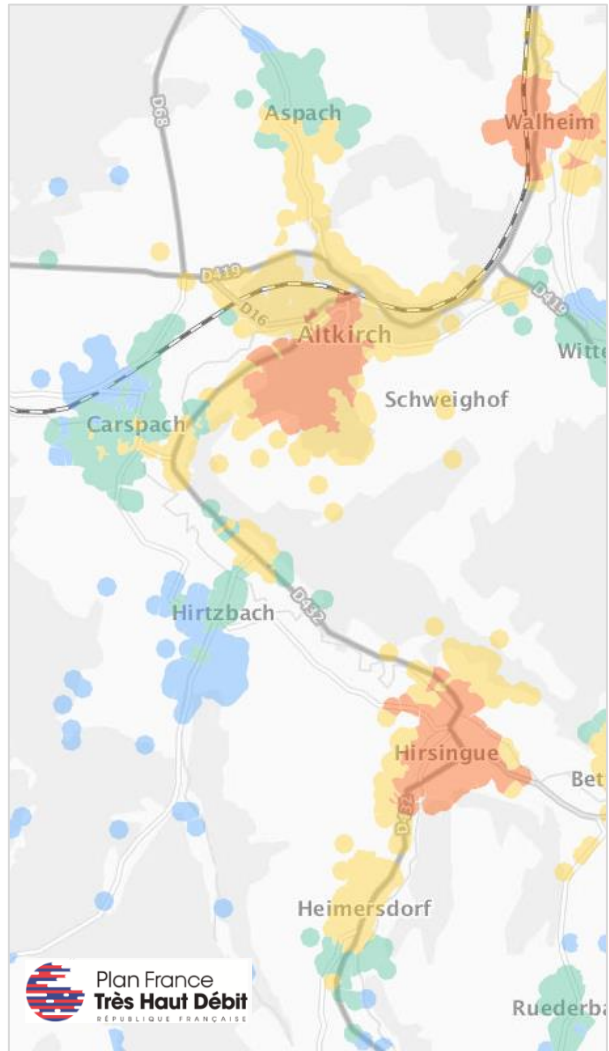
Heimersdorf : la connexion est de type ADSL et est qualifiée de satisfaisante.

Hirsingue : la connexion est de type ADSL et qualifiée de satisfaisante. La fibre optique a été posée pour alimenter le collège mais n'est pas en fonctionnement à ce jour.

Hirtzbach : la connexion est de type ADSL et qualifiée de très mauvaise.

Source : Communes.

L'internet en haut-débit est prévu en 2022 dans l'ensemble des communes du Secteur d'Altkirch (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique SDTAN). L'accès aux réseaux numériques représente un enjeu important en termes d'attractivité, aussi bien pour les entreprises que pour les particuliers.



7. DEMOGRAPHIE

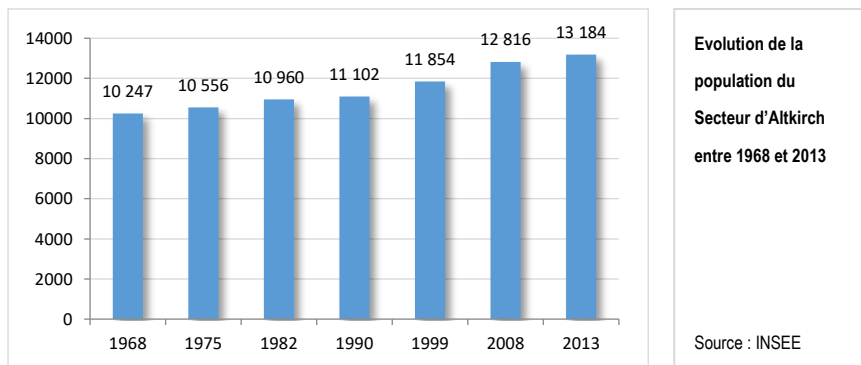
NB : graphiques et cartes ci-après réalisés à partir des données INSEE

Une croissance démographique continue à l'échelle du Secteur d'Altkirch

Le Secteur d'Altkirch présente un bon dynamisme démographique, illustré par une croissance continue entre 1968 et 2013. Cette tendance s'observe sur l'ensemble du territoire du SCoT du Sundgau, territoire considéré comme résidentiel et attractif. La population du Secteur d'Altkirch atteint 13 184 habitants en 2013.

Selon les dernières données INSEE, la population du Secteur d'Altkirch est de 13 132 habitants en 2015 (selon la somme des données communales, car les données INSEE 2015 existent sur le territoire de la communauté de communes Sundgau et non plus sur celui de la communauté de communes d'Altkirch).

En comparaison avec les territoires voisins, on constate que le Secteur d'Altkirch est relativement dynamique sur le plan démographique. En effet, la variation annuelle moyenne sur les territoires des communautés de communes du Jura Alsacien et de la Vallée de Hundsbach est négative (respectivement -0,4% et -0,3% entre 2008 et 2013) en raison d'un solde migratoire très faible. Celle de la communauté de communes Ill et Gersbach est de 0,2% grâce à un solde naturel positif. En revanche, la dynamique démographique est plus importante sur les communautés de communes de la Largue et du Secteur d'Ilfurth avec respectivement 1,0% et 0,9% de variation annuelle moyenne entre 2008 et 2013 grâce à des soles migratoires élevés. En comparaison, la variation annuelle moyenne de la population départementale est de 0,3% entre 2008 et 2013 grâce à un solde naturel de 0,4%. Le Secteur d'Altkirch dans son ensemble reste donc dynamique mais son attractivité tend à s'atténuer ces dernières années, comme le démontre le solde migratoire de 0,1%.



Entre 2008 et 2013, la croissance démographique sur le Secteur d'Altkirch est principalement liée au solde naturel (0,5%). Elle a été la plus importante sur la période 1999-2008, avec une variation annuelle moyenne de 0,9 %.

Secteur d'Altkirch (%)	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
Variation annuelle moyenne de la population	0,4	0,5	0,2	0,7	0,9	0,6
due au solde naturel	0,5	0,2	0,4	0,4	0,5	0,5
due au solde migratoire	-0,1	0,4	-0,2	0,3	0,4	0,1

Source : INSEE

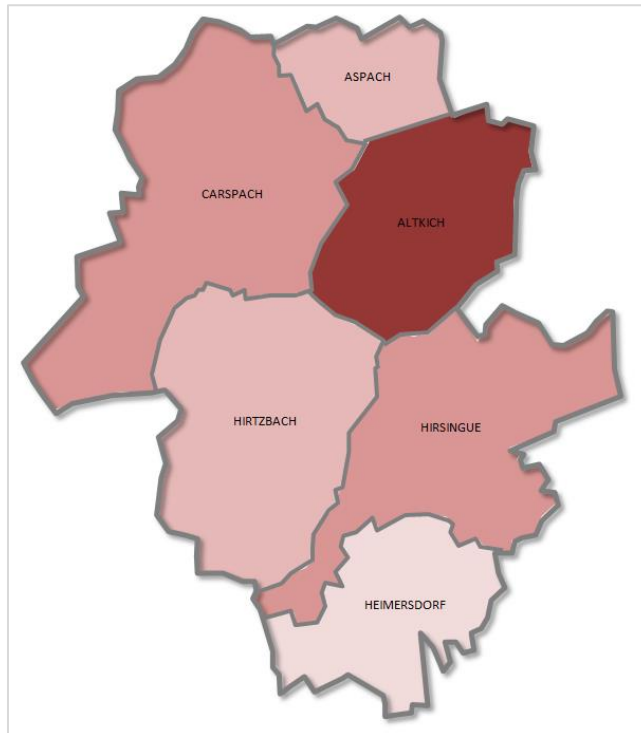
Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

La **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Plus de 43% de la population situés à Altkirch

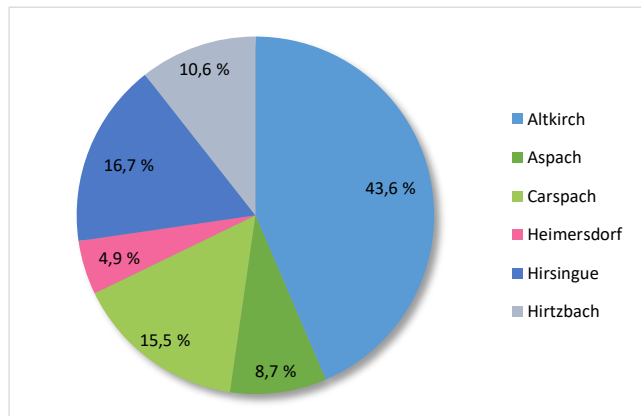
La commune la plus peuplée du Secteur d'Altkirch est Altkirch avec 5 743 habitants en 2013, soit 43,5% de la population. Altkirch occupe la position de commune-centre du territoire mais également à l'échelle du Sundgau.

Heimersdorf présente un caractère plus rural et est la commune la moins peuplée avec 645 habitants en 2013, soit 4,9% de la population du Secteur d'Altkirch.



Population par commune en 2013 sur le Secteur d'Altkirch

Source données : INSEE



Répartition de la population du Secteur d'Altkirch par commune en 2013

Source données : INSEE

Une dynamique démographique plus importante à Carspach et Hirtzbach

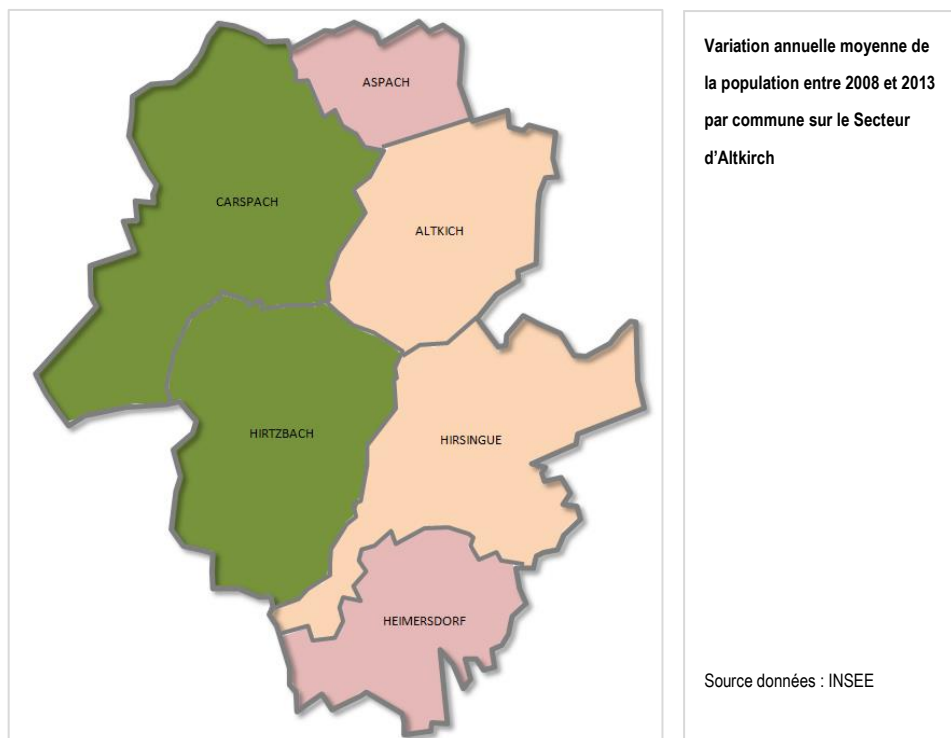
Concernant l'évolution de la population communale ces dernières années, on constate des disparités. En effet, la croissance démographique a été particulièrement élevée à Carspach et Hirtzbach (avec une variation annuelle moyenne respective de 2,1% et 1,8% entre 2008 et 2013) alors que l'on observe une tendance décroissante à Heimersdorf et Aspach (avec un taux de -0,3%). Sur ces deux communes, il est à noter cependant que ce léger déclin est ponctuel car si l'on considère une période plus longue, on note une croissance (avec respectivement +0,2% et +1,1% entre 1999 et 2013). Sur ces vingt dernières années, ce sont les communes de Carspach et d'Aspach qui ont la dynamique démographique la plus importante du Secteur d'Altkirch (+1,7% et +1,1%) et Hirsingue la moins importante (+0,4%).

La croissance démographique observée sur les communes de Carspach et Hirtzbach est liée à un solde migratoire important qui démontre leur attractivité résidentielle. Celle-ci est en partie due au développement du parc de logements. Par exemple, entre 2007 et 2013, plus de 50 logements ont été créés à Hirtzbach, dont plus d'un tiers correspond à des logements intermédiaires ou collectifs.

Population par commune	2008	2013	Variation annuelle moyenne entre 2008 et 2013	due au solde naturel	due au solde migratoire	Ajustement Population 2015
Altkirch	5 709	5 743	0,1 %	0,3 %	- 0,2 %	5 740
Aspach	1 168	1 150	- 0,3 %	0,7 %	- 1,0 %	1 135
Carspach	1 842	2 047	2,1 %	0,8 %	1,3 %	2 046
Heimersdorf	656	645	- 0,3 %	0,7 %	- 1,0 %	656
Hirsingue	2 163	2 202	0,4 %	0,2 %	0,2 %	2 139
Hirtzbach	1 278	1 397	1,8 %	0,6 %	1,2 %	1 416

Source : INSEE

Les dynamiques démographiques actuelles sont donc contrastées au sein du Secteur d'Altkirch, avec une commune-centre un peu moins attractive ces dernières années, un léger déclin démographique sur les communes les moins peuplées et une attractivité croissante sur les communes intermédiaires.





Projection démographique à l'horizon 2036

Tendance	Territoire	Variation annuelle moyenne envisagée pour 2015-2036	Projection 2036	Commentaire
Commune-centre en ralentissement démographique depuis environ 20 ans mais qui conserve une croissance de 0,5% entre 1990 et 2015	Altkirch	+ 0,8 %	6 800 habitants	Hypothèse de regain démographique avec un taux de variation plus élevé que ces 20 dernières années correspondant à une volonté de réaffirmer Altkirch comme commune-centre
Maintien d'une croissance démographique moyenne ces dernières années (+0,25% sur la période 1990-2015)	Hirsingue	+ 0,8 %	2 530 habitants	Hypothèse de regain démographique avec un taux de variation plus élevé que ces 20 dernières années correspondant à une volonté de réaffirmer Hirsingue comme seconde commune-centre du Secteur d'Altkirch
Une forte croissance démographique qui se maintient sur ces dernières années (+1,5% entre 1990 et 2015)	Carspach	+ 0,8 %	2 430 habitants	Modération démographique avec un taux de variation moindre par rapport à ces dernières années afin de maîtriser le développement urbain
Importante progression démographique ces dernières années (+0,85% entre 1990 et 2015)	Hirtzbach	+ 0,8 %	1 680 habitants	Variation annuelle modérée par rapport à celle observée ces 20 dernières années. Volonté de préserver la qualité du cadre de vie par une croissance démographique maîtrisée
Léger déclin démographique entre 2009 et 2015 mais forte croissance sur les 20 dernières années (+1% entre 1990 et 2015)	Aspach	+ 0,8 %	1 350 habitants	Modération démographique avec un taux de variation moindre afin de maîtriser le développement urbain
Croissance démographique moyenne ces dernières années (+0,5% entre 1990 et 2015)	Heimersdorf	+ 0,5 %	730 habitants	Variation annuelle identique à celle observée ces 20 dernières années sur la commune. Volonté de maîtriser le développement du village
Dans son ensemble, le Secteur d'Altkirch connaît une croissance démographique moyenne mais qui se maintient	Secteur d'Altkirch	~ + 0,8 %	15 520 habitants	Près de 2 400 personnes supplémentaires en 20 ans (entre 2015 et 2036) avec un taux de variation annuelle identique à celui observé ces 20 dernières années (entre 1990 et 2015)

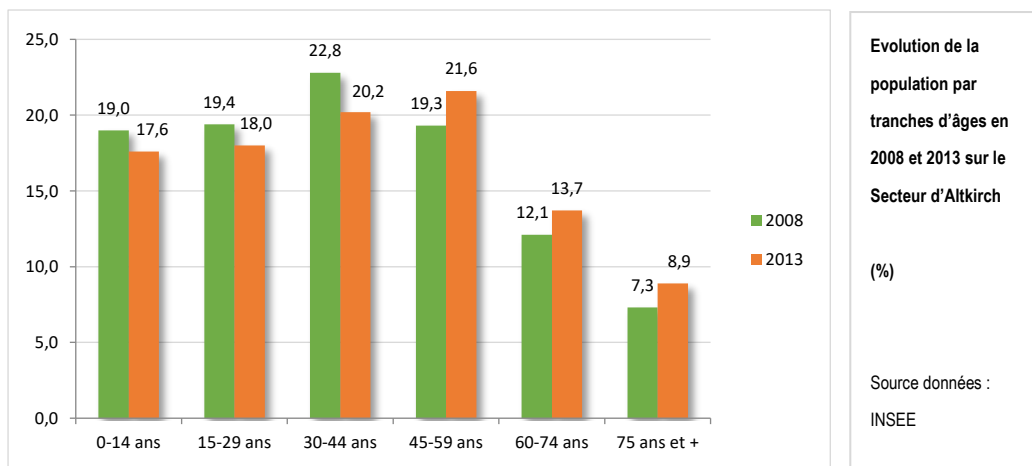
La projection sur 2036 a été choisie afin de correspondre à celle déterminée par le SCoT du Sundgau, et elle est effectuée à partir des données démographiques communales de 2015, dernières données INSEE disponibles lors de la rédaction du présent document.

Une tendance au vieillissement de la population

En 2008, la tranche d'âge la plus représentée dans le Secteur d'Altkirch est celle des 30-44 ans avec 22,8% de la population. En 2013, il s'agit de la tranche d'âge des 45-59 ans avec 21,6%. De plus, la part des tranches d'âges supérieures (45-59 ans, 60-74 ans et 75 ans et plus) augmente entre 2008 et 2013 alors que celle des tranches d'âges inférieures (0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans) diminue sur cette même période. Ces éléments sont significatifs d'une tendance globale au vieillissement de la population.

Ceci s'explique par un vieillissement progressif des 30-44 ans s'étant installés sur le territoire à partir des années 1990, avec un transfert dans les classes d'âges suivantes. En effet, la croissance démographique a été particulièrement importante entre 1990 et 2008 sur le territoire du Secteur d'Altkirch.

On peut toutefois noter que la proportion des moins de 30 ans reste relativement importante et représente 35,6% de la population en 2013, ce qui modère le phénomène de vieillissement. Ceci est notamment dû au maintien d'un solde naturel positif sur le territoire.



L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des 60 ans ou plus et celle des moins de 20 ans. Un indice de 1 indique un équilibre entre les deux populations. Un nombre supérieur indique une plus grande proportion de 60 ans et plus, et un nombre inférieur indique une plus grande proportion de moins de 20 ans.

Sur le Secteur d'Altkirch, l'indice de vieillissement est de 0,95, indiquant un quasi-équilibre entre la part des personnes âgées de moins de 20 ans et celle âgées de 60 ans ou plus. Cet indice est similaire à celui observé à l'échelle du département du Haut-Rhin.

Indice de vieillissement en 2013	
Secteur d'Altkirch	0,95
Altkirch	0,95
Aspach	0,74
Carspach	0,82
Heimersdorf	0,82
Hirsingue	1,36
Hirtzbach	0,85
Haut-Rhin	0,97
Source : INSEE	

Dans le détail, il est particulièrement important à Hirsingue où la part des 60 ans ou plus est dominante par rapport à celle des moins de 20 ans (indice supérieur à 1). A l'inverse, Aspach présente la population la plus jeune du Secteur d'Altkirch.

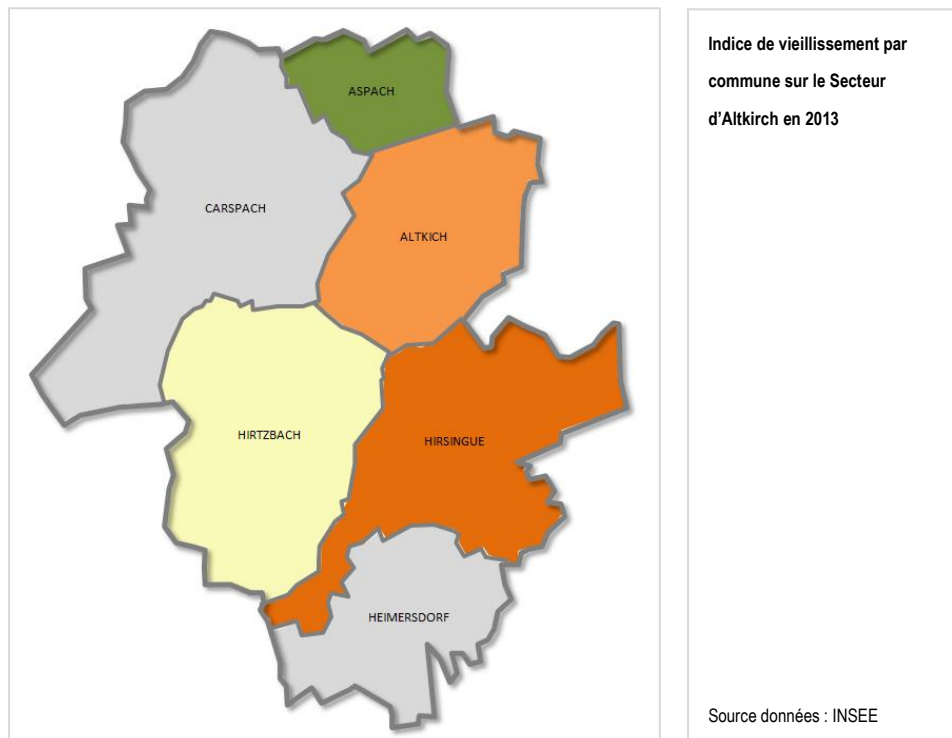
Le phénomène de vieillissement est en effet plus important à Hirsingue où la part des 60-74 ans par exemple représente 18,6% en 2013 et augmente de 3,9 points par rapport à 2008. La part des moins de 30 ans est en diminution et représente 31,5% de la population communale en 2013 (contre 35,6% à l'échelle du Secteur d'Altkirch).

Sur la commune d'Aspach, on constate également un phénomène de vieillissement de la population avec une augmentation de la part des tranches d'âges supérieures (45 ans et plus) et une diminution des tranches d'âges inférieures (moins de 45 ans), mais la proportion de jeunes reste plus importante qu'à l'échelle du Secteur d'Altkirch avec 19,6% de 0-14 ans notamment. La part des 75 ans ou plus est également inférieure, soit 6,1% de la population (contre 8,9% à l'échelle du Secteur d'Altkirch). Comme indiqué précédemment, Aspach présente toutefois une évolution démographique décroissante ces dernières années qui pourrait entraîner, sans nouvel apport de population, un vieillissement plus important dans les prochaines années.

La commune d'Altkirch, dont la croissance démographique s'atténue entre 2008 et 2013, présente déjà un indice de vieillissement relativement élevé et une part de 75 ans ou plus correspondant à 10,1% de la population communale en 2013 (contre 8,9% à l'échelle du Secteur d'Altkirch). Le phénomène pourrait donc s'accroître sans nouvel apport de population.

Les communes de Carspach et d'Hirtzbach présentent un indice de vieillissement plus modérés, notamment en lien avec la croissance démographique relativement importante observée ces dernières années sur leur territoire et en particulier due au solde migratoire. A Carspach, la part des 15-29 ans augmente de 1,6 point entre 2008 et 2013 et représente 18,7% de la population communale en 2013. A Hirtzbach, la part des 0-14 ans augmente de 1,2 point sur la même période et représente 17,7% de la population en 2013. Ces éléments traduisent un apport démographique en partie représenté par des ménages avec enfants.

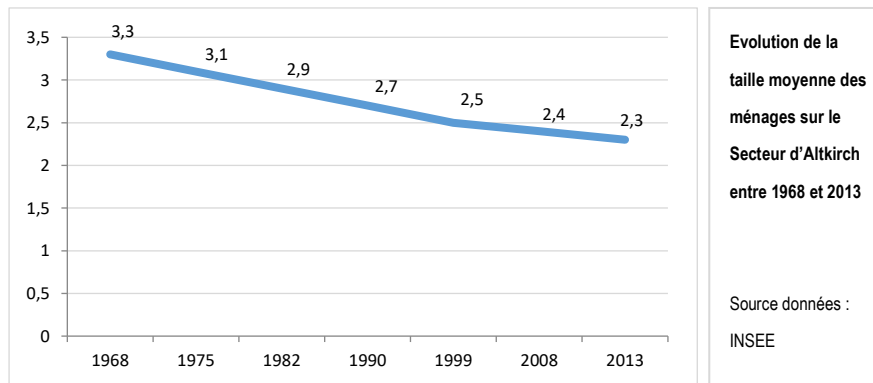
A Heimersdorf, bien que l'on observe un recul démographique entre 2008 et 2013 en raison d'un solde migratoire négatif, l'indice de vieillissement reste modéré grâce à une proportion importante de moins de 30 ans correspondant à 36,7% de la population en 2013 (contre 35,6% à l'échelle du Secteur d'Altkirch) et à une augmentation de 2,8 points de la part des 0-14 ans entre 2008 et 2013. Cette augmentation est liée à un solde naturel élevé (0,7%).



Un desserrement des ménages important mais structurel

Le desserrement des ménages est la diminution du nombre moyen de personnes par ménage. Il s'agit d'un phénomène structurel dû à l'évolution des modes de vie (jeunes quittant le domicile parental, familles monoparentales, vieillissement de la population...).

Sur le Secteur d'Altkirch, la taille moyenne des ménages diminue progressivement au fil des années, passant de 3,3 en 1968 à 2,3 en 2013.



Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette tendance s'observe à différentes échelles territoriales et induit un besoin supérieur en logements pour maintenir la population existante sur la commune. Ces logements doivent également être de plus petite taille pour être adaptés à des ménages d'une ou deux personnes.

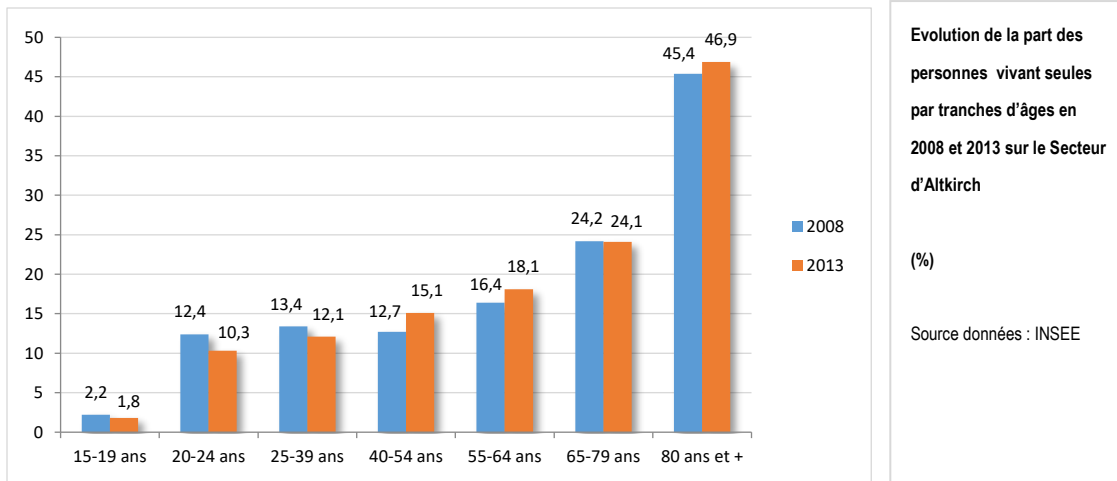
Evolution de la taille moyenne des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Secteur d'Altkirch	3,3	3,1	2,9	2,7	2,5	2,4	2,3
Haut-Rhin	3,1	3,0	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3
Alsace	3,2	3,0	2,8	2,6	2,5	2,3	2,3
France métropolitaine	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,2

Source : INSEE

Les ménages composés d'une seule personne représentent 31,2% sur le Secteur d'Altkirch (31,4% dans le Haut-Rhin).

Cette proportion de personnes seules a tendance à augmenter légèrement entre 2008 et 2013 et est devenue supérieure à celle des couples avec enfant(s) qui eux représentent 30,1% des ménages. Dans le détail, comme l'indique le graphique ci-après, elle augmente plus particulièrement chez les 40-54 ans, 55-64 ans et les 80 ans ou plus (mais diminue chez les 20-39 ans notamment).

En 2013, près de 47% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent seules. Avec une tendance globale au vieillissement de la population, le nombre de ménage d'une seule personne pourrait donc progresser dans les années à venir.



La prise en compte du phénomène de desserrement des ménages nécessite de développer le parc de logements et de proposer une offre diversifiée en termes de typologie afin de répondre aux besoins de ménages de plus petite taille.

Synthèse et chiffres clés

Sur l'ensemble du Secteur d'Altkirch, on constate une croissance démographique depuis plusieurs décennies mais qui tend à s'atténuer ces dernières années en raison d'un solde migratoire en baisse. La tendance est au vieillissement global de la population mais avec une proportion de jeunes qui reste relativement importante. Le desserrement des ménages concerne également le territoire.

Altkirch est la commune la plus peuplée du territoire mais elle observe un ralentissement démographique ces dernières années. Le phénomène de vieillissement de la population est particulièrement marqué.

Hirsingue est la deuxième commune la plus peuplée et observe une légère croissance démographique. Le vieillissement de la population est très marqué et la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus est supérieure à celle des moins de 20 ans.

Carspach se rapproche d'Hirsingue concernant le poids démographique et bénéficie d'une forte croissance démographique ces dernières années. Le vieillissement de la population y est beaucoup moins marqué qu'à Altkirch et Hirsingue.

Hirtzbach est également marquée par une importante croissance démographique et le vieillissement de la population est plus modéré qu'à Altkirch ou Hirsingue notamment.

A Aspach, l'attractivité est en baisse et l'on observe un léger déclin démographique ces dernières années. La population reste cependant la plus jeune du Secteur d'Altkirch.

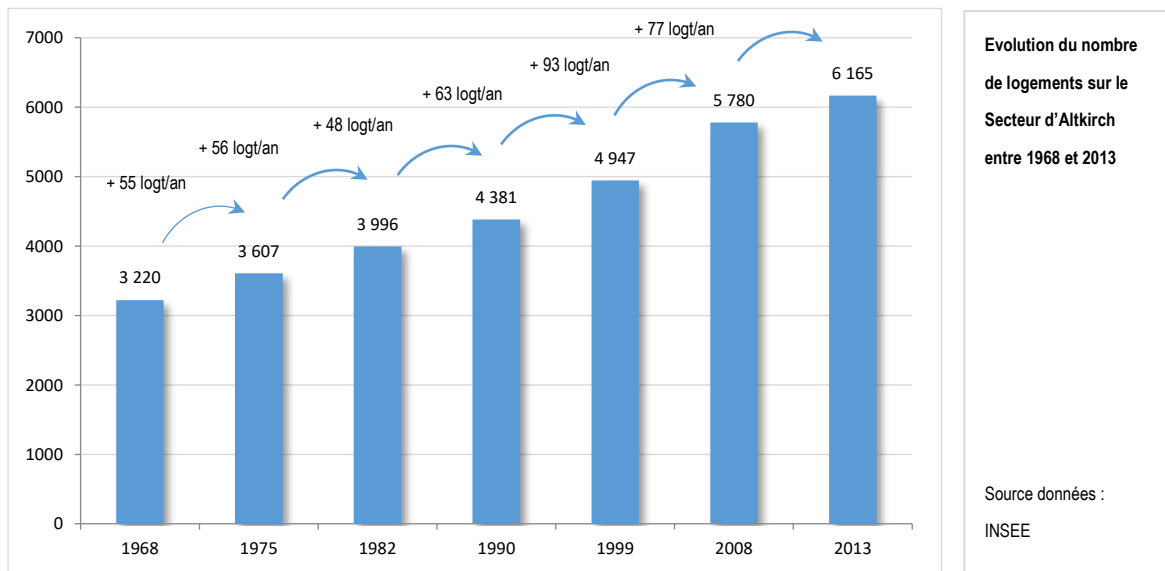
Heimersdorf est la commune la moins peuplée et est également en léger déclin démographique. Le vieillissement de la population est toutefois relativement modéré.

Population en 2013	13 184 habitants
Population en 2015	13 132 habitants
Projection démographique en 2036	15 690 habitants
Indice de vieillissement en 2013	0,95
Taille moyenne des ménages en 2013	2,3

8. HABITAT

Une croissance continue du parc de logements depuis plusieurs décennies

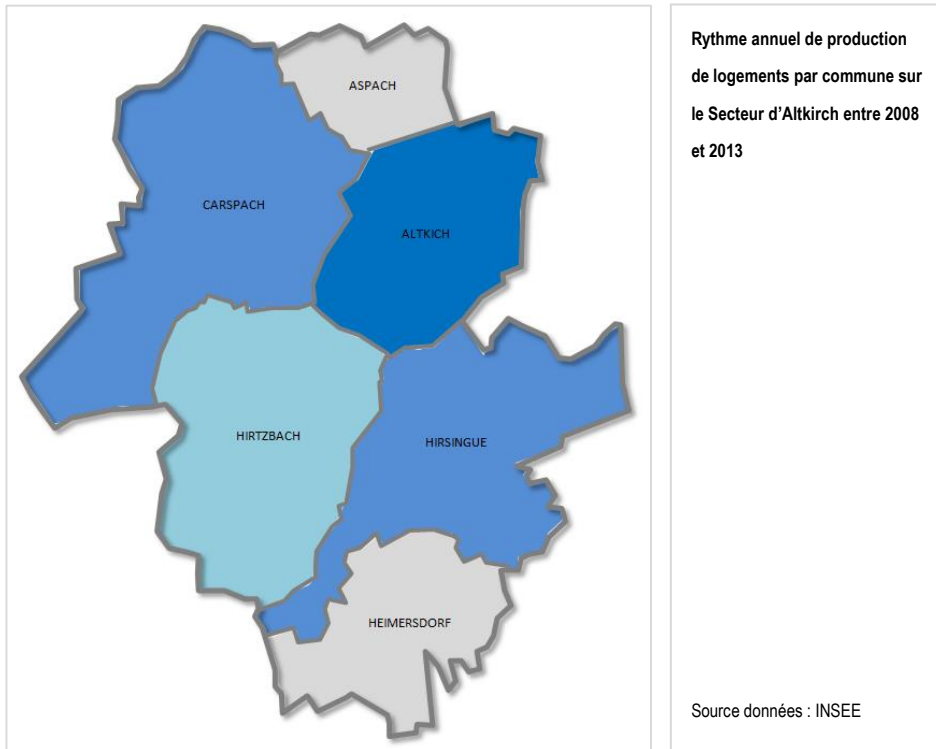
Le rythme de production de logements a légèrement varié selon les périodes mais la croissance du parc s'est maintenue entre 1968 et 2013. La production de logements a été la plus importante entre 1999 et 2008, avec un rythme moyen de 93 nouveaux logements par an. Cette évolution est en phase avec la croissance démographique qui a également été plus élevée sur cette même période.



Globalement, les parcs de logements les plus développés ont eu tendance à se renforcer entre 2008 et 2013. En effet, Altkirch présente un rythme moyen de production de logements de 29 logements par an, bien que la croissance démographique soit très modérée sur cette même période. En parallèle, les communes les plus petites ont un rythme de production de logements nettement plus faible : environ 3 logements par an à Aspach et Heimersdorf.

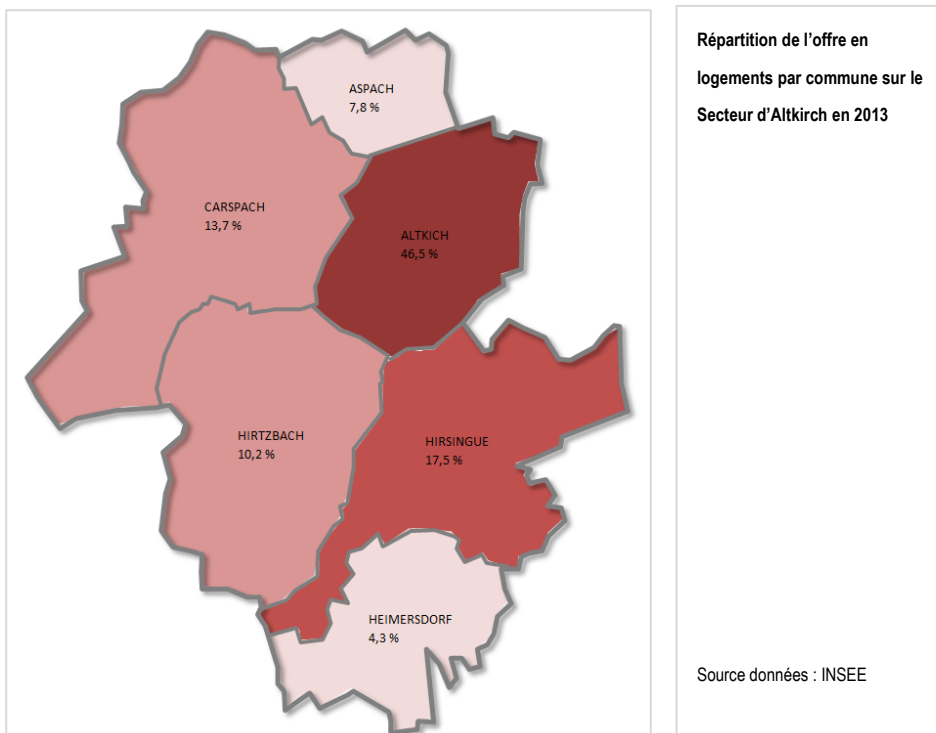
Nombre total de logements par commune en 2013	
Secteur d'Altkirch	6 165
Altkirch	2 867
Aspach	482
Carspach	844
Heimersdorf	267
Hirsingue	1 077
Hirtzbach	628
Source : INSEE	

Le nombre total de logements regroupe les résidences principales, les résidences secondaires et occasionnelles et les logements vacants.



Plus de 46% des logements concentrés à Altkirch

L'offre en logements se concentre principalement sur Altkirch. Le parc de la commune est composé de 2 867 logements et représente 46,5% de l'offre du Secteur d'Altkirch.





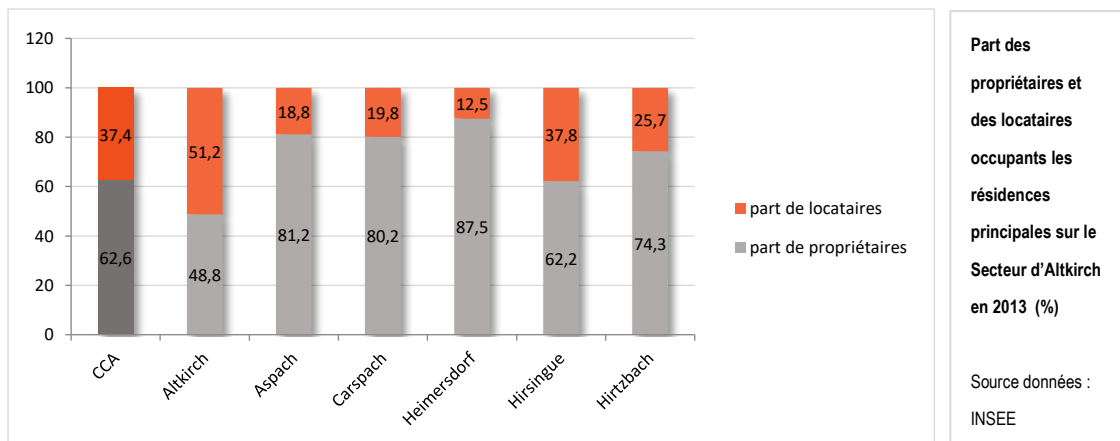
Parmi les 6 165 logements présents sur le Secteur d'Altkirch, 5 603 sont des résidences principales soit 90,9% du parc en 2013. Les résidences secondaires représentent seulement 1% du parc avec 59 logements.

Une proportion de locataires plus élevée à Altkirch et Hirsingue

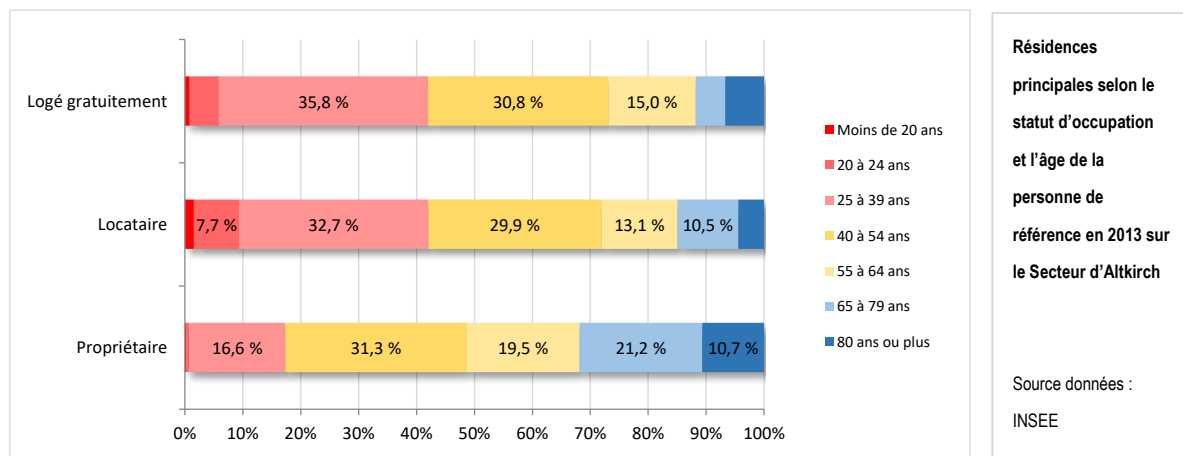
Globalement, les propriétaires sont majoritaires dans le parc des résidences principales du Secteur d'Altkirch. Ils représentent 62,6% des occupants en 2013. Cette part est nettement plus élevée dans les communes plus rurales du territoire, c'est-à-dire Aspach, Carspach, Hirtzbach et Heimersdorf, où la part des propriétaires oscille entre 74,3% et 87,5% selon les communes. A l'inverse, dans les deux communes les plus urbanisées que sont Altkirch et Hirsingue, cette part est beaucoup moins prépondérante. A Altkirch, la part des locataires est même majoritaire.

Cette répartition est souvent observée car, dans les villages, l'offre en logements est généralement moins diversifiée et comporte moins de logements locatifs. Les communes plus peuplées, à l'inverse, dispose généralement d'un parc de logements plus diversifié s'adressant à un public plus large et à des besoins différents.

Entre 2008 et 2013, la part des locataires tend à augmenter légèrement (de +0,5 à +1,0 point) sauf à Hirsingue.



Sur le Secteur d'Altkirch, les propriétaires sont principalement âgés de 40 à 54 ans alors que les locataires sont principalement âgés de 25 à 39 ans. Globalement, l'accession à la propriété se fait en moyenne à un âge de plus en plus avancé. Cette tendance est similaire à l'échelle nationale.



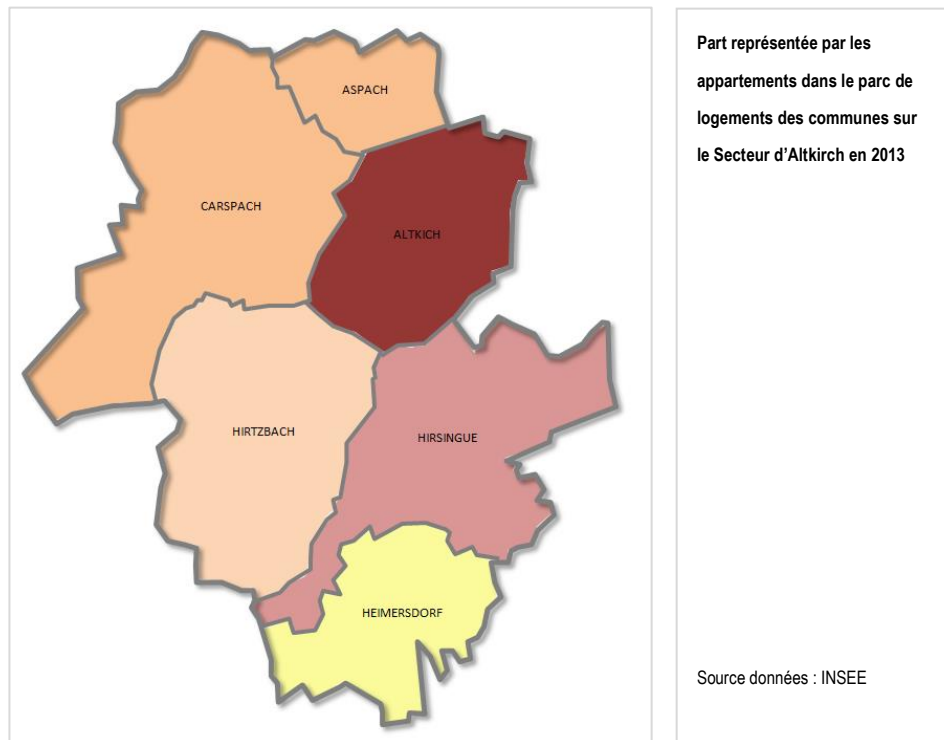
Une majorité de logements individuels mais d'importantes disparités entre les communes

A l'échelle du Secteur d'Altkirch, les logements individuels représentent la majorité du parc, soit 57,9%.

Type de logements en 2013 – Secteur d'Altkirch		
types	nombre	part
Maisons	3 572	57,9 %
Appartements	2 477	40,2 %

Source : INSEE

La part des logements collectifs est particulièrement importante dans la commune-centre d'Altkirch, avec 60,3%. Elle est logiquement plus faible dans des communes plus rurales et résidentielles telles qu'Heimersdorf (4,8%). D'un point de vue global, l'offre en logements collectifs est tout de même bien développée sur le territoire, leur part oscille entre 20% et 40% sur les quatre autres communes (Aspach, Carspach, Hirsingue, Hirtzbach).



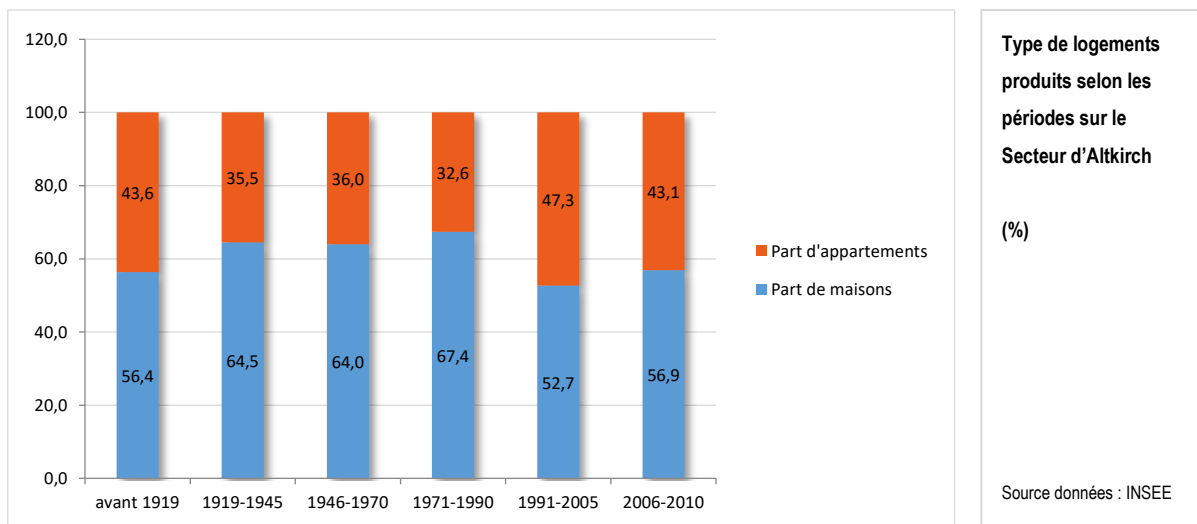
Sur l'ensemble des communes du Secteur d'Altkirch, la part des appartements tend à diminuer (de -0,7% à -4,7% entre 2008 et 2013) excepté à Heimersdorf où elle connaît une très légère croissance. La commune conserve toutefois une part faible d'appartements, ce qui est assez habituel dans des petites communes rurales.

Part des appartements par commune en 2013			
commune	nombre	part	évolution de la part des appartements entre 2008 et 2013
Altkirch	1 708	60,3 %	- 0,7 point
Aspach	111	24,7 %	- 1,7 point
Carspach	169	22,1 %	- 2,1 points
Heimersdorf	15	4,8 %	+ 0,8 point
Hirsingue	359	38,0 %	- 4,7 points
Hirtzbach	115	19,9 %	- 1,5 point

Source : INSEE

Une dynamique constructive qui conforte la part majoritaire de la maison individuelle

En termes de typologie de logements, la production sur le Secteur d'Altkirch a toujours été en faveur de la maison individuelle qui représente, selon les périodes, entre 52,7% et 67,4% des logements produits. Cette proportion a été particulièrement importante au cours des années 1970 et 1980 avec le développement des lotissements pavillonnaires.



Ces données sont toutefois à relativiser car l'on observe d'importantes disparités selon les communes. Comme évoqué précédemment, l'offre en logements collectifs est principalement présente sur les communes d'Altkirch et d'Hirsingue, les plus peuplées. Dans les communes plus rurales, tout particulièrement à Heimersdorf, aucun appartement n'a été produit sur la période 2006-2010 et ceux-ci représentent seulement 3,7% des logements produits sur la période précédente (entre 1991 et 2005). Pour les autres communes, le parc tend toutefois à se diversifier ces dernières années, les appartements représentant une part relativement importante des logements produits, même à Aspach et Carspach.

Cette diversification du parc, couplée à un nombre de logements produits relativement important, a permis à Carspach d'être attractive sur le plan démographique (soldes naturel et migratoire positifs). A Hirtzbach, la croissance démographique a également été importante ces dernières années (soldes naturel et migratoire positifs) et la production globale de logements importante. La diversification du parc s'est davantage opérée sur la période précédente (1991-2005), participant à cet apport démographique.



En revanche, à Aspach, malgré cette diversification, le nombre global de logements produits n'a pas été suffisant pour accueillir de nouvelles populations (solde naturel positif mais solde migratoire négatif).

La proportion de logements collectifs produits apparaît particulièrement importante à Hirsingue entre 2006 et 2010. Cette donnée est toutefois à relativiser car selon les données transmises par la municipalité, le nombre de permis de construire délivrés pour des logements collectifs sur cette période est de 36, ce qui représente 53%.

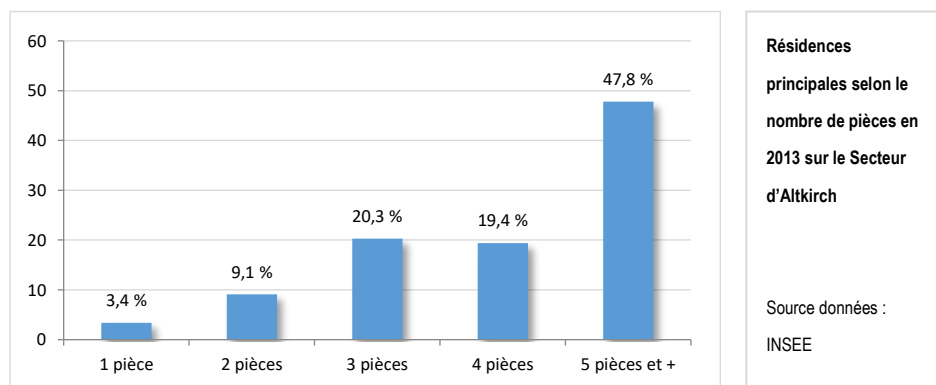
Territoire	Part d'appartements produits entre 1991 et 2005	Part d'appartements produits entre 2006 et 2010
Secteur d'Altkirch	47,3 %	43,1 %
Altkirch	66,3 %	50,6 %
Aspach	41,0 %	48,0 %
Carspach	25,8 %	34,3 %
Heimersdorf	3,7 %	0,0 %
Hirsingue	43,6 %	75,6 %
Hirtzbach	36,3 %	11,7 %

Source : INSEE

Près de la moitié du parc représenté par les grands logements

Les grands logements, de 5 pièces et plus, représentent près de la moitié du parc de logements sur le Secteur d'Altkirch soit 47,8% en 2013. Ils sont davantage représentés dans les communes les moins peuplées du territoire : 65,4% à Heimersdorf, 64,0% à Aspach, 64,1% à Carspach. Ils représentent 37,2% du parc à Altkirch. Ceci est dû à la prépondérance des logements individuels qui comportent généralement davantage de pièces que les appartements.

Les logements d'une seule pièce s'adressent à un public spécifique, notamment les étudiants. Cette offre est moins adaptée dans des communes rurales. Elle se concentre d'ailleurs à Altkirch et Hirsingue. En effet, 83% des logements d'1 pièce sur le Secteur d'Altkirch sont répartis sur ces deux communes. Altkirch concentre également 69% des 2 pièces du territoire.



Les logements de taille intermédiaire (3 et 4 pièces) sont attractifs pour les jeunes ménages et favorisent le parcours résidentiel local. Cette offre est relativement développée à l'échelle du Secteur d'Altkirch en représentant 39,7% du parc. On note toutefois quelques disparités selon les communes. A titre comparatif, cette part est de 45,0% dans le Haut-Rhin et de 33,1% sur le territoire de la communauté de communes Ill et Gersbach située à proximité.

A l'échelle des communes, on constate des disparités. Les communes plus rurales et les moins peuplées du Secteur d'Altkirch présentent un parc de logements moins diversifié et les grands logements (5 pièces ou plus) prédominant. Dans ces communes, cette tendance se renforce entre 2008 et 2013 puisque la part des logements intermédiaires diminue. A



l'inverse, sur les pôles urbains d'Altkirch et Hirsingue, la part des logements intermédiaires est plus importante, ce qui illustre un parc plus diversifié. En outre, cette diversification s'accroît entre 2008 et 2013 avec une augmentation de la part des logements intermédiaires sur cette période (respectivement +1,1 point et + 1,2 point).

A Hirtzbach, la part des logements intermédiaires progresse grâce à la diversification du parc, avec la création d'une trentaine de logements mitoyens et collectifs (soit plus d'un tiers de la production de logements sur la commune ces dix dernières années), qui comporte généralement un nombre de pièces moindre par rapport aux maisons individuelles.

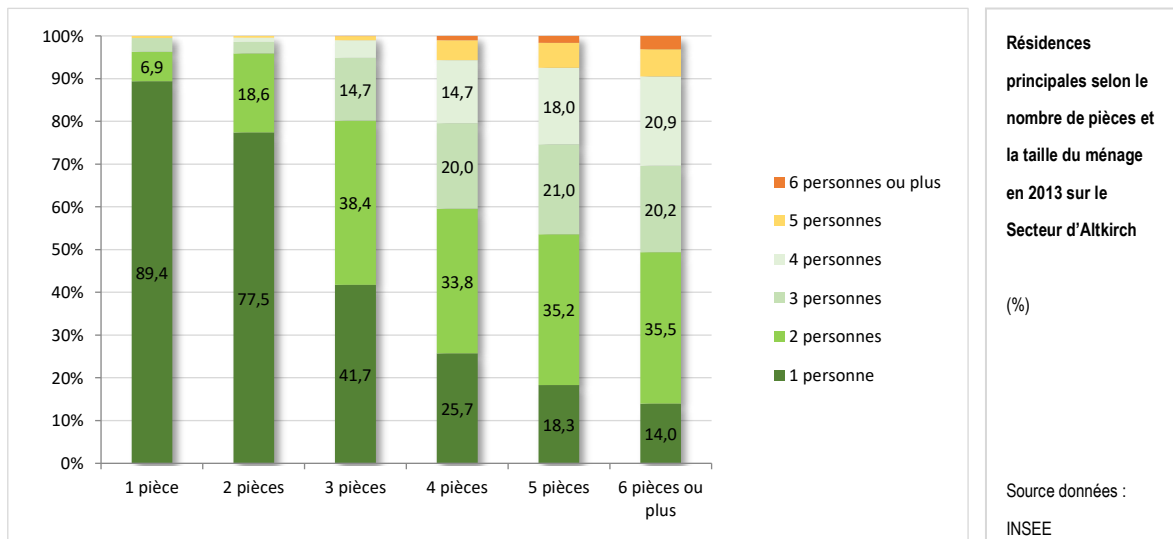
Territoire	Part des 3-4 pièces en	Evolution de la part des 3-4 pièces entre
	2013	2008 et 2013
Secteur d'Altkirch	39,7 %	nc
Altkirch	45,4 %	+ 1,1 point
Aspach	32,0 %	- 1,8 point
Carspach	33,0 %	- 4,7 points
Heimersdorf	23,0 %	- 3,7 points
Hirsingue	39,3 %	+ 1,2 point
Hirtzbach	36,2 %	+ 2,5 points

Source : INSEE

Les grands logements globalement sous-peuplés

Les logements de 6 pièces ou plus, pouvant en théorie accueillir environ 6 personnes, sont près de 50% à être occupés par 2 personnes ou moins en 2013. La tendance est similaire pour les logements de 5 pièces, en effet 53,5% d'entre eux sont occupés par 2 personnes ou moins. Les 4 pièces aussi sont globalement sous-peuplés car ils peuvent en théorie accueillir 4 personnes environ mais ils sont 59,5% à être occupés par 2 personnes ou moins.

Le peuplement des logements de 1 et 2 pièces est relativement correct. Les petits logements sur le territoire ne font pas l'objet d'un surpeuplement.





Un taux de logements vacants plus élevé dans les pôles urbains et qui concerne principalement les logements anciens et de petite taille

La vacance est un indicateur de la tension entre l'offre et la demande sur le marché immobilier. Une valeur faible indique une pénurie de logements (rareté de l'offre par rapport à la demande) et une valeur élevée indique que des logements restent inoccupés (offre trop importante ou mal adaptée). Un taux compris entre 5 et 6% représente un marché relativement fluide.

Il est à noter que les logements vacants peuvent concerner des constructions anciennes inoccupées car nécessitant une réhabilitation, ou bien des logements neufs encore inoccupés au moment du recensement (temps de commercialisation). Ces logements vacants sont également liés à la volonté ou non des propriétaires de mettre leur bien sur le marché.

Ces dernières années, on observe un nombre croissant de logements vacants sur le Secteur d'Altkirch. En 2013, le taux de vacance atteint ainsi 8,1%, ce qui signifie que l'offre immobilière est plus importante ou peu adaptée par rapport à la demande.

Logements vacants sur le Secteur d'Altkirch entre 1968 et 2013			
année	taux	nombre	marché immobilier
1968	5,2 %	169	Equilibre entre l'offre et la demande
1975	6,8 %	246	Offre légèrement supérieure à la demande
1982	6,5 %	260	
1990	5,8 %	253	Equilibre entre l'offre et la demande
1999	5,6 %	275	Offre supérieure à la demande
2008	7,4 %	427	
2013	8,1 %	502	

Source : INSEE

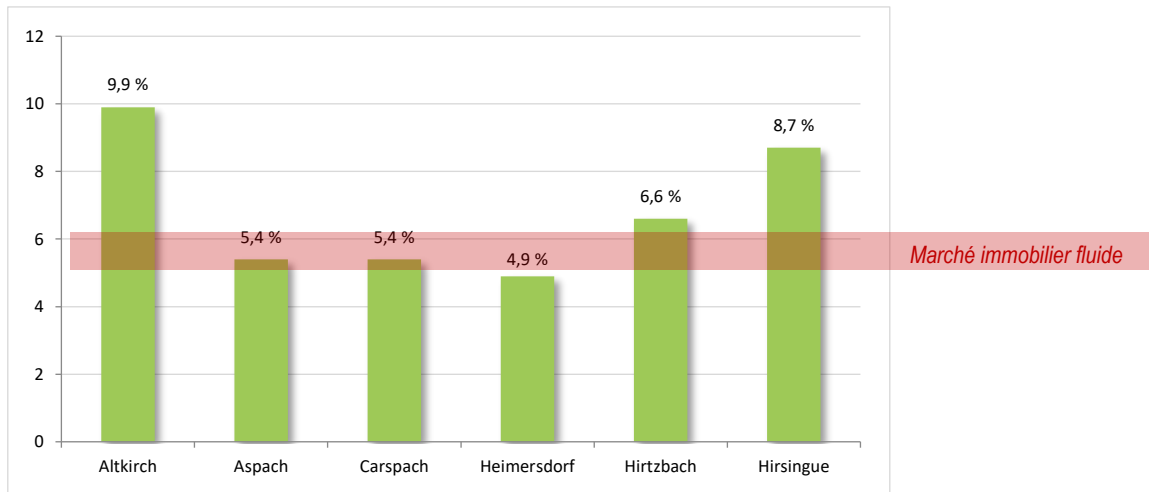
La commune d'Altkirch, qui présente le parc de logements le plus important, comptabilise également le plus grand nombre de logements vacants, soit 283. La commune présente ainsi un taux de vacance de 9,9% en 2013, illustrant une offre supérieure à la demande sur le marché immobilier. Altkirch concentre plus de la moitié des logements vacants présents sur le territoire soit 56,3%. La commune d'Hirsingue présente une tendance similaire mais avec un taux de vacance un peu moins élevé (8,7%). Les taux plus élevés observés sur les pôles urbains peuvent s'expliquer par une rotation plus importante des occupants des logements que dans les communes rurales mais également par le développement du parc de logements et la comptabilisation de certains logements neufs comme vacants lors du recensement (temps de commercialisation). Comme indiqué précédemment, le rythme de production de logements à Altkirch a été relativement important sur cette même période 2008-2013, avec 167 logements produits.

Pour les autres communes du Secteur d'Altkirch, le marché immobilier est plutôt fluide, illustré par des taux de vacances d'environ 5% à 6%.



Logements vacants en 2013		
territoire	nombre	taux de vacance
Secteur d'Altkirch	502	8,1 %
Altkirch	283	9,9 %
Aspach	26	5,4 %
Carspach	45	5,4 %
Heimersdorf	13	4,9 %
Hirsingue	94	8,7 %
Hirtzbach	41	6,6 %

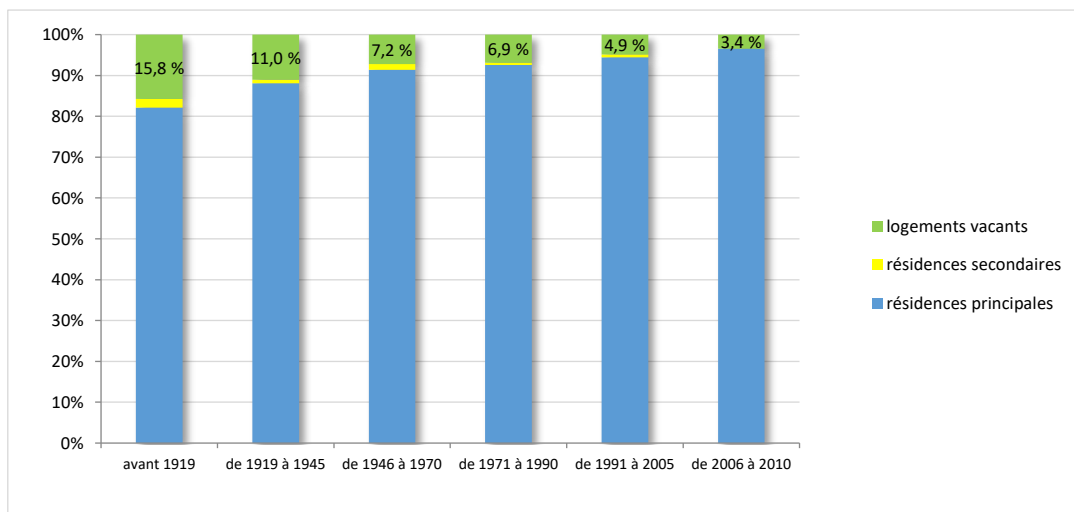
Source : INSEE



Taux de vacance par commune en 2013

Source données : INSEE

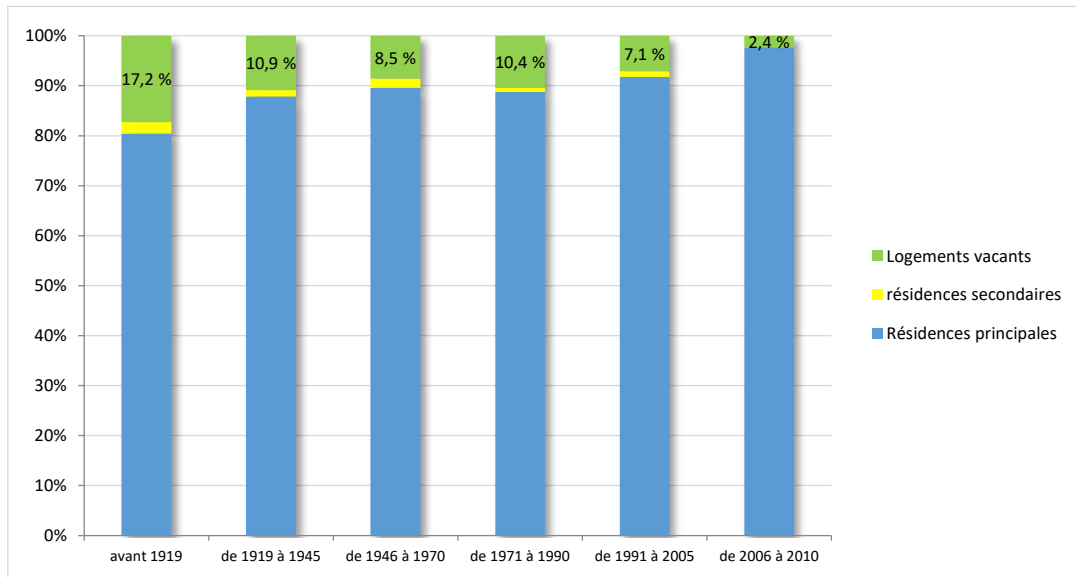
A l'échelle du Secteur d'Altkirch, la vacance concerne plus particulièrement les logements anciens. En effet, près de 16% des logements construits avant 1919 sont vacants alors qu'ils représentent environ 3% des logements construits entre 2006 et 2010. Les logements récents sont plus attractifs sur le marché des résidences principales, en effet 96,6% des logements construits entre 2006 et 2010 constituent des résidences principales.



Logements construits avant 2011 par catégorie et époque d'achèvement sur le Secteur d'Altkirch

Source données : INSEE

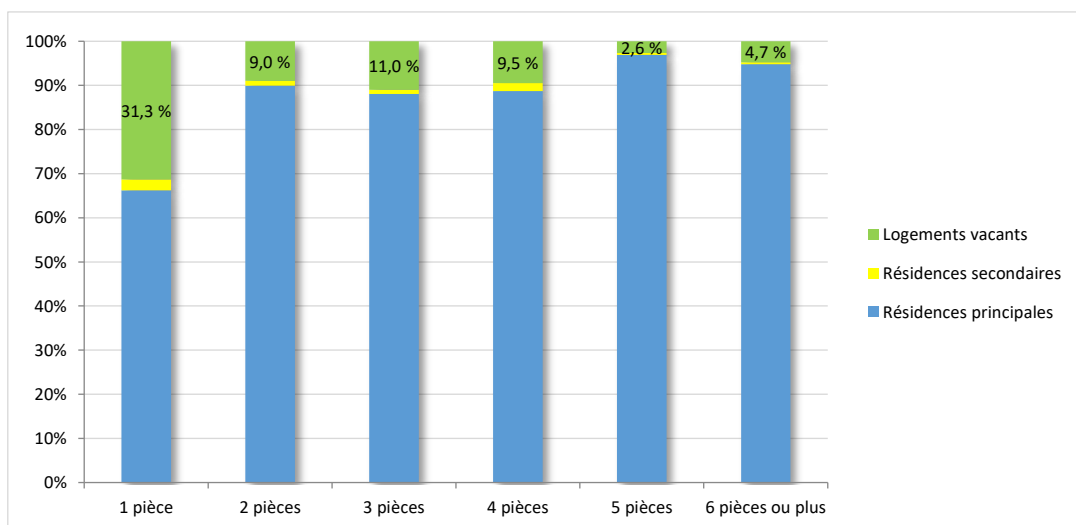
A Altkirch, les logements vacants représentent 17,2% des logements antérieurs à 1919. La vacance est également plus importante sur les logements de 1971-1990, avec un taux de 10,4% contre 6,9% à l'échelle du Secteur d'Altkirch.



Logements construits avant 2011 par catégorie et époque d'achèvement à Altkirch

Source données : INSEE

La vacance concerne également davantage les petits logements, en l'occurrence les logements d'1 pièce. Plus de 30% d'entre eux sont en effet vacants. Sur le Secteur d'Altkirch, les petits logements sont principalement situés à Altkirch. Les logements de taille intermédiaire (2 à 4 pièces) sont relativement peu concernés par la vacance. En effet, bien que le taux soit supérieur à 6% (taux de référence pour assurer la fluidité du marché immobilier), il s'agit principalement de logements locatifs au sein desquels la rotation est logiquement un peu plus importante. Quant aux grands logements (5 pièces ou plus), la vacance est encore moins importante, indiquant une faible rotation de ce parc.

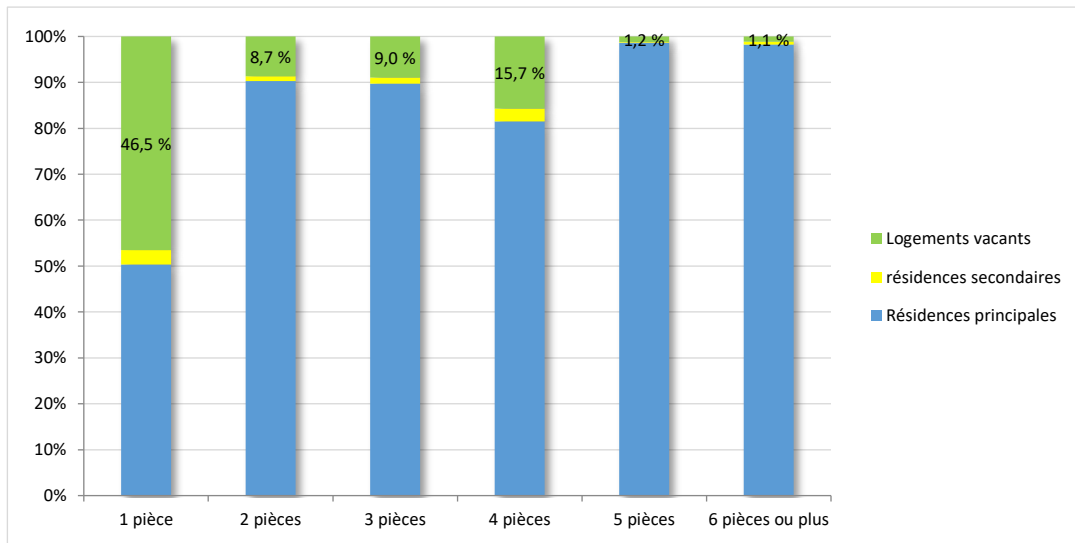


Logements par catégorie et nombre de pièces en 2013 sur le Secteur d'Altkirch

Source : INSEE



A Altkirch, cette tendance est accentuée. En effet, 46,5% des logements d'1 pièce sont vacants sur la commune. Les logements de 4 pièces sont également concernés puisque 15,7% d'entre eux sont vacants.

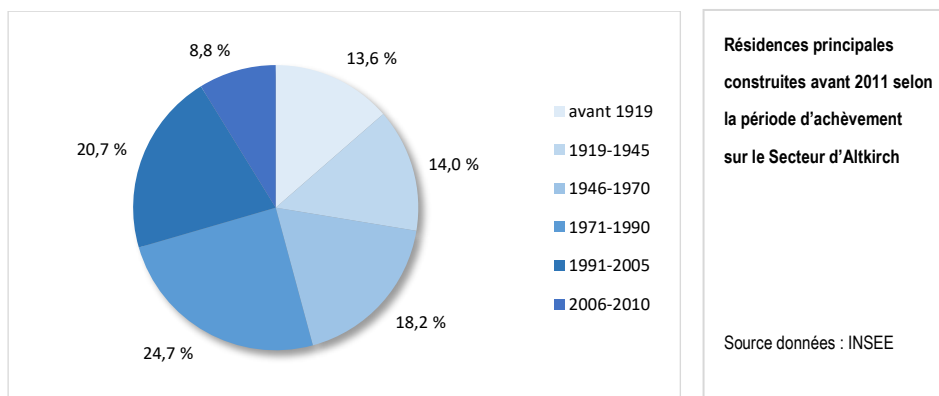


Logements par catégorie et nombre de pièces en 2013 à Altkirch

Source : INSEE

Une part relativement importante de logements récents

Comme indiqué précédemment, la production de logements sur le Secteur d'Altkirch a été la plus importante sur la période 1999-2008. Les logements récents (1991-2010 sur le graphique ci-dessous) représentent en effet une part relativement importante, soit 29,5% du parc. Les logements très anciens (antérieurs à 1946), quant à eux, représentent 27,6% du parc du Secteur d'Altkirch. Ceux-ci forment le centre-bourgs des communes et constituent des éléments du patrimoine bâti. Ces logements peuvent également, selon leur état, présenter un potentiel de réhabilitation.



Dans son ensemble, le parc de logements du Secteur d'Altkirch reste relativement ancien puisque 70,5% des logements sont antérieurs à 1990 et présentent donc des performances énergétiques faibles par rapport aux constructions réalisées depuis début 2000. Les logements construits entre 1991 et 2010 sont ici considérés comme « récents ». Les logements construits avant 1946 sont considérés comme particulièrement « anciens ».



Territoire	Part des logements récents	Part des logements anciens	Période la plus représentée
Secteur d'Altkirch	29,5 %	27,6 %	1971-1990
Altkirch	26,0 %	28,5 %	1946-1970
Aspach	32,4 %	27,7 %	1971-1990
Carspach	37,4 %	32,7 %	1919-1945
Heimersdorf	26,8 %	28,0 %	1971-1990
Hirsingue	28,5 %	20,0 %	1971-1990
Hirtzbach	34,2 %	28,2 %	1991-2005

Source : INSEE

A l'échelle des communes, Carspach présente la plus forte proportion de logements anciens, bien que le rythme de production de logements soit l'un des plus élevés du territoire ces dernières années. On constate que 32,7% des logements ont été construits avant 1946 et, en effet, la période de construction la plus représentée sur la commune est 1919-1945. En parallèle, Carspach dispose également de la part de logements récents la plus importante avec 37,4%. Cette dynamique récente fait écho à l'importante croissance démographique que connaît la commune ces dernières années, alors que le parc s'est moins développé sur la période intermédiaire de 1946 à 1990 (en corrélation avec un déclin démographique entre 1968 et 1990).

Habitat et performance énergétique

Le parc de logements anciens présente, sans réhabilitation, de faibles performances énergétiques en termes d'isolation. Comme vu précédemment, ces logements représentent 27,6% du parc du Secteur d'Altkirch.

La Réglementation Thermique de 2012 impose des objectifs de performance énergétique aux bâtiments neufs et fixe des normes allant dans ce sens également pour des travaux effectués sur des constructions existantes.

Un parc social essentiellement présent à Altkirch et Hirsingue

D'une manière globale, le parc de logements sociaux dans le Sundgau est peu développé par rapport au reste du département du Haut-Rhin. De nombreuses communes du Sundgau ne présentent aucun parc locatif social.

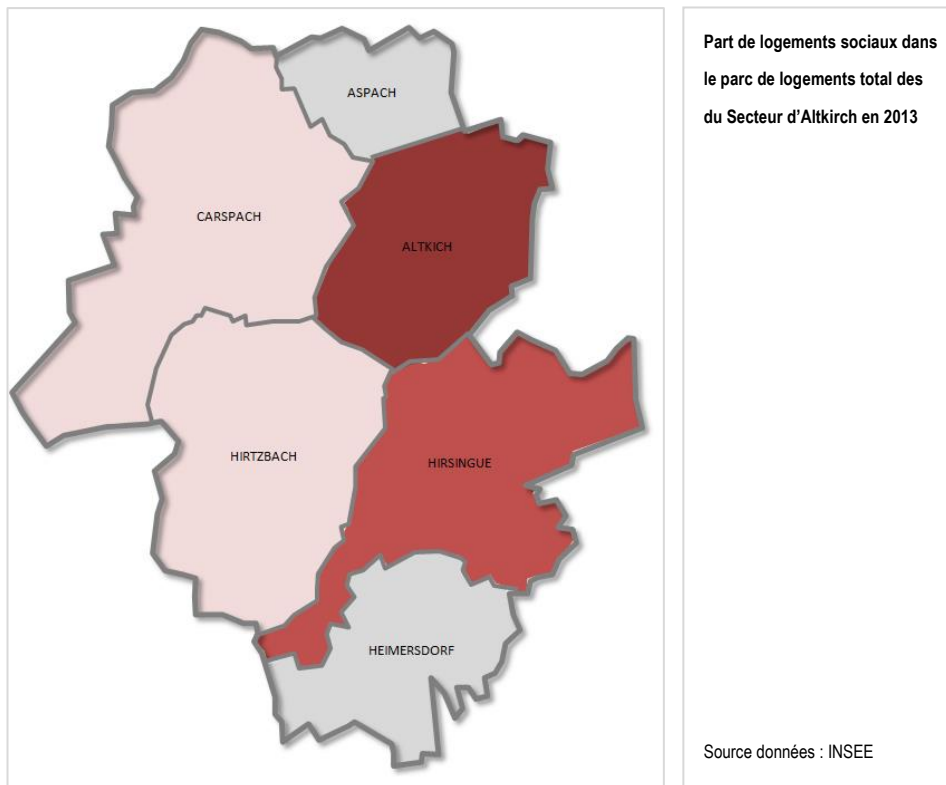
Le secteur d'Altkirch dénombre 607 logements sociaux en 2013, ce qui représente 10,8% du parc de logements total. Ces logements sont répartis sur 4 communes et 76,1% d'entre eux se situent à Altkirch et 20,7% à Hirsingue. L'offre en logements sociaux se concentre donc sur les deux pôles urbains du territoire. Altkirch concentre d'ailleurs près de la moitié de l'offre en logements sociaux à l'échelle du Sundgau.

L'offre ainsi que la demande en logements sociaux sont généralement peu élevées dans les communes rurales.

L'enjeu sur le secteur d'Altkirch est de conserver une offre en logements sociaux permettant de répondre à la demande sur les communes les plus concernées c'est-à-dire Altkirch et Hirsingue.

Logements sociaux en 2013	Nombre	Part dans le parc de logements de la commune
Secteur d'Altkirch	607	10,8 %
Altkirch	462	18,2 %
Aspach	0	0,0 %
Carspach	5	0,6 %
Heimersdorf	0	0,0 %
Hirsingue	126	12,9 %
Hirtzbach	14	2,4 %

Source : INSEE



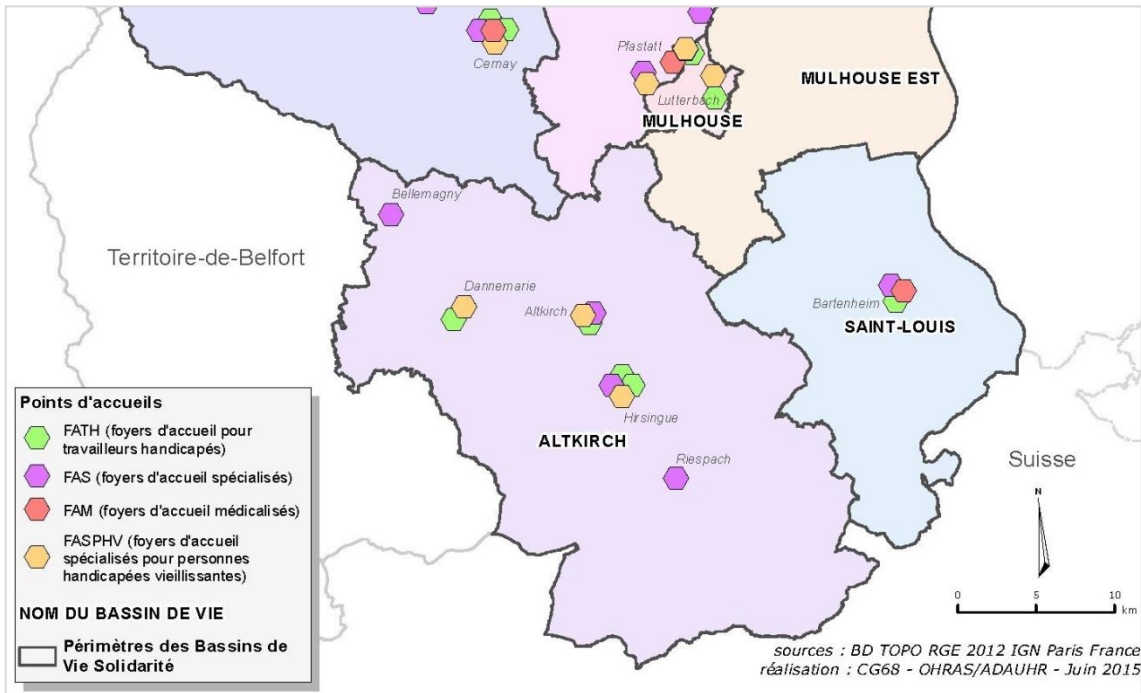
A Hirtzbach, d'après les informations transmises par la municipalité, il existe actuellement une quarantaine de logements sociaux dont une quinzaine située rue du Cimetière sous la forme de petits collectifs.

Habitat spécifique

Structures d'hébergement pour personnes handicapées adultes :

Plusieurs structures sont présentes sur le Secteur d'Altkirch, plus précisément à Altkirch et Hirsingue :

- Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS), Foyer d'hébergement pour adultes handicapés travailleurs (FAHT) et Foyer d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes (FAS-PHV), Association Marie Pire, Quartier Plessier, avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards à Altkirch
- Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) Jean Cuny et Résidence Studio APEI (FAHT), 41 rue du Général de Gaulle à Hirsingue



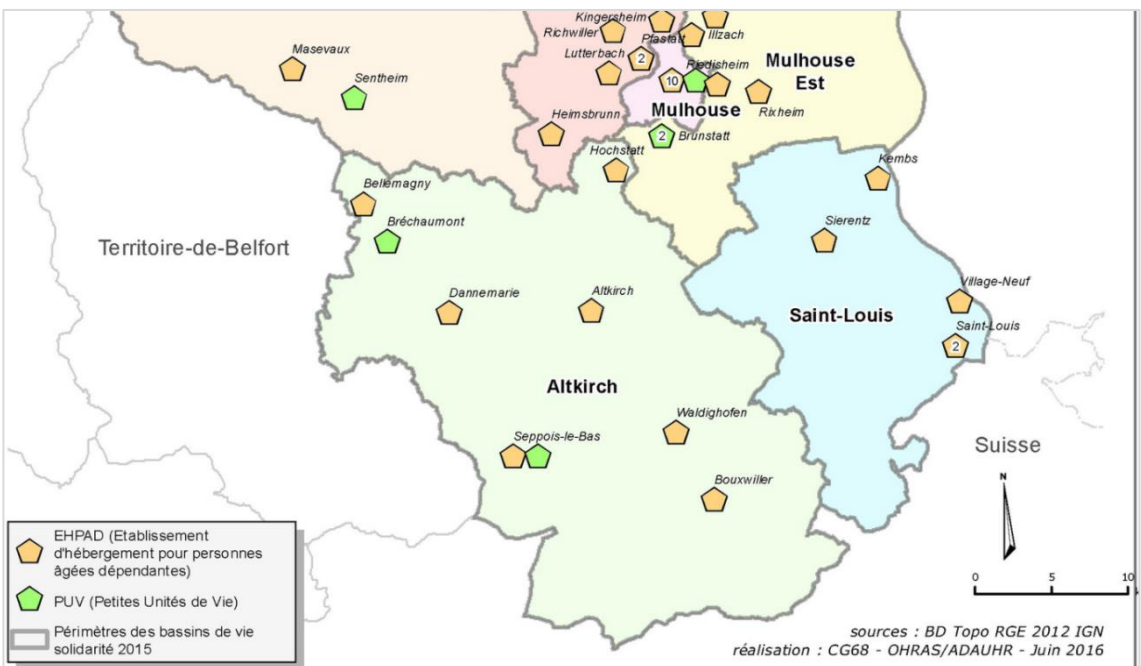
Extrait de la carte des établissements d'hébergement pour personnes handicapées du Haut-Rhin Source : Infogéo68

Habitat pour personnes âgées :

Au regard du phénomène de vieillissement global de la population, l'offre en logements pour personnes âgées constitue un enjeu important.

L'offre de logements pour personnes âgées dépendantes sur le Secteur d'Altkirch est composée de :

- EHPAD, 23 rue du 3^{ème} Zouave à Altkirch, centre hospitalier Saint-Morand : 105 places



Extrait de la carte des structures d'hébergement pour personnes âgées du Haut-Rhin Source : Infogéo68

L'offre de logements pour personnes âgées autonomes, correspondant à une formule intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite, se concentre à Hirsingue, avec :

- La résidence Le Bel Automne, 54 rue du Général de Gaulle : logement-foyer pour séniors autonomes composé de 73 studios et de 3 F2 (création en 1970 et gestion par l'OPHLM du Haut-Rhin).
- Le village sénior : 10 maisons individuelles (gestion effectuée par Habitat de Haute Alsace).
- Une Maison sénior est également en projet.

Hirsingue a su adapter son offre de logements aux besoins de sa population. En effet, comme indiqué précédemment, Hirsingue est la commune présentant l'indice de vieillissement le plus élevé du Secteur d'Altkirch (1,36) et qui révèle une part plus importante de personnes âgées d'au moins 60 ans par rapport à celles âgées de moins de 20 ans.

La population étant également vieillissante à Altkirch (indice de vieillissement de 0,95), l'offre en logements adaptés représente un enjeu.

Accueil des gens du voyage :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Haut-Rhin 2013-2018 fait état d'une demande des gens du voyage de disposer d'une aire d'accueil permanente dans le secteur d'Altkirch et de stationnements illicites fréquents. Il prescrit l'aménagement d'une aire d'accueil permanente de 20 à 25 places. Les communes de plus de 5 000 habitants, comme Altkirch, figurent obligatoirement au schéma départemental. Divers sites d'implantation ont été étudiés. Le projet de PLU devra permettre ce type d'implantation peu importe le site retenu.

La réhabilitation du campement sédentarisé (communauté gitane de 60 personnes située le long de la RD 432) est en projet sur le ban communal d'Heimersdorf dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin de régulariser cette installation non autorisée actuelle.



Localisation du site
actuellement occupé par les
nomades et du site de projet
à Heimersdorf

Fond de plan : image aérienne
- Géoportail



Synthèse et chiffres clés

Le parc de logements du Secteur d'Altkirch comporte plus de 6 000 logements et est en constante croissance depuis plusieurs décennies. Altkirch concentre près de la moitié de l'offre et son rythme de production de logements est le plus élevé du territoire.

Concernant le statut d'occupation des logements, leur taille ou leur typologie, l'on retrouve un parc plus diversifié à Altkirch et Hirsingue.

Dans le développement du parc de logements à l'échelle du Secteur d'Altkirch, bien que des opérations de logements collectifs soient mises en place, la tendance confirme la prépondérance de l'habitat individuel sur le territoire. Géographiquement, l'offre en logements collectifs est, de plus, concentrée à Altkirch (60%).

Le parc social est également regroupé à Altkirch et Hirsingue et très peu développé voire inexistant dans les autres communes du Secteur d'Altkirch.

La vacance des logements concerne plus particulièrement les logements anciens de petite taille, surtout à Altkirch et Hirsingue.

L'offre en logements pour personnes âgées est quant à elle présente à Hirsingue et l'offre est en cours de développement et de diversification (appartements, maisons). Elle répond à un besoin généré par le vieillissement de la population qui est particulièrement visible sur cette commune.

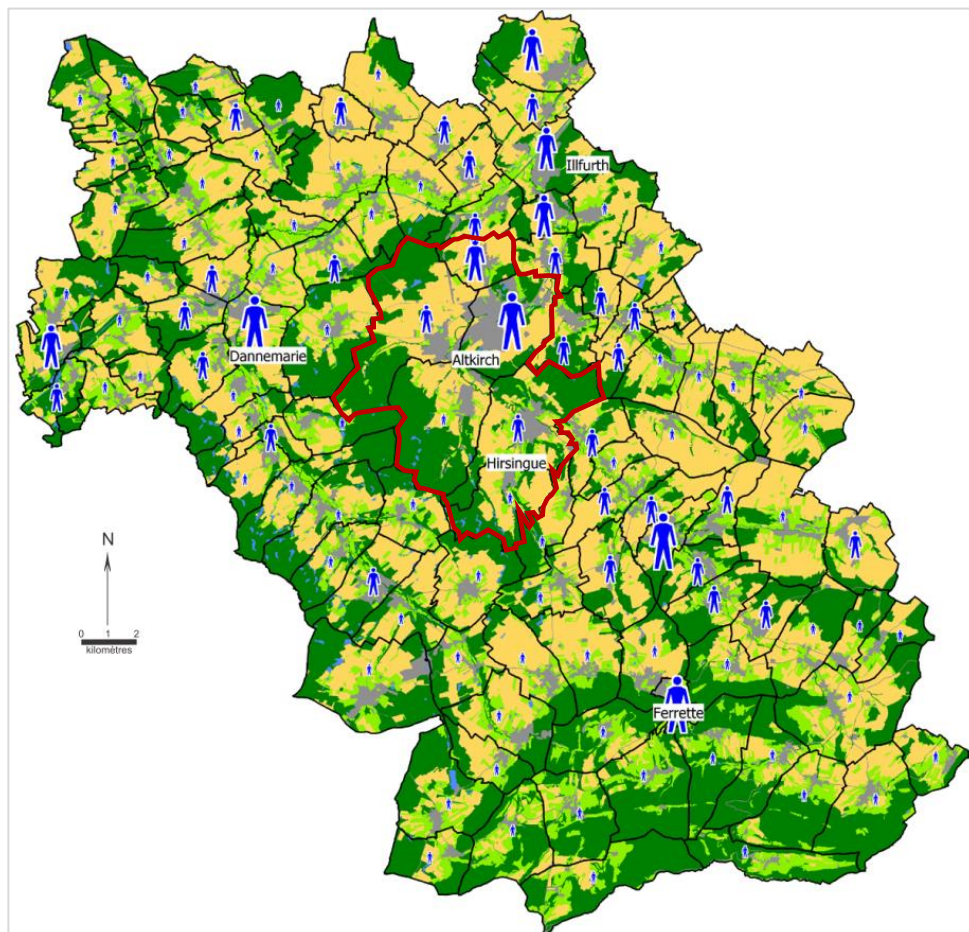
Nombre de logements en 2013	6 165
Evolution du nombre de logements entre 2008 et 2013	+ 6,6 %
Nombre de résidences principales en 2013	5 603
Taux de vacance en 2013	8,1 %
Taux de logement social en 2013	10,8 %
Part des logements collectifs en 2013	40,1 %
Part des grands logements (5 pièces ou +) en 2013	47,8 %
Part des logements anciens (antérieurs à 1946)	27,6 %

9. ACTIVITES ECONOMIQUES

Une activité agricole tournée vers la polyculture et le polyélevage

Dans le Sundgau, l'ouest du territoire reste principalement tourné vers l'élevage alors que l'est a progressivement évolué vers une vocation céréalière, en particulier du maïs et du blé, au détriment des prairies permanentes. La surface agricole utilisée (SAU) représente 33 407 ha en 2010 et l'on dénombre 837 exploitations à la même date. Sur ce territoire, les terres agricoles représentent 54% de la superficie totale en 2012 alors qu'ils représentent 44% à l'échelle de la région Alsace (DRAAF fiche SCoT Sundgau – octobre 2015).

Le Secteur d'Altkirch est marqué par la culture céréalière mais l'élevage est encore présent sur l'ensemble des communes (dans une moindre mesure à Altkirch).



Occupation du sol sur le territoire du SCoT du Sundgau

Source : DRAAF Alsace fiche SCoT - octobre 2015

Secteur d'Altkirch

Occupation du sol (selon Bd Ocs 2011/2012)

- Territoires artificialisés
- Espaces forestiers et semi-naturels
- Milieux hydrographiques
- Territoires agricoles (terres arables)
- Territoires agricoles (cultures permanentes)

Populations communales 2010

(densité au km² - données INSEE 2010)

- 300 à 624 hab/km²
- 200 à 300 hab/km²
- 150 à 230 hab/km²
- 10 à 150 hab/km²

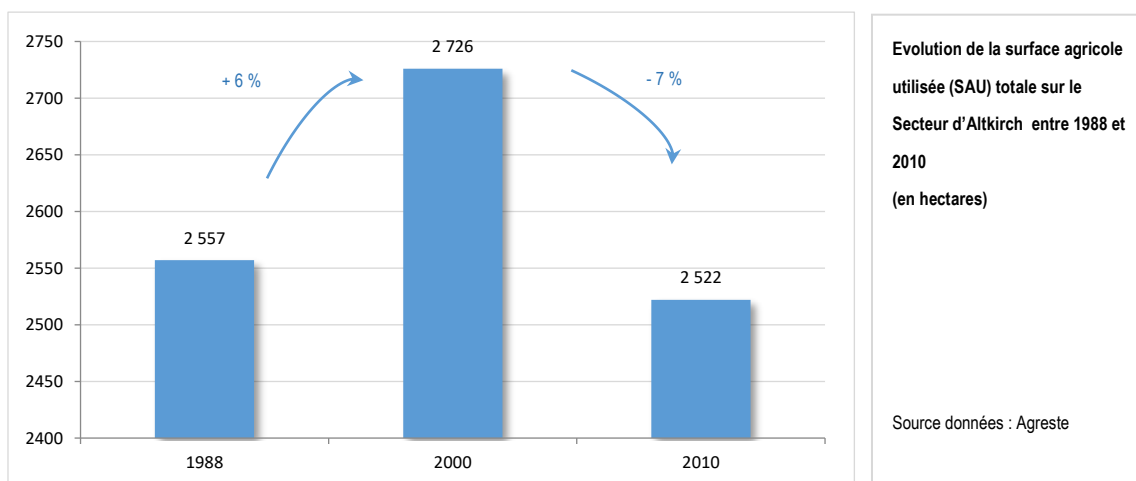
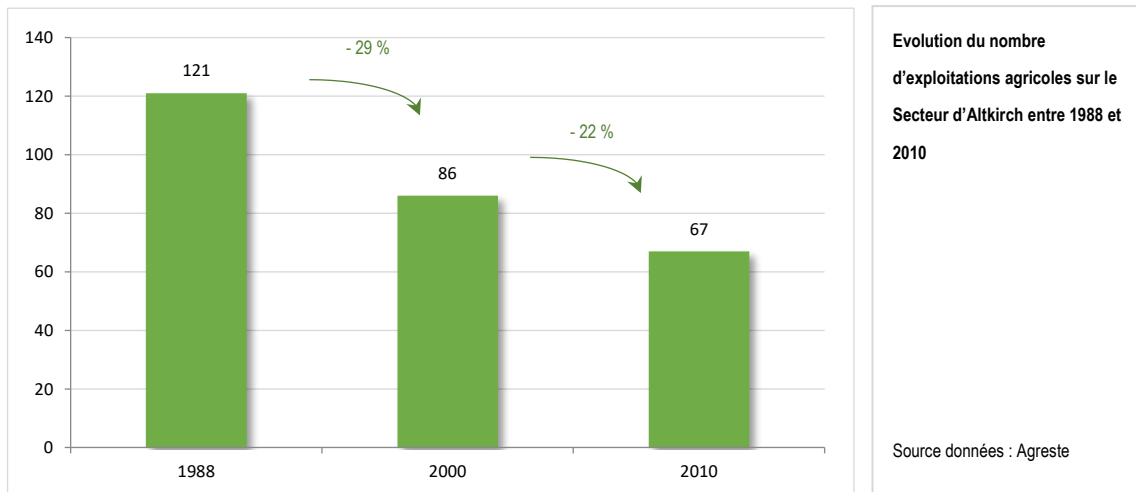


Au total, 67 exploitations ont leur siège sur le Secteur d'Altkirch en 2010 (recensement agricole Agreste). La commune ayant le plus grand nombre d'exploitation à cette date est Carspach avec 16 exploitations. La commune dispose également de la plus vaste SAU du territoire avec 670 ha.

D'une manière générale, on observe une baisse du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010. Toutefois l'activité agricole tend tout de même à se maintenir car la SAU est relativement stable et a reculé de seulement 1,3% entre 1988 et 2010 alors que le nombre d'exploitations a diminué de 44,6% sur cette même période. Les exploitations sont moins nombreuses et de taille plus importante.

Cette tendance est également observée à l'échelle du Sundgau. En effet, la surface agricole utilisée a légèrement diminué de 0,2% entre 2000 et 2010 alors que le nombre d'exploitations a fortement reculé de 24,8% sur la même période.

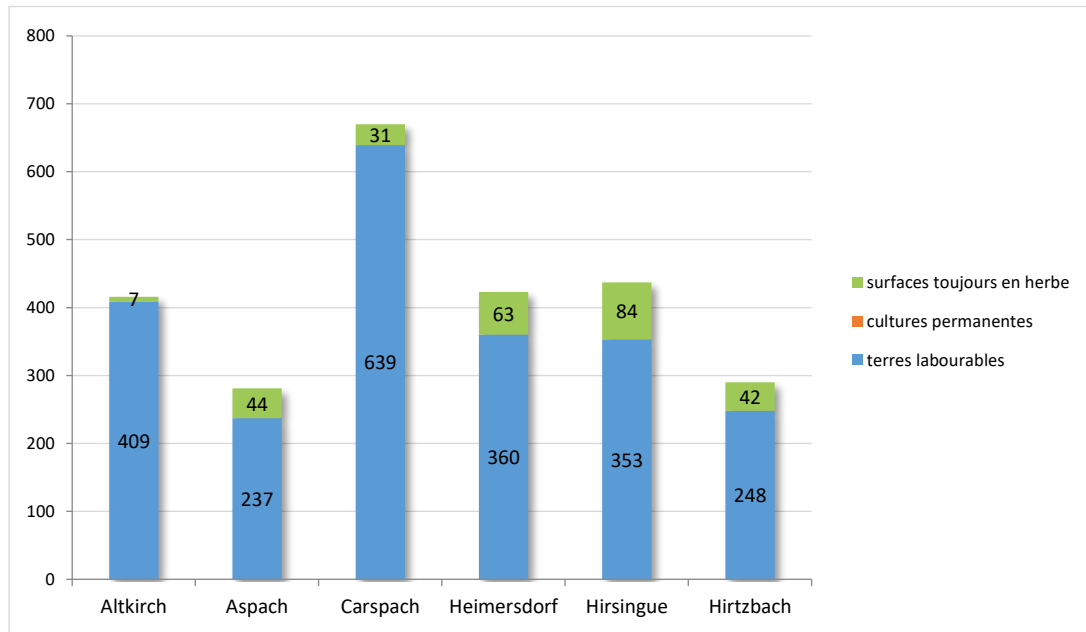
Le territoire du Sundgau et celui du Secteur d'Altkirch, malgré une certaine pression démographique (augmentation de 12% du nombre d'habitants entre 2000 et 2010 dans le Sundgau et de 8% sur le Secteur d'Altkirch) et par conséquent foncière, connaît un relatif maintien de la surface agricole utilisée et donc de l'activité agricole.



Tout comme à l'échelle du Sundgau, les exploitations individuelles prédominent sur le Secteur d'Altkirch mais leur nombre tend à diminuer. La baisse du nombre d'exploitations individuelles est de 36% sur le territoire du Sundgau entre 2000 et 2010 et celui des GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) de 24%. A l'inverse le nombre d'EARL (exploitation agricole à responsabilité limitée) et autres structures juridiques tend à augmenter (+28% et +29%).



Sur l'ensemble des communes du Secteur d'Altkirch, les terres labourables représentent la plus grande part de la surface agricole utilisée (SAU). A Altkirch et Carspach, où le profil s'est spécialisé vers la culture céréalière, cette proportion est encore plus importante. Dans les autres communes qui ont conservés une polyculture et un polyélevage, la proportion de surfaces toujours en herbe est plus importante.



Surface agricole utilisée (SAU) par type de surface et par commune en 2010 (en hectares)

Source données : Agreste

Sur le territoire du Sundgau, pour 8% des exploitations existantes en 2010, il n'y a aucun successeur, et pour 27,2% la transmission reste incertaine (DRAAF Alsace – fiche SCot Sundgau – octobre 2015).

La surface agricole utilisée (SAU) comptabilisée dans les tableaux ci-après peut être supérieure à la superficie communale totale car les données sont relatives aux exploitations ayant leur siège sur la commune. C'est-à-dire que la SAU située en dehors de la commune, mais gérée par une exploitation ayant son siège sur la commune, est également prise en compte. A l'inverse des terres agricoles situées sur le ban communal peuvent être gérées par une exploitation ayant son siège sur une autre commune, cette superficie n'est alors pas comptabilisée dans les tableaux ci-après.

Il est important de rappeler que les entreprises agricoles connaissent actuellement d'importantes mutations, entraînant le développement d'activités nouvelles et complémentaires à leur activité principale d'origine. La vente directe se développe, s'appuyant sur des activités complémentaires de maraîchage, d'élevage...

Ci-dessous, sont recensées les exploitations agricoles par commune et leurs éventuels besoins/projets. Les données ont été collectées auprès de la DCSP et dans le cadre de 2 réunions de concertation avec les exploitants du secteur. La liste n'est pas exhaustive et nous notons qu'aucune exploitation soumise au règlement sanitaire départemental (RSD) ne s'est présentée aux réunions de concertation.

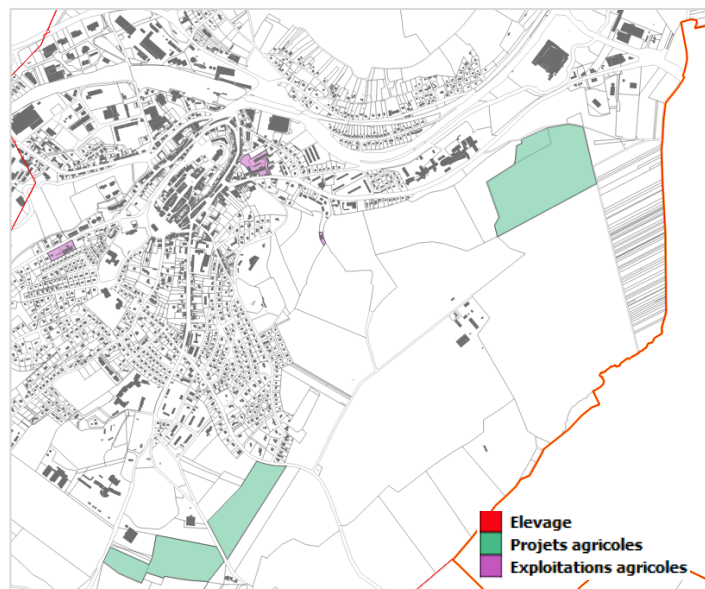
Altkirch : Les exploitations agricoles à Altkirch sont principalement tournées vers la culture céréalière et en particulier celle du maïs. Sur les 379 ha dédiés à la culture céréalière en 2010, 286 ha correspondent au maïs, soit 75,4%. Entre 2000 et 2010, on observe une spécialisation de l'agriculture vers les céréales et les oléoprotéagineux. Le nombre d'exploitations est stable sur cette même période.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Altkirch	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	15	9	9
Nombre de chefs et coexploitants	22	12	12
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	373	196	110
Surface Agricole Utilisée (SAU)	465 ha	490 ha	417 ha
Superficie en terres labourables	441 ha	468 ha	409 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	23 ha	21 ha	7 ha
Céréales	316 ha	nc	379 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Cultures générales	Céréales et oléoprotéagineux

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 2 exploitations à Altkirch :

- **Exploitation individuelle : culture céréalière** (exploitant pluriactif, habitation sur site d'exploitation, 60 ha de SAU, pas de projet à court terme)
- **Exploitation individuelle : grandes cultures** (habitation sur site d'exploitation, succession assurée, **projet de réfection du hangar pour stockage matériel et activité de recyclage de matériaux**)



Aspach : En 2010, l'activité des exploitations implantées à Aspach est relativement diversifiée, comprenant notamment la culture céréalière et l'élevage bovin. A cette date, 133 ha sont dédiés à la culture du maïs et l'on dénombre 153 vaches laitières. Ce profil de polyculture et polyélevage se maintient entre 2000 et 2010.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Aspach	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	11	8	4
Nombre de chefs et coexploitants	13	9	6
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	342	285	321
Surface Agricole Utilisée (SAU)	217 ha	233 ha	282 ha
Superficie en terres labourables	124 ha	185 ha	237 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	93 ha	47 ha	44 ha
Céréales	68 ha	113 ha	179 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

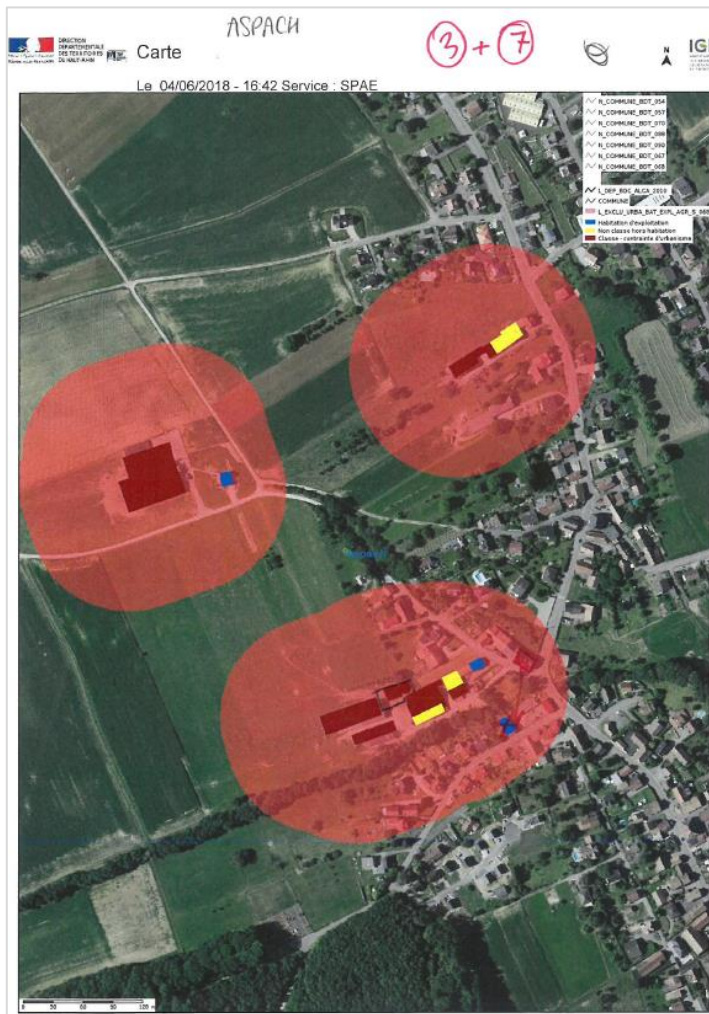
Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 3 exploitations à Aspach dont :

- **Exploitation individuelle : polyculture et élevage** (habitation sur site d'exploitation, **ICPE soumise à déclaration**, 90 ha de SAU dont 60 ha sur Aspach, 48 vaches laitières, pas de projet à court terme)
- **EARL : polyculture et élevage** (habitation sur site d'exploitation, **ICPE soumise à déclaration**, 83 ha de SAU à Aspach et Carspach, 100 vaches laitières, **projet d'unité de méthanisation** mais pas de localisation précise)



Périmètres de réciprocité agricole à Aspach



Les cartes telles que celle ci-dessus n'intègrent pas les nombreuses exploitations agricoles présentes sur le territoire soumises au règlement sanitaire départemental (RSD) mais uniquement celles relevant du régime des ICPE.

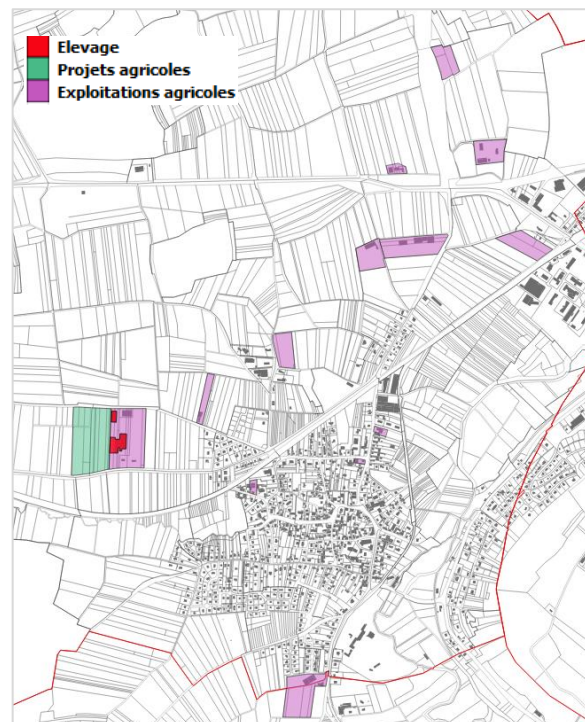
Carspach : Entre 2000 et 2010, on constate une spécialisation vers la culture céréalière et des oléoprotéagineux. La culture du maïs est particulièrement présente. Sur les 559 ha dédiés à la culture céréalière, 469 ha correspondent au maïs soit 83,9%. En 2000, l'on dénombrait 208 vaches laitières (le nombre n'est pas connu pour 2010). En 2010, l'on dénombre 26 poulets de chair et coqs. D'une manière globale, le cheptel a largement diminué au fil des années.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Carspach	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	26	20	16
Nombre de chefs et coexploitants	27	25	18
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	720	556	296
Surface Agricole Utilisée (SAU)	697 ha	729 ha	670 ha
Superficie en terres labourables	553 ha	663 ha	639 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	142 ha	65 ha	31 ha
Céréales	394 ha	508 ha	559 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Céréales et oléoprotéagineux

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 7 exploitations à Carspach :

- **EARL : culture céréalière** (succession assurée, 158 ha de SAU dont 37,5 ha sur Carspach, **projet de construction d'une maison d'habitation et bureau** sur site d'exploitation, parcelle section 39 n°72 lieu-dit Bromacker)
- **Exploitation individuelle : culture céréalière** (habitation sur site d'exploitation, succession assurée, 46 ha dont 41 ha sur Carspach et 5 ha sur Hirtzbach, pas de projet)
- **SCEA : culture** (exploitation pluriactif, habitation sur site d'exploitation, succession assurée, 41,2 ha de SAU sur Carspach et Hirtzbach, **possibilités de développement sur site**)
- **Exploitation individuelle de Uffheim ayant un bâtiment à Carspach** : culture céréalière (exploitant pluriactif, succession assurée, 18 ha de SAU à Carspach, **projet sortie d'exploitation** en face de la zone d'activité)
- **Exploitation individuelle : culture maïs et blé** (exploitant pluriactif, succession assurée, 15 ha de SAU à Carspach et Hirtzbach, **projet agrandissement hangar agricole rue de Ballersdorf à Carspach et création zone de stockage de produits phytosanitaires**)
- **EARL : élevage** (habitation sur site d'exploitation, **ICPE soumise à autorisation**, 110 ha de SAU, 130 vaches laitières et 130 génisses, 100 tourillons bovins viande, pas de projet à court terme).
- **EARL : culture céréalière** (74 ha de SAU sont 70 ha sur Carspach, pas de projet)



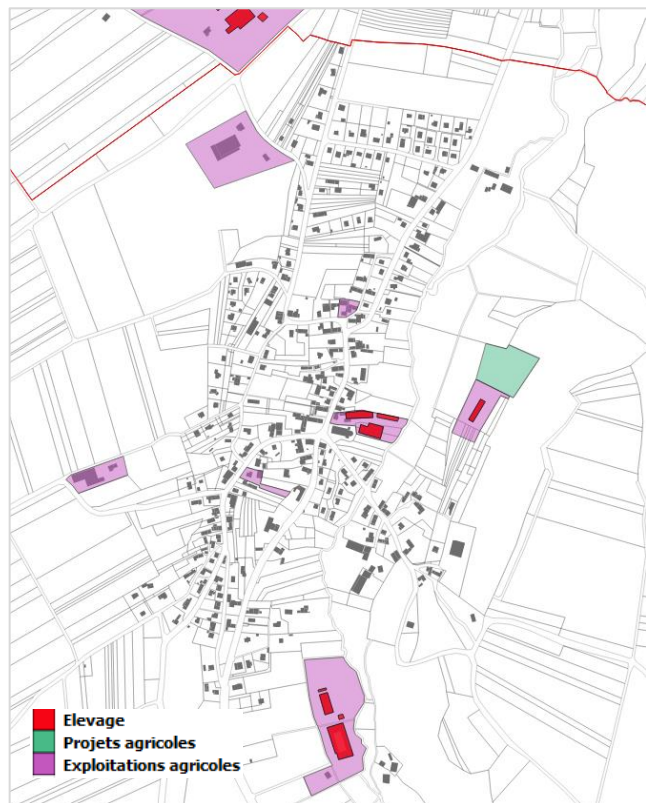
Heimersdorf : La commune conserve un profil de polyculture et polyélevage. La céréale la plus cultivée reste le maïs avec 207 ha sur les 286 ha consacrés aux céréales, soit 72,3 %.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Heimersdorf	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	22	13	11
Nombre de chefs et coexploitants	22	14	14
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	552	363	342
Surface Agricole Utilisée (SAU)	374 ha	412 ha	424 ha
Superficie en terres labourables	225 ha	334 ha	360 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	148 ha	77 ha	63 ha
Céréales	116 ha	237 ha	286 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 3 exploitations à Heimersdorf dont :

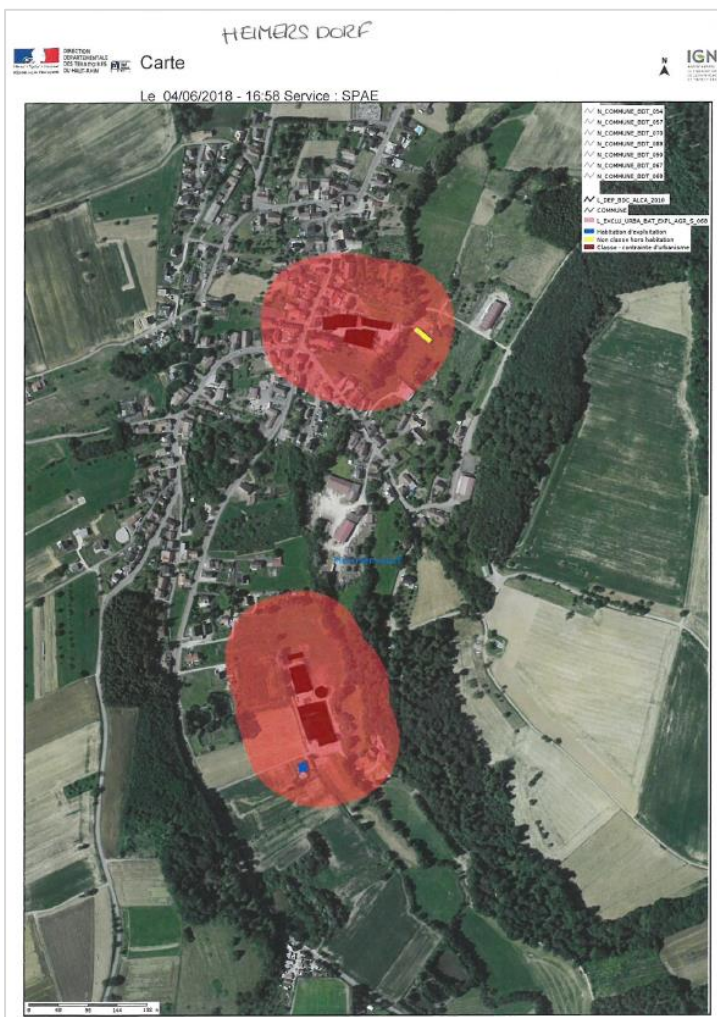
- **SCEA : culture céréalière** (exploitant pluriactif, habitation sur site d'exploitation, 25 ha de SAU à Bettendorf, Hirsingue et Hirtzbach, pas de projet)
- **Exploitation individuelle : culture céréalière** (habitation sur site d'exploitation, pas de projet)
- **EARL : élevage et culture céréalière** (habitation sur site d'exploitation, succession assurée, 120 ha de SAU dont 61 ha à Heimersdorf, 80 vaches laitières et 80 génisses)





Périmètres de réciprocité agricole à Hirsingue/Heimersdorf :

Périmètres de réciprocité agricole à Heimersdorf :



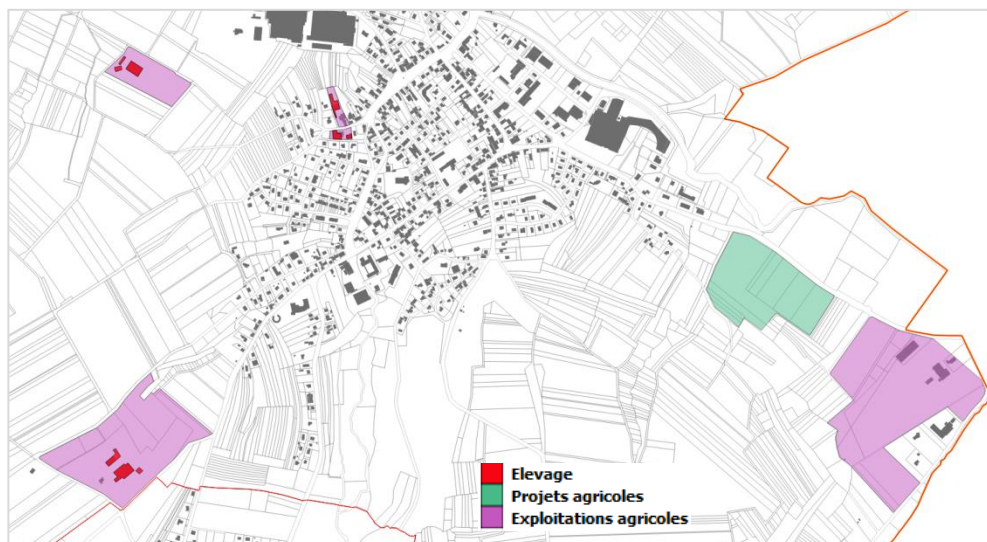
Hirsingue : La commune conserve un profil de polyculture et polyélevage. La céréale la plus cultivée reste le maïs avec 178 ha sur les 264 ha consacrés aux céréales, soit 67,4%. En 2010, le cheptel est notamment composé de 20 brebis nourrices.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Hirsingue	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	23	18	14
Nombre de chefs et coexploitants	25	21	17
Cheptel (unité de gros bétail alimentation)	459	401	444
Surface Agricole Utilisée (SAU)	390 ha	473 ha	439 ha
Superficie en terres labourables	264 ha	413 ha	353 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	126 ha	59 ha	84 ha
Céréales	165 ha	299 ha	264 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 4 exploitations à Hirsingue, dont :

- **Exploitation individuelle : cultures** (blé, maïs) et prairies (28,5 ha de SAU dont 21,7 ha sur Hirsingue, habitation sur site d'exploitation, succession assurée)
- **EARL : culture céréales et élevage** (habitation sur site d'exploitation, **ICPE soumise à déclaration**, 70 ha dont 25 ha sur Hirsingue, 80 vaches laitières et 80 génisses, succession assurée)
- **EARL et SARL : céréales et compostage** (succession assurée, **projet de développement de l'activité vente, compostage-recyclage gravas, copeaux de bois**, etc.).



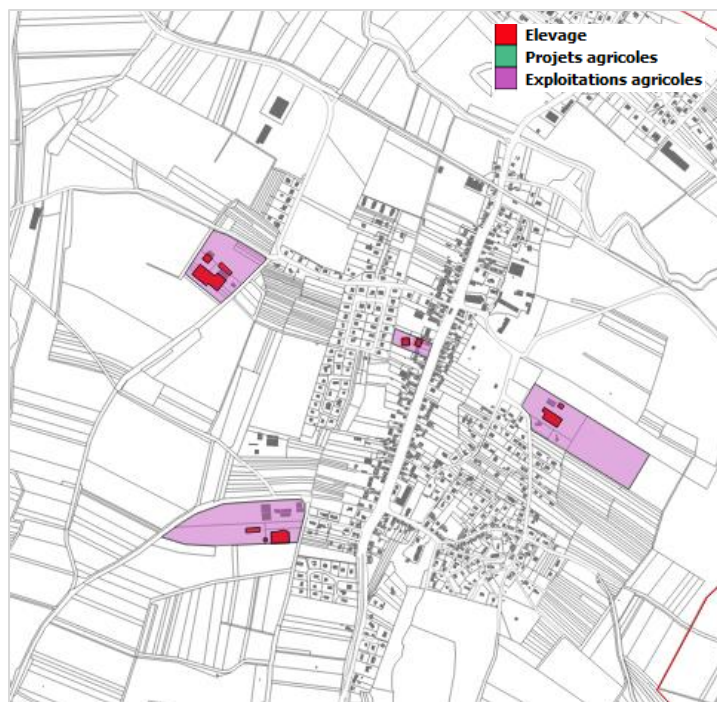
Hirtzbach : A Hirtzbach, la polyculture et le polyélevage se maintiennent. La culture céréalière la plus représentée est celle du maïs avec 153 ha sur les 177 ha dédiés aux céréales soit 86,4%.

Données générales des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune			
Hirtzbach	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	24	18	13
Nombre de chefs et coexploitants	26	18	14
Cheptel (unité de gros bétail alimentation totale)	572	524	395
Surface Agricole Utilisée (SAU)	414 ha	389 ha	290 ha
Superficie en terres labourables	289 ha	330 ha	248 ha
Superficie en cultures permanentes	0 ha	0 ha	0 ha
Superficie toujours en herbe	123 ha	58 ha	42 ha
Céréales	159 ha	197 ha	177 ha
Orientation technico-économique de la commune	nc	Polyculture et polyélevage	Polyculture et polyélevage

Source : Recensements agricoles 1988, 2000 et 2010 – Agreste – Ministère en charge de l'agriculture

En 2018, l'on recense 4 exploitations à Hirtzbach, dont :

- **GAEC de Gommersdorf + Brettwiller et Hirtzbach : polyculture, élevage, vente directe** (habitation sur site d'exploitation, succession assurée, **ICPE soumise à autorisation**, 250 ha de SAU dont 72 ha à Hirtzbach-Hirsingue, 210 vaches laitières, pas de projet à court terme)





Périmètres de réciprocité agricole à Hirtzbach :





Une offre commerciale attractive et complémentaire à Altkirch et Hirsingue

Altkirch représente un bassin de vie de 70 000 habitants et dispose d'une zone de chalandise large et différente de celle d'Hirsingue. Les deux offres sont complémentaires à l'échelle du Secteur d'Altkirch et au-delà.

L'offre est toutefois limitée à Altkirch dans les domaines suivants : bricolage, habillement, hifi-électroménager, restauration haut de gamme. Une extension commerciale d'environ 3 000 m² (en cours de développement à l'est d'Altkirch) va permettre de diversifier en partie cette offre (habillement, cuisiniste, espace culturel). Dans le cœur de ville, il manquerait également une épicerie ou une supérette de proximité.

La redynamisation commerciale dans le cœur de ville constitue un enjeu à Altkirch. De nombreux commerces ont fermé (rue des Boulangers par exemple) et des locaux restent inoccupés.

Les communes d'Aspach, Carspach et Hirtzbach ont une offre relativement développée au regard de leur taille mais d'envergure locale.

Heimersdorf présente une offre très limitée mais il s'agit de la commune la moins peuplée du Secteur d'Altkirch et les habitants bénéficient de la proximité immédiate avec Hirsingue.

Commune	Offre en commerces et services	Rayonnement commercial
Altkirch	Environ 140 établissements (alimentation, automobile, banque, assurance, beauté...), une quinzaine de médecins généralistes et une dizaine de médecins spécialistes	Secteur d'Altkirch et au-delà
Aspach	Une dizaine d'établissements commerciaux (pizzeria, institut de beauté, dépannage informatique, électricité, énergies renouvelables...) et quelques marchands ambulants (boulangerie, boucher, traiteur)	Local
Carspach	Une vingtaine d'établissements commerciaux (supermarché, salon de coiffure, boucherie, boulangerie, fleuriste, restaurants...)	Local
Heimersdorf	Environ 3 établissements commerciaux recensés (restaurant, textile, automobile)	Local
Hirsingue	Plus de 85 établissements commerciaux (supermarché, habillement, boulangeries, restauration, coiffure, auto-école, garages, jardinerie, fleuristes, menuiseries, photographe, opticien, banque, assurances, notaire, géomètre, agence immobilière...), une vingtaine d'établissements de santé et médecins (pharmacie, podologues, ostéopathes, dentistes, clinique vétérinaire, infirmières...)	Secteur d'Altkirch et au-delà
Hirtzbach	Une trentaine d'établissements commerciaux (cafés-restaurants, banque, institut de beauté, fleuriste, paysagiste, coiffeur, charpentier, électricien, dépôt de pain, ferronnerie d'art, loisirs équestre...), deux médecins	Local

Source : Communes

Les orientations du SCoT du Sundgau concernant l'activité commerciale :

- Développer et diversifier le tissu commercial : en améliorant la réponse aux besoins de la population résidente, et par un développement commercial cohérent avec l'armature urbaine

Offre de proximité (toutes les communes) : développement autorisé : moins de 300 m² par commerce

Offre intermédiaire (pôle principal, pôle complémentaire, pôle de proximité si commerces de plus de 300 m² existent déjà) : moins de 1 000 m² par commerce

Offre de services supérieurs (pôle principal et pôle complémentaire) : toutes surfaces de ventes + mise en place d'un plan d'aménagement pour les projets de plus de 1 000 m²

Les zones d'activités économiques

L'on dénombre 8 zones d'activités économiques sur le Secteur d'Altkirch :

- 1) **La zone industrielle Nord d'Altkirch/Carspach** : une quinzaine d'entreprises, 11 ha : il subsiste des espaces encore disponibles ;
- 2) **La zone industrielle Gare d'Altkirch** : une trentaine d'entreprises, 19 ha ;
- 3) **La zone intercommunale d'activités industrielles, artisanales et tertiaires du quartier Plessier d'Altkirch** : 17,8 ha, 500 emplois en 2016, taux d'occupation proche de 100%, 39 000 m² dont la moitié appartient au Secteur d'Altkirch ;
- 4) **La zone artisanale de Carspach** : 5 entreprises et atelier communal, 2,5 ha ;
- 5) **La zone artisanale d'Aspach** : 5 entreprises, 1,2 ha ;
- 6) **La zone commerciale et industrielle à Hirsingue**, quinzaine d'entreprises ;
- 7) **Le site industriel Lang à Hirsingue**, usine textile, 17 emplois ;
- 8) **L'espace commercial situé à l'est d'Altkirch** est en cours d'extension.



Localisation des principaux secteurs d'activités économiques sur le Secteur d'Altkirch

Fond de plan : image aérienne -
Géoportail

Les orientations du SCoT du Sundgau concernant les zones d'activités économiques :

- Conserver la fonction généraliste des zones d'activités
- Rechercher une plus grande densité et une qualité d'aménagement
- Diversifier l'offre d'accueil de nouvelles entreprises

ZA d'intérêt stratégique (type 1), prioritaires pour l'implantation d'entreprises « locomotives » : Altkirch-Carspach (30 ha) / enveloppe de 30 ha autorisée pour le développement de la ZA Altkirch-Carspach à échéance de 20 ans à compter de la date d'approbation du SCoT (2017)

ZA d'intérêt territorial (type 2), toutes les autres zones : notamment Altkirch (8 ha), Hirsingue (4 ha), Aspach (1 ha)

Déclinaison des besoins fonciers dans les ZA – Extrait SCoT du Sundgau



Un potentiel touristique à valoriser

Les sites à visiter

Musées :

- Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC Alsace) – 18 rue du Château à Altkirch
- Musée Sundgauvien – 1 rue de l'Hôtel de Ville à Altkirch

Patrimoine religieux :

- Chapelle Saint-Morand – 23 rue du 3ème Zouave à Altkirch
- Prieuré Saint-Morand – rue de Saint-Morand à Altkirch
- Eglise Notre-Dame d'Altkirch – rue du Château à Altkirch

Sites naturels :

- Parc Charles de Reinach – 1 rue du Château à Hirtzbach

Patrimoine bâti :

- Le village d'Hirtzbach par lui-même figure dans la liste des sites incontournables de l'Office du Tourisme du Sundgau car qualifié de typiquement sundgauvien (château de Reinach, ruisseau, maisons à colombages, allée de tilleuls centenaires, dernière glacière du Sundgau, chapelle Sainte-Afre, église paroissiale).



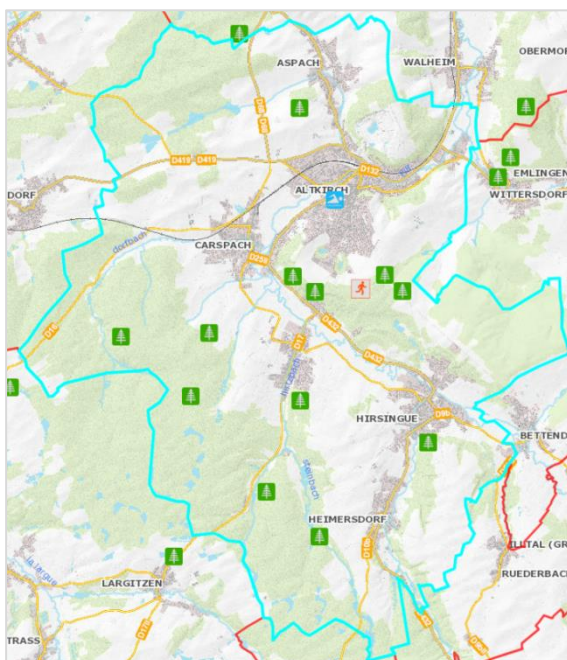
Rue Principale à Hirtzbach – Août 2016 (bureau d'études)

Les activités

Les activités proposées sont essentiellement liées au « tourisme vert » grâce à la présence de nombreux itinéraires balisés destinés à la randonnée pédestre, et à la piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée.

Commune	Aménagement	Dénomination / localisation	Caractéristiques
Altkirch	Piscine	Piscine municipale, rue du Saegenberg	Proximité cœur de village Stationnement voiture 30 places
	Parcours Burgenwald	nc	1,5 km, 21 obstacles
	Randonnée pédestre	Illberg	Stationnement voiture 5 places
	Randonnée pédestre	Chemin de Hirtzbach	Stationnement voiture 5 places
	Randonnée pédestre	nc	Parcours sportif Stationnement voiture 20 places Stationnement bus 2 places
	Randonnée pédestre	Erlenwald	Stationnement voiture 10 places
Aspach	Randonnée pédestre	Chapelle de Litten	Stationnement voiture 10 places
Carspach	Sentier circulaire		Stationnement voiture 5 places
Heimersdorf	Casemates 14/18	Carrefour du Steinbach	Casemates 14/18 Stationnement voiture 5 places
Hirsingue	Randonnée pédestre	Bahnolz	Parcours sportif Départ d'un sentier botanique Stationnement voiture 20 places
Hirtzbach	Randonnée pédestre	Chapelle Saint Glucker	Chapelle et stèle Stationnement voiture 10 places
	Randonnée pédestre	Chemin des étangs	Stationnement voiture 5 places
	Randonnée pédestre	Forêt de Hirtzbach	nc
	Randonnée pédestre	Chemin de la chapelle	Stationnement voiture 4 places

Source : Infogéo68



Lieux de loisirs touristiques sportifs sur le Secteur d'Altkirch

Source : Infogéo68



L'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement touristique sur le Secteur d'Altkirch se compose de deux hôtels, de cinq chambres d'hôtes, de huit gîtes ou meublés, d'un camping et d'une aire d'accueil de camping-car. Elle est ainsi relativement diversifiée en termes de type d'hébergement. Elle se concentre principalement à Altkirch (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, camping) et est inexistante ou presque à Heimersdorf et Aspach.

Type de structure	Structure	Capacité d'accueil	
Hôtels	Auberge Sundgoviennne*** - Carspach/Altkirch	62 personnes	106 personnes
	Hôtel-restaurant Kuentz-Bix** - Altkirch	44 personnes	
Chambres d'hôtes	Le Schweighof – Altkirch	6 personnes	39 personnes
	Place of peace - Altkirch	8 personnes	
	Le Bacchus - Altkirch	4 personnes	
	Merle et Mésange - Carspach	7 personnes	
	Vignoble, Alsace, Famille, Eichestuba - Hirsingue	14 personnes	
Gîtes et meublés	Gîte Côté jardin - Altkirch	2 personnes	32 personnes
	Gîte du Schweighof - Altkirch	5 personnes	
	Gîte de Mme Caldaini - Aspach	5 personnes	
	Gîte au nid des cigognes - Carspach	6 personnes	
	Gîte Eichestuba - Hirsingue	4 personnes	
	Gîte du ruisseau fleuri - Hirtzbach	4 personnes	
	Meublé le Pin - Hirtzbach	4 personnes	
	Gîte du ruisseau - Hirtzbach	2 personnes	
Campings	Camping Les Acacias - Altkirch	200 personnes	200 personnes
	Aire d'accueil de camping-car - Hirtzbach	10 emplacements	-

Source : Office de tourisme du Sundgau Sud Alsace

10. EMPLOI

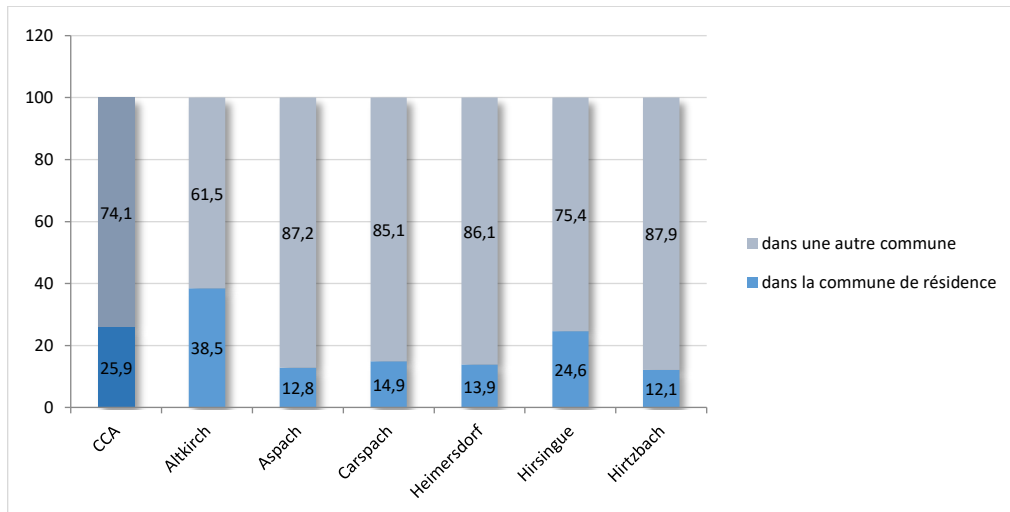
Une proportion relativement importante d'actifs travaillant sur leur commune de résidence

A l'échelle du Secteur d'Altkirch, la part des actifs travaillant sur leur commune de résidence représente 25,9% (contre 26,5% à l'échelle du Haut-Rhin).

A l'échelle des communes, on constate deux catégories :

- Altkirch et Hirsingue ayant les plus fortes proportions d'actifs travaillant sur leur commune de résidence avec respectivement 38,5% et 24,6%
- Aspach, Carspach, Hirtzbach et Heimersdorf avec une proportion de 12% à 14%.

Les taux observés à Altkirch et Hirsingue s'expliquent par la présence d'une offre d'emplois développée d'un point de vue quantitatif et qualitatif sur ces communes.



Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le territoire (%)

Source données : INSEE

Selon les données INSEE de 2008, les actifs du Secteur d'Altkirch travaillant à l'étranger (notamment en Suisse) représentent entre 5% et 15% des actifs, sauf à Altkirch où ils représentent moins de 5%.

La tendance globale est actuellement à une baisse des travailleurs français en Suisse au profit des travailleurs allemands.

Les actifs du Secteur d'Altkirch travaillant sur leur commune de résidence appartiennent principalement à la catégorie socio-professionnelle des employés (les employés représentent 32,5% des actifs travaillant sur leur commune de résidence sur le Secteur d'Altkirch en 2013). Les actifs travaillant principalement en dehors de leur commune de résidence sont les ouvriers (31,5%) puis les professions intermédiaires (28,5%).

Une offre d'emplois concentrée à Altkirch et Hirsingue

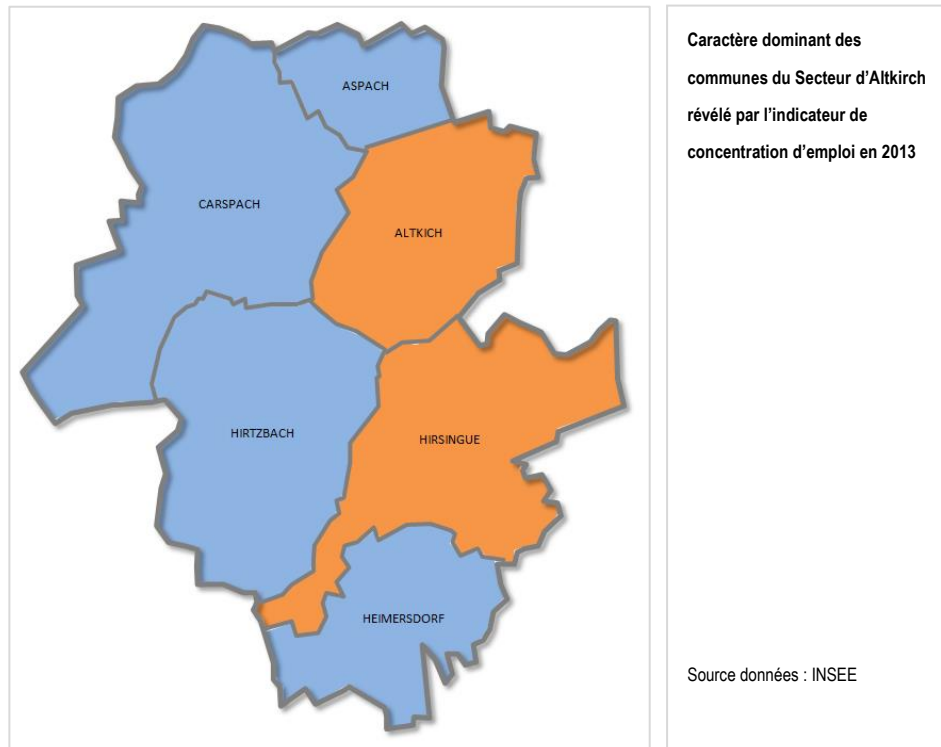
L'indicateur de concentration d'emploi est le nombre d'emplois sur le territoire pour 100 actifs ayant un emploi et résident sur ce même territoire.

A l'échelle du Secteur d'Altkirch, l'indicateur de concentration d'emploi est légèrement supérieur à 100, ce qui indique que le territoire dispose d'un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs y résident. Le secteur d'Altkirch constitue donc un territoire dynamique et attractif sur le plan économique.

Dans le détail, on observe de fortes disparités entre les communes. L'offre d'emplois est essentiellement présente à Altkirch. Avec plus de 4 000 emplois, la commune concentre 72,3% de l'offre du Secteur d'Altkirch. Elle constitue un pôle économique à l'échelle du Secteur d'Altkirch mais également à l'échelle du Sundgau où elle concentre près de la moitié des emplois. Le nombre d'emplois présent à Altkirch est en légère croissance entre 2008 et 2013. L'hôpital St-Morand et l'Association Marie Pire sont les principaux employeurs sur la commune.

Territoire	Indicateur de concentration d'emploi en 2013	Nombre d'emplois en 2013	Evolution du nombre d'emplois 2008-2013
Secteur d'Altkirch	102,5	5 999	nc
Altkirch	172,9	4 338	+ 0,9 %
Aspach	36,2	198	+ 3,1 %
Carspach	34,4	331	+ 8,5 %
Heimersdorf	17,9	50	- 15,3 %
Hirsingue	105,7	943	- 6,2 %
Hirtzbach	21,1	140	+ 10,2 %

Source : INSEE



Hirsingue constitue également un pôle économique à l'échelle du Secteur d'Altkirch, ce qui est illustré par un indicateur de concentration d'emplois supérieur à 100. L'offre communale est constituée de 943 emplois en 2013 mais ce nombre tend à diminuer un peu entre 2008 et 2013 (-6,2% soit 62 emplois en moins). Toutefois, d'après les informations transmises par la



municipalité, il est à noter que 1 100 emplois sont recensés sur la commune en 2016, illustrant une progression par rapport à 2013.

A l'inverse, les communes d'Aspach, Carspach, Hirtzbach et Heimersdorf présentent des indicateurs beaucoup plus modérés et largement inférieurs à 100, ce qui révèle leur caractère résidentiel. Il s'agit en effet des communes les plus rurales du Secteur d'Altkirch.

Excepté sur la commune d'Heimersdorf, le nombre d'emplois tend à progresser sur les autres communes entre 2008 et 2013, notamment à Hirtzbach (+10,2% soit 13 emplois supplémentaires).

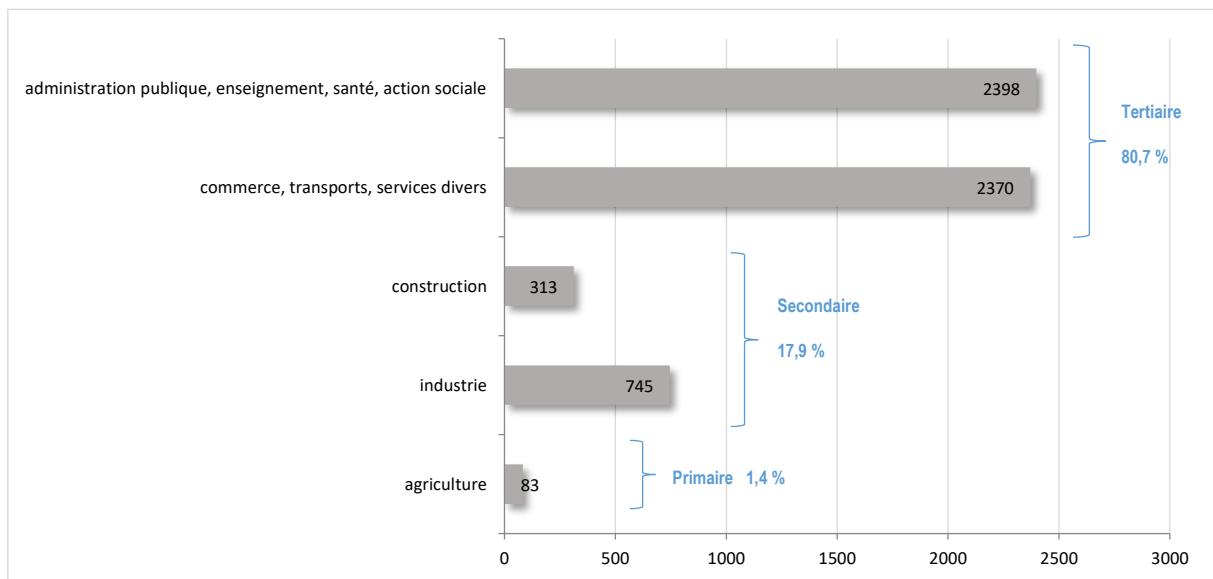
L'offre d'emplois est un peu plus développée à Aspach et Carspach, notamment grâce à la présence d'une zone artisanale sur chacune de ces communes.

Un secteur tertiaire qui s'est largement développé dans l'offre d'emplois locale

Depuis quelques décennies, le développement du secteur tertiaire sur le secteur d'Altkirch compense le déclin de l'industrie et de l'agriculture. Le secteur industriel, qui était prédominant sur le territoire du Sundgau avant les années 1970, connaît depuis un important déclin, suite à des restructurations et à la fermeture de certaines entreprises.

Parmi les emplois présents sur le Secteur d'Altkirch, la grande majorité fait partie du secteur tertiaire. En effet, l'on dénombre 4 768 emplois issus de ce secteur soit 80,7% de l'offre d'emplois du territoire.

En parallèle, le secteur secondaire représente 17,9% de l'offre avec 1 058 emplois et le secteur primaire représente 1,4% avec 83 emplois.



Nombre d'emplois présents sur le Secteur d'Altkirch en 2013 selon le secteur d'activité

Source données : INSEE

Cette offre d'emplois tertiaires est plus particulièrement présente à Altkirch. En effet, 74,2% de l'emploi tertiaire du Secteur d'Altkirch se situe sur la commune. Le nombre d'emplois du secteur tertiaire a augmenté de 3,6% entre 2008 et 2013 à Altkirch, soit une légère progression. Celui du secteur secondaire a, quant à lui, diminué de 15,2% sur cette même période.

Hirsingue concentre 14,5% des emplois avec 691 emplois en 2013. La commune présente une tendance différente de celle observée à Altkirch, avec une baisse de 17,6% du nombre d'emplois issus du secteur tertiaire entre 2008 et 2013. En parallèle, le nombre d'emplois issus du secteur secondaire chute de 46,8% sur la même période.

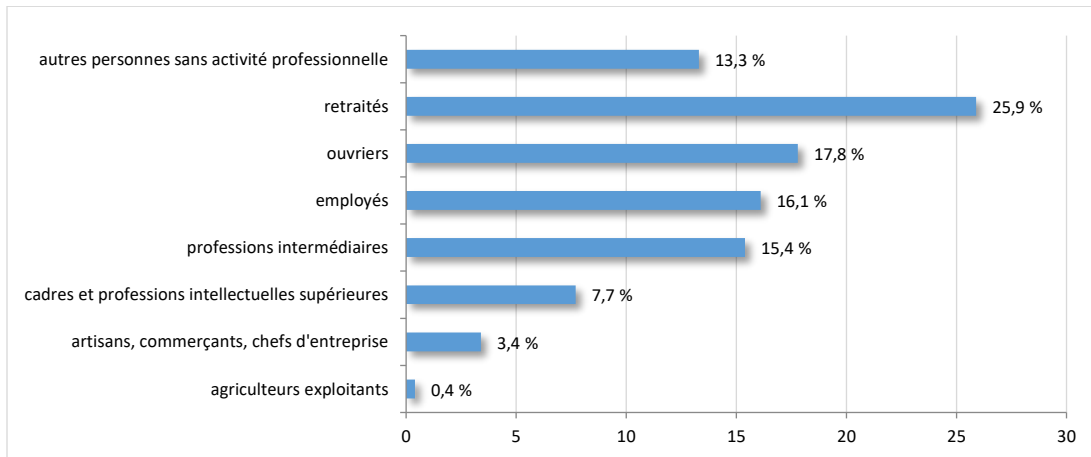
La prépondérance des retraités et des ouvriers

En 2013, la catégorie socio-professionnelle de l'INSEE la plus représentée sur le Secteur d'Altkirch est celle des retraités (25,9%). Comme indiqué précédemment, les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent une part relativement importante de la population, soit 22,6%, d'où une proportion de retraités également élevée.

Concernant l'emploi, la catégorie la plus représentée est celle des ouvriers (17,8%) issue du secteur secondaire, suivie de celles des employés (16,1%) et des professions intermédiaires (15,4%) issues du secteur tertiaire.

Comme indiqué précédemment, l'offre d'emplois sur le Secteur d'Altkirch est essentiellement tournée vers le secteur tertiaire. Les personnes qui occupent un emploi issu de ce secteur (regroupant les artisans, commerçants, cadres, professions intermédiaires, employés) représentent 42,6% de la population. On constate donc une certaine adéquation entre l'offre d'emplois locale et la profession exercée par les habitants du territoire, toutes deux tournées vers le secteur tertiaire.

La part des ouvriers (17,8%) est similaire à celle de l'offre d'emplois du secteur secondaire disponible sur le territoire (17,9%). Cependant, le nombre d'ouvriers (1 911 personnes) reste bien supérieur au nombre d'emplois proposé (1 058 emplois secondaires), la demande est quasiment deux fois plus importante que l'offre. A l'inverse, dans le secteur tertiaire, le nombre de travailleurs (4 561 personnes) est davantage en adéquation avec l'offre d'emplois proposé (4 768 emplois tertiaires).



Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013 sur le Secteur d'Altkirch

Source données : INSEE

A l'échelle du Haut-Rhin, la part des retraités est un peu plus importante (26,1% en 2013) et a tendance à se renforcer car elle représentait 24,7% en 2008. En parallèle, la part des ouvriers a tendance à diminuer, passant de 18,5% en 2008 à 17,3% en 2013.

Un taux de chômage plus élevé à Altkirch et Hirsingue

D'après la définition de l'INSEE, le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (personnes en âge de travailler et qui travaille ou souhaite travailler).

En 2013, le taux de chômage sur le Secteur d'Altkirch est de 12,8%, un taux légèrement inférieur à celui observé dans le département du Haut-Rhin et à l'échelle nationale mais qui reste relativement élevé.

Dans le détail, les communes de Carspach, Aspach et Heimersdorf présentent les taux les plus bas. A l'inverse, Altkirch et Hirsingue présentent les taux les plus élevés, supérieurs à 15%.

Dans les villages, où le taux de chômage est moins important, on constate généralement que les actifs ayant un emploi s'y installent afin de concilier la qualité du cadre de vie et la proximité avec les pôles d'emplois. C'est le cas sur les communes d'Aspach, Carspach ou Heimersdorf notamment qui ont un caractère plus rural et résidentiel mais sont situées à proximité immédiate d'Altkirch ou Hirsingue qui sont des pôles d'emplois.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2013	
Secteur d'Altkirch	12,8 %
Altkirch	15,6 %
Aspach	8,9 %
Carspach	7,5 %
Heimersdorf	9,1 %
Hirsingue	15,2 %
Hirtzbach	10,8 %
Haut-Rhin	13,7 %
France métropolitaine	13,1 %
<i>Source : INSEE</i>	

Synthèse et chiffres clés

Altkirch et Hirsingue apparaissent comme les pôles économiques du Secteur d'Altkirch dont le rayonnement dépasse les limites du territoire. L'offre présente sur ces deux communes est complémentaire et leur zone de chalandise est différente. Les communes d'Aspach, Carspach, Heimersdorf et Hirtzbach ont un caractère à dominante résidentielle.

Le secteur tertiaire est prépondérant dans l'offre économique du territoire mais les ouvriers représentent encore une part relativement importante dans la population actuelle. Le chômage est particulièrement important à Altkirch et Hirsingue.

Part des actifs travaillant sur leur commune de résidence en 2013	25,9 %
Indicateur de concentration d'emploi en 2013	102,5
Nombre d'emplois en 2013	5 999
Part de l'emploi tertiaire en 2013	80,7 %
Taux de chômage en 2013	12,8 %

11. EQUIPEMENTS ET VIE SOCIALE

Les équipements et services administratifs et sociaux

Liste des équipements publics

Altkirch est le principal pôle d'équipements du Secteur d'Altkirch mais également du territoire du Sundgau. La commune regroupe notamment les équipements et services administratifs et sociaux suivants : Sous-préfecture ; Trésor Public ; Gendarmerie ; Centre de tri postal et bureau de poste ; Centre communal d'action sociale CCAS ; Caisse d'Allocations Familiales (antenne) ; Pôle Emploi.

Hirsingue dispose également d'un funérarium (le seul du Sundgau avec celui de Dannemarie).

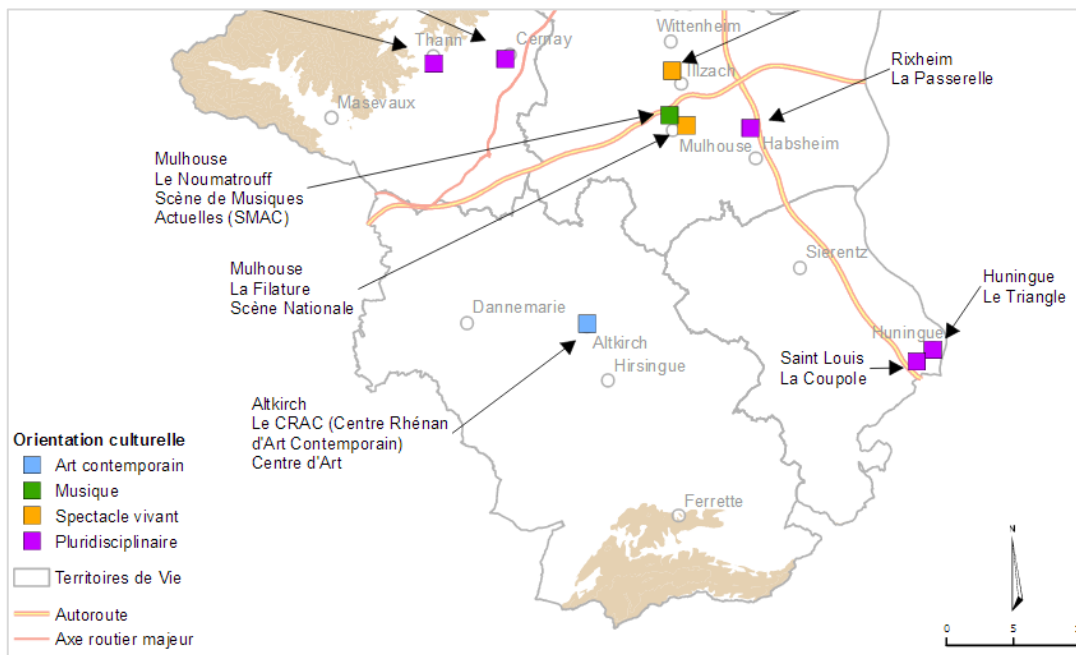
Les équipements culturels et sportifs

L'offre en équipements culturels et sportifs sur le Secteur d'Altkirch est globalement bien développée, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, et est relativement bien répartie sur l'ensemble des communes, même si Altkirch cristallise logiquement certains équipements plus structurants. De plus, Hirsingue et Hirtzbach disposent d'une offre particulièrement développée (complexes sportifs et de loisirs) et complémentaire.

Altkirch :

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) ; Piscine municipale ; Salle omnisport La Palestre ; Médiathèque départementale inaugurée en juin 2016 et comprenant une salle de spectacle ; Musée Sundgauvien ; Cinéma ; Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) ; Aires de jeux et terrains de sport ; Stade du Roggenberg ; Office du tourisme ; Ecole de musique du Sundgau...

La présence de tels équipements conforte la position centrale d'Altkirch à l'échelle du Sundgau. Le Centre Rhénan d'Art Contemporain est le seul équipement culturel à très large rayonnement du Sundgau.



Extrait de la carte des lieux de diffusion culturels conventionnés par le Département du Haut-Rhin

Source : Infogéo68

Aspach :

Salle polyvalente ; Terrain de football et club-house.

Carspach :

Terrain de football ; Terrain multisport ; Aire de jeux pour enfants ; Terrain de pétanque ; Gymnase situé au Quartier Plessier ; Cercle Saint-Georges (salle des fêtes d'environ 250 places appartenant à une association).

Heimersdorf :

Salle polyvalente ; Plateau sportif ; Bike-park avec 4 pistes.

Hirsingue :

Complexe sportif (stade d'athlétisme, salle multisport, courts de tennis, mur d'escalade, terrain de football) ; Parc Nature et Loisirs en cours d'aménagement.

Hirtzbach :

Aire de loisirs intercommunale (deux courts de tennis, terrain de basket, terrain de beach-volley, terrain de pétanque, deux terrains de football, table de ping-pong, structure de jeux pour enfants, kiosque) ; Salle des fêtes de 600 places ; Centre équestre.



Aire de loisirs à Hirtzbach – Août 2016 (bureau d'études)



Les équipements scolaires et périscolaires

Liste des établissements scolaires sur le Secteur d'Altkirch

Chacune des communes du territoire dispose d'au moins une école maternelle et une école élémentaire. Hirsingue et Altkirch disposent également d'un collège et Carspach et Altkirch d'un lycée.

Altkirch :

- 3 écoles maternelles (Les Etangs, rue Charles Edouard Amiot / Saint-Morand, 2 rue Saint-Morand / Les Tilleuls, rue du Roggenberg)
- 2 écoles élémentaires (Saint-Morand, 2 rue Saint-Morand / Les Tuileries, 9 rue de Ferrette)
- Collège Lucien Herr – 8 rue de Hirtzbach (construit en 1997) : l'un des six collèges publics du Sundgau
- Lycée polyvalent Jean-Jacques Henner – 20 rue de Hirtzbach : seul lycée du Sundgau avec celui de Carspach
- Accueil périscolaire La Clef des Champs (Association Pour l'Enfance d'Altkirch)

Aspach :

- Ecole élémentaire publique Albert Falco, rue du Stade
- Ecole maternelle
- Accueil périscolaire

Carspach :

- Ecole maternelle, 3 place de la Paix
- Ecole élémentaire
- Institut Sonnenberg, lycée professionnel privé : seul lycée du Sundgau avec celui d'Altkirch
- Accueil périscolaire

Heimersdorf :

- Ecole élémentaire Les Abeilles, 1 rue Principale, 3 classes
- Ecole maternelle

Hirsingue :

- Ecole maternelle L'Envol, 6 rue des Ecoles, 3 classes,
- Ecole élémentaire Le Petite Prince, 8 rue des Ecoles, 5 classes
- Collège Jean-Paul de Dadelsen, 20 rue de l'III, 19 classes (construit en 1983)
- Accueil périscolaire

Hirtzbach :

- Ecole maternelle, 41 A rue Principale, 2 classes
- Ecole élémentaire, 1 rue du Château, 3 classes

Effectifs scolaires

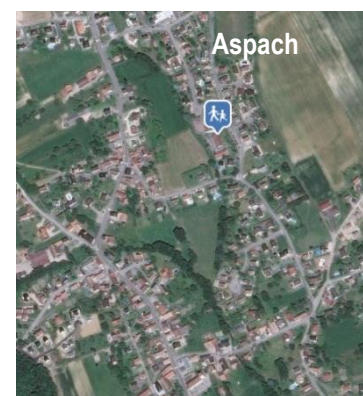
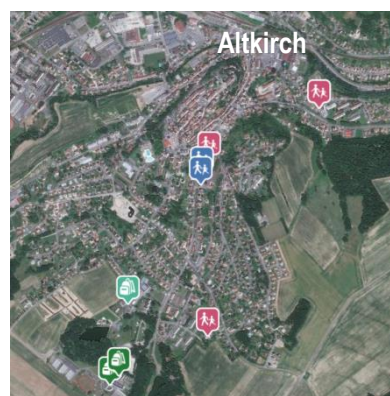
- Altkirch : 220 élèves répartis dans 9 classes maternelles et 387 dans 17 classes élémentaires
- Aspach : 122 élèves répartis dans 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires
- Carspach : 60 élèves répartis dans 2 classes maternelles et 125 élèves répartis en 5 classes élémentaires
- Hirtzbach : 120 élèves répartis dans 2 classes maternelles et 3 classes élémentaires
- Heimersdorf : 28 élèves en maternelle et 46 élèves en élémentaires

Cf. Tableau page suivante.

Etablissements scolaires	2009-2010	2015-2016
Ecoles maternelles et élémentaires du Secteur d'Altkirch	nc	1 297 élèves
Collège Lucien Herr à Altkirch	830 élèves	693 élèves
Collège Jean-Paul de Dadelsen à Hirsingue	nc	860 élèves
Lycée polyvalent Jean-Jacques Henner à Altkirch	1 600 élèves	1 900 élèves dont 1 400 en séries générales et 500 en séries professionnelles
Institut Sonnenberg à Carspach	450 élèves	390 élèves

Source : Extrait diag CEJ 2015-2018 – Mairie d'Altkirch / CCA

Localisation des établissements scolaires



Non communiqué pour Hirtzbach

Localisation des établissements scolaires par commune

Source : Géoportail



Écoles élémentaires



Écoles maternelles



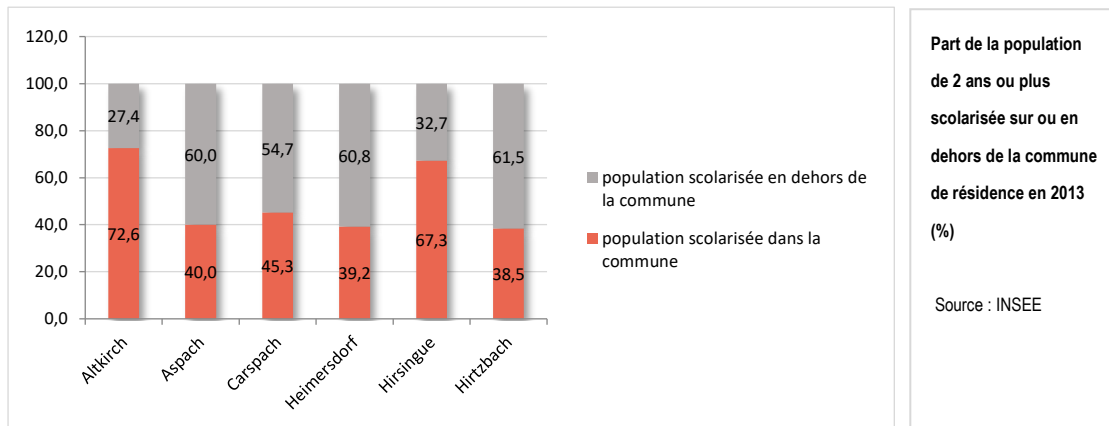
Collèges et lycées

Déplacements entre le domicile et le lieu d'étude

Les élèves scolarisés à Altkirch et Hirsingue et résidant sur ces mêmes communes représentent une part plus importante que dans les autres communes du Secteur d'Altkirch. La population et l'offre scolaire sont plus développées à Altkirch et Hirsingue.

A Aspach, Carspach, Heimersdorf et Hirtzbach, l'offre scolaire est présente au niveau maternelle et élémentaire mais les élèves doivent se déplacer, notamment à Altkirch et Hirsingue, à partir du niveau collège.

A l'inverse, des élèves extérieurs au Secteur d'Altkirch viennent notamment étudier dans les lycées présents sur le territoire. Concernant l'Institut Sonnenberg, 25% des élèves sont en internat.



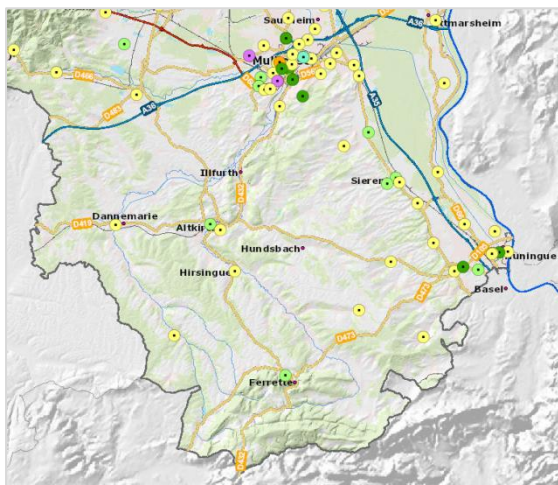
Par ailleurs, une navette assure le transport des élèves vers le collège Lucien Herr et le lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch.

Les équipements de petite enfance

Trois équipements de petite enfance sont présents sur le Secteur d'Altkirch :

- Micro-crèche « Reinette et Api », 39 rue du 8^{ème} Régiment de Hussards à Altkirch : 10 places
- Multi-accueil « Les Glycines », 9 rue de Ferrette à Altkirch : 40 places
- Multi-accueil « La Coccinelle », Maison de l'Enfance, 7 rue des Ecoles à Hirsingue : 30 places

Ces équipements sont particulièrement importants au regard de l'offre peu développée à l'échelle Sundgau et constituent un facteur d'attractivité pour le territoire. Il existe également deux relais d'assistantes maternelles, l'un à Altkirch et l'autre à Hirsingue.



Extrait de la carte des établissements d'accueil pour jeunes enfants du Haut-Rhin

Source : Infogéo68

Les équipements pour personnes âgées

Deux structures d'accueil pour personnes âgées sont présentes à Hirsingue :

- ADJA, Accueil de jour Association Georges Alimann-Zwiler, Domaine du Doppelsburg : 24 places
- Maison de retraite

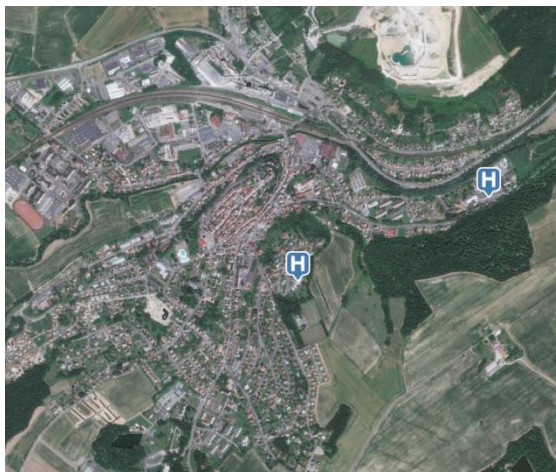
L'offre est peu développée sur le territoire. Les établissements de Hirsingue et de Seppois-le-Bas sont les seuls du Sundgau. Cinq établissements sont ensuite présents à Mulhouse ou alentours et un établissement à Saint-Louis.

Des dispositifs et des services sont également développés en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, par exemple : le Cercle de l'âge d'or (sorties), le pôle gérontologique du canton d'Altkirch (accueil, écoute...), le GEFRA (soins infirmiers à domicile), l'opération Taxi pour les aînés, le service Delta Revie (télé-alarme pour les personnes isolées).

Les établissements de santé

Les principaux équipements de santé présents sur le Secteur d'Altkirch sont les suivants :

- Centre hospitalier Saint-Morand, 23 rue du 3^{ème} Zouave à Altkirch : 235 lits, plus de 450 emplois, il couvre l'ensemble du Sundgau
- Maison de santé spécialisée du Roggenberg, 12 rue Brulée à Altkirch
- Centre médico-social, 39 avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards à Altkirch



Localisation des hôpitaux à Altkirch

Maison de santé (à gauche)
 Centre hospitalier St-Morand (à droite)

Source : Géoportail

Le tissu associatif

Le tissu associatif participe au dynamisme social du territoire et à son attractivité.

Communes	Nombre d'associations
Altkirch	73
Aspach	8
Carspach	13
Heimersdorf	8
Hirsingue	48
Hirtzbach	15
Source : Communes	



12. MORPHOLOGIE URBAINE

Le paysage urbain sundgavien

Le Sundgau est constitué d'un semi de villages rapprochés inscrits dans une géographie de vallées. La ville d'Altkirch constitue la seule entité urbaine au cœur de cette région.

Le modèle du village-rue le long d'un axe de communication principal en fond de vallée est répandu.

Les villages sont le plus souvent entourés de vergers extensifs à hautes tiges et souvent rénovés dans un souci de maintien de la tradition architecturale.

Depuis le milieu du XXème siècle et la déprise agricole, les villages du Sundgau sont impactés par le développement du modèle de la maison individuelle en limite de village et le long des voies de communication principales.

Les extensions pavillonnaires modifient le rapport entre les espaces bâtis et les espaces agricoles. Le paysage du Haut-Sundgau (comprenant le Secteur d'Altkirch) garde un aspect rural marqué avec ses fonds de vallons entretenus et ses villages à l'architecture typée. Les pressions urbaines s'exercent plus fortement dans le Bas-Sundgau.

Entre Mulhouse et Altkirch, la vallée de l'Ill présente un aspect de conurbation de plus en plus marqué.

Le développement urbain sur le Secteur d'Altkirch

L'espace urbanisé sur le Secteur d'Altkirch se traduit par la formation de différentes tâches urbaines organisées en chapelet le long de l'Ill et en fond de vallée (excepté le centre-ville d'Altkirch) et dont les dimensions varient selon les communes.

Quelques constructions isolées sont présentes au sein des espaces agricoles, il s'agit principalement d'exploitations. Le mitage de l'espace reste peu présent et les tâches urbaines sont relativement regroupées.

Altkirch représente la plus vaste entité urbaine du territoire. Cette dernière forme, de plus, une conurbation avec les bourgs d'Aspach et de Carspach. Une conurbation a également tendance à se former entre Hirsingue et Heimersdorf avec un développement urbain progressif d'Hirsingue le long de la RD 432.

S'inscrivant dans le profil sundgavien, les villages ont, en effet, connu des expansions urbaines plus ou moins importantes mais visibles sur le territoire. Elles se traduisent sous la forme d'habitat diffus le long des axes de communication ou d'opérations de lotissements à dominante pavillonnaire.

La topographie et l'hydrographie ont, à l'origine, conditionné le développement urbain mais avec le temps, l'urbanisation s'est étendue au-delà de la limite formée par le cours d'eau de l'Ill et parfois sur des secteurs de coteaux.

Cf. cartes page suivante.

Le profil urbain par commune

Altkirch

A l'origine bourg fortifié situé sur un éperon rocheux, la ville s'est ensuite largement étendue vers le sud ainsi que le long de la voie ferrée et de la route départementale situées au nord. Cette extension vers le sud est principalement à destination de l'habitat (habitat diffus et opérations de lotissements) alors que l'extension effectuée au nord est principalement à destination de l'activité économique (zones d'activités).



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

Dans le centre-ville, la densité résidentielle est relativement élevée. On dénombre environ 60 logements/ha sur la rue des Boulangers. Les constructions sont implantées à l'alignement et sur les limites séparatives et correspondent à des logements individuels et collectifs avec, souvent, un local commercial en rez-de-chaussée. Les bâtiments sont de type R+1+C et R+2+C (rez-de-chaussée comprenant 1 à 2 étages et combles aménageables). La structure urbaine forme des fronts bâtis le long des rues, caractéristiques des centres anciens. Les capacités de mutation de cet espace bâti sont essentiellement représentées par le potentiel de réhabilitation-rénovation : transformation des constructions existantes, démolition-reconstruction, extension....



Dans les secteurs d'extension, par exemple rue du 21 novembre et rue Léon Lehman, la densité résidentielle est de 14 logements/ha. Les constructions sont des maisons individuelles implantées en recul par rapport à la voie et aux limites séparatives. Elles sont entourées de jardins privés. Les capacités de mutation de cet espace bâti sont représentées par les extensions et transformation de l'existant et, dans une moindre mesure, par la densification (optimisation foncière, comblement de quelques espaces en dents creuses). A proximité, au niveau de la rue du Bois joli, la densité est de 95 logements/ha. Il s'agit de petits collectifs mitoyens de type R+1+C (rez-de-chaussée avec un étage et combles aménageables) implantés en recul par rapport à la voie. Le potentiel d'évolution de ce tissu est peu développé, les espaces étant déjà optimisés et densifiés.



Aspach

Au 19^{ème} siècle, Aspach se caractérise par une morphologie de village-rue, avec un développement urbain linéaire qui se traduit par une succession d'édifices le long de la rue de Thann qui forme l'axe principale du bourg. L'urbanisation avait commencé à s'étendre vers l'est, rue de la Croix-Rouge, traversant le cours d'eau du Zipfelgraben.

Le développement urbain s'est poursuivi le long de la RD 466 ou rue de Thann, aussi bien vers le nord que le sud, formant notamment une conurbation avec Altkirch. Il concerne également le secteur est de la commune, avec la création d'un habitat diffus et de petites opérations de lotissements pavillonnaires (rue de l'Espérance, rue du Stade, rue du Réservoir, rue de Walheim). A l'extrémité nord de la commune, rue de Thann, une zone d'activités économiques a été créée.

Le développement est quelque peu contraint par les cours d'eau et une zone inondable située au centre du bourg. C'est pourquoi, l'urbanisation a eu tendance à s'étendre le long des voies de communication, formant de vastes secteurs non bâtis au milieu de l'enveloppe urbaine.



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

Concernant la densité résidentielle, on relève environ 11 logements/ha dans le centre-bourg, rue de Thann. Cet axe constitue la "colonne vertébrale" du tissu urbain d'Aspach. Les constructions sont souvent implantées à l'alignement et sur limite séparative, formant un front bâti le long de la rue. Elles sont souvent de type R+1+C avec sous-sol semi-enterré. Les toitures sont généralement à deux pans avec ou sans demi-croupes. Certaines constructions sont très anciennes (17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} siècle). Les capacités de mutation de ce secteur sont représentées par le potentiel de réhabilitation-rénovation et d'extension de l'existant. Quelques nouvelles constructions peuvent éventuellement s'insérer dans le tissu bâti mais il y a peu de dents creuses sur ce secteur.

La densité moyenne est d'environ 12 logements/ha dans le secteur pavillonnaire de la rue des Peupliers. Il s'agit de maisons individuelles de type R+C (rez-de-chaussée et combles aménageables) implantées au milieu de leur parcelle. Elles sont accompagnées de jardins privés. Le potentiel de mutation de ce secteur est faible mais dans les quartiers alentours, il existe quelques dents creuses pouvant accueillir de nouvelles constructions.

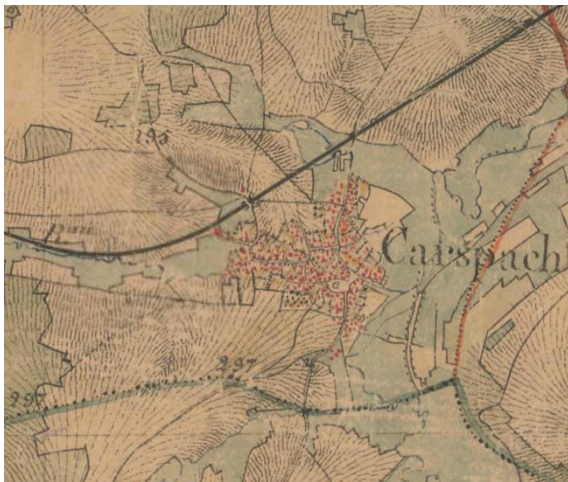


Enfin, rue de la forêt, l'habitat diffus engendre une densité de 7 logements/ha. Les constructions correspondent à des maisons individuelles aux formes architecturales diverses et de type R+C (rez-de-chaussée et combles aménageables) ou

R+1+C (rez-de-chaussée, un étage et combles aménageables). Elles sont implantées en recul par rapport à la rue et par rapport aux limites séparatives. Ce secteur étant en frange urbaine, il conviendra d'être attentif à ne pas poursuivre l'étalement urbain linéaire le long de la rue de la Forêt afin de préserver les espaces de prairies et les boisements adjacents.

Carspach

Carspach se caractérise par une morphologie de village-tas, avec une tâche urbaine resserrée. Au départ, l'Ill à l'est et la voie ferrée au nord formaient des limites au développement urbain. Plus récemment, l'urbanisation s'est développée au-delà de ces limites, formant notamment une conurbation avec Altkirch à l'est. L'urbanisation s'est aussi largement étendue vers le sud-ouest sous la forme de lotissements pavillonnaires.



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

Dans le centre-bourg, au niveau de la rue du Chêne, la densité est de 12 logements/ha. Le secteur ne comporte pas que des habitations mais également des activités et des équipements (mairie, église, école...). Les constructions correspondent à des maisons et fermes anciennes, dont certaines à colombages, généralement de type R+1+C (rez-de-chaussée comprenant un étage et des combles aménageables). Le tissu bâti est relativement dense et comporte peu de dents creuses. Le potentiel d'évolution est essentiellement représenté par le potentiel de réhabilitation-rénovation et extension de l'existant.



Dans le lotissement pavillonnaire situé rue des Primevères par exemple, la densité est de 14 logements/ha. Les constructions sont des maisons individuelles de type R+C (rez-de-chaussée et combles aménageables) avec jardins privatifs. Sur ce secteur précisément, le potentiel d'évolution est faible car il n'y a pas de dents creuses.



Dans d'autres secteurs d'extension récent de la commune, il existe de dents creuses qui peuvent accueillir de nouvelles constructions (cf. partie dédiée à l'analyse des dents creuses dans le présent diagnostic).

Heimersdorf

Le bourg d'Heimersdorf a connu un développement urbain dit « en étoile » avec des constructions implantées le long de différents axes de communication : rue Principale, rue de Bisel, rue Ruederbach, rue des Cèllets.

Le développement urbain s'est, par la suite, étendu le long de ces axes sous la forme d'habitat diffus. Au niveau de la rue du Muguet, au nord du bourg, il s'agit d'un lotissement de maisons individuelles.



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

Dans le centre-bourg, les constructions sont principalement implantées à l'alignement des voies publiques alors que dans les secteurs d'extension, elles sont implantées en recul et présentent des jardins privés.

Le centre du village présente un potentiel d'évolution, grâce à la présence de secteurs non urbanisés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine. Il conviendra cependant d'être attentif à l'équilibre entre densification et préservation de "poumon vert" au sein du village.

Dans le lotissement situé rue du Muguet par exemple, composé de maisons individuelles, la densité résidentielle est de 11 logements/ha. Le long de la rue Principale, la densité est similaire.



Hirsingue

Au 19^{ème} siècle, la tâche urbaine d'Hirsingue était relativement concentrique. L'espace urbain était globalement compris entre la rue du Général de Gaulle, la rue de Lattre de Tassigny, la rue Raoul Lang et le cours d'eau du Feldbach. On constate une petite extension sur la rue du Roggenberg vers le nord-est, au-delà de l'III.

Depuis, l'urbanisation a largement dépassé les limites naturelles que formaient les cours d'eau du Feldbach et de l'III pour s'étendre dans plusieurs directions. La tâche urbaine reste toutefois relativement concentrique même si on peut observer une tendance à l'étalement urbain linéaire vers le sud, le long de la rue de Gaulle et de la rue Largitzen.

Le développement urbain opéré vers le sud-est et le nord-ouest, le long de la route départementale, concerne principalement l'activité économique et les équipements sportifs et de loisirs.

L'urbanisation à destination d'habitat s'est faite souvent sous la forme de petites opérations de lotissements d'habitat individuel ou collectif.



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

D'un point de vue global, les constructions sont généralement implantées en recul par rapport à la voie et par rapport aux limites séparatives, excepté pour les constructions les plus anciennes situées notamment le long de la rue de Gaulle, de la rue Raoul Lang, de la rue de Lattre de Tassigny qui sont implantées à l'alignement et parfois sur les limites séparatives. Dans le centre-ville d'Hirsingue, la capacité de mutation des espaces bâtis est essentiellement représentée par le potentiel de réhabilitation-rénovation et d'extension de l'existant. Dans les secteurs urbanisés plus récents, il existe quelques dents creuses pouvant accueillir de nouvelles constructions.



Le lotissement pavillonnaire situé rue des Bouleaux/rue des Frênes (au nord de la commune) présente une densité résidentielle de 13 logements/ha. Les constructions sont des maisons individuelles de type R+C (rez-de-chaussée et combles aménageables) avec le plus souvent un sous-sol semi-enterré.

Le lotissement situé rue des Roses/rue des Tulipes (en face du centre commercial) présente une densité de 14 logements/ha et les constructions correspondent à des maisons individuelles d'un seul niveau, avec un garage semi-enterré.

Hirtzbach

Les preuves d'urbanisation les plus anciennes sur la commune sont situées à l'est, dans le secteur de la rue de la Montagne. Le développement urbain s'est ensuite opéré le long de la rue Principale, formant une morphologie de village-rue. Plus récemment, l'urbanisation s'est étendue vers l'est sous la forme d'habitat diffus. Elle s'est également développée à l'ouest de la rue Principale sous la forme de lotissements pavillonnaires et au nord, au-delà de l'Ill et de la RD 432, à l'écart du reste de village. Les habitations situées rue de Carspach, au nord-ouest du village, sont également un petit peu éloignées du reste du village.



Carte de l'état-major 1820-1866 (à gauche) et photo aérienne 2013 (à droite)

Source : Géoportail

Le long de la rue Principale, les constructions sont implantées à l'alignement et sur au moins une des limites séparatives et correspondent principalement à des maisons et fermes anciennes de type R+1+C (rez-de-chaussée avec un étage et des combles aménageables). L'implantation crée un front bâti remarquable au cœur du village.

En secteur d'extension, comme par exemple le lotissement Beau Séjour situé à l'ouest de la rue Principale, les constructions sont implantées en recul par rapport à la voie et par rapport aux limites séparatives. Elles correspondent à des maisons individuelles souvent de type R+C (rez-de-chaussée et combles aménageables) avec parfois un garage semi-enterré. La densité résidentielle y est de 11 logements/ha.



A l'est, le tissu bâti plus ancien du village est plus diffus mais relativement dense. Il se caractérise par une topographie relativement marquée. Le potentiel de mutation reste faible car le secteur est soumis à un risque de glissement de terrain.

13. CONSOMMATION FONCIERE

Progression de l'urbanisation ces dix dernières années par commune

Il s'agit d'étudier la consommation foncière qui s'est opérée sur chacune des communes entre janvier 2005 et décembre 2015. Cette analyse est fondée sur les données transmises par les municipalités. Sur cette base, les données seront extrapolées jusqu'à la date d'arrêt du PLUi pour justifier de la modération de la consommation d'espace.

ALTKIRCH

- **Surface et usage du foncier**

La surface urbanisée ces dix dernières années concerne principalement la création de logements. Elle représente 12,80 ha, soit 41,4% de la consommation foncière totale. Ainsi, 327 logements ont été créés. En parallèle, grâce à la réhabilitation de 80 logements, ce sont au total 407 logements qui ont été produits ces dix dernières années à Altkirch. La création de ces 80 logements n'a pas entraîné de consommation foncière et ils concernent quasi-exclusivement des logements collectifs (79 logements collectifs et 1 logement individuel). La création de 11 équipements publics (notamment : gendarmerie, club-house, chaufferie-bois, MJC, médiathèque...) a consommé une superficie de 11,04 ha. Le développement des activités économiques, en particulier commerciales, concerne une superficie de 6,83 ha. Enfin, la création d'un hangar pour machines agricoles a engendré une consommation de 0,23 ha.

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	12,80 ha	41,4 %	327 logements
Equipements	11,04 ha	35,7 %	11 équipements
Activités non agricoles	6,83 ha	22,1 %	26 bâtiments d'activités
Activités agricoles	0,23 ha	0,7 %	1 bâtiment agricole
Total	30,90 ha	100 %	-

La majorité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 106 logements et 9,42 ha urbanisés. En parallèle, 15 logements intermédiaires ont été créés correspondant à 0,64 ha et 206 logements collectifs correspondant à 2,74 ha. La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 25 logements/ha.

Les logements collectifs représentent la majorité des logements créés et entraînant une consommation foncière, soit 63%. Si l'on comptabilise également les logements créés par réhabilitation, ils représentent 70% du total des logements produits à Altkirch (soit 285 logements sur 407).

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	106	9,42 ha	11 logements/ha
Intermédiaires	15	0,64 ha	23 logements/ha
Collectifs	206	2,74 ha	75 logements/ha
Total	327	12,80 ha	25 logements/ha

▪ **Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers**


Environ un quart de la consommation foncière a engendré un accroissement de l'enveloppe urbaine du village, soit 25%, ce qui représente 7,66 ha. Cette surface urbanisée correspond principalement à la création de logements. Il s'agit des lotissements de l'Illberg, des Hauts-d'Altkirch, du site de la gendarmerie et du lotissement communal de la rue Roggenberg au sud-est. Le reste a été urbanisé au sein de l'enveloppe urbaine existante, soit 23,24 ha.

Cette surface urbanisée en extension (7,66 ha) concerne des espaces agricoles (7,36 ha) et quelques boisements (0,3 ha). Cf. photographie aérienne ci-dessous prise avant l'urbanisation des secteurs concernés, entre 2000 et 2005.



▪ Carte de la consommation foncière



 Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)

 Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)

ASPACH

▪ Surface et usage du foncier

Une large majorité de la consommation foncière, soit 87,6%, a été consacrée à la création de logements. Ainsi, 55 logements ont été créés pour une superficie mobilisée de 3,11 ha. Il est à noter que 8 logements (2 individuels, 3 intermédiaires, 3 collectifs) ont également été créés par une opération de réhabilitation, n'entraînant pas de consommation foncière. Au total, ce sont donc 63 logements qui ont été produits ces dix dernières années à Aspach.

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	3,11 ha	87,6 %	55 logements
Equipements	0,02 ha	0,6 %	1 hangar communal
Activités non agricoles	0,17 ha	4,8 %	1 garage
Activités agricoles	0,25 ha	7,0 %	1 hangar agricole
Total	3,55 ha	100 %	-

La majorité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 36 logements et 2,64 ha urbanisés. En parallèle, 4 logements intermédiaires ont été créés pour 0,16 ha et 15 logements collectifs pour 0,31 ha. La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 17 logements/ha.

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	36	2,64 ha	13 logements/ha
Intermédiaires	4	0,16 ha	25 logements/ha
Collectifs	15	0,31 ha	48 logements/ha
Total	55	3,11 ha	17 logements/ha

▪ Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Plus d'un tiers de la consommation foncière a engendré un accroissement de l'enveloppe urbaine du village, soit 35%, ce qui représente 1,23 ha. Cette surface urbanisée correspond à la création de logements. Il s'agit du lotissement clos de la chapelle à l'ouest, des habitations situées rue de Tangolsheim à l'est et de deux maisons isolées au nord-ouest. Le reste de la consommation foncière a été effectué au sein de l'enveloppe urbaine existante, soit 2,32 ha.

Cette surface urbanisée en extension (1,23 ha) concerne des espaces agricoles dont des vergers (0,68 ha).



▪ Carte de la consommation foncière



-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)
-  Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)

CARSPACH

▪ Surface et usage du foncier

La surface urbanisée ces dix dernières années concerne en majorité la création de logements, soit 7,83 ha, ce qui représente 72,6% de la consommation foncière totale. Ainsi, 128 logements ont été créés. En comptabilisant également les logements réhabilités, le nombre total de logements produits à Carspach sur cette période est alors de 176. En effet, 48 logements (3 individuels et 45 collectifs) ont été créés par réhabilitation.

Le développement économique s'est traduit par la consommation de 1,61 ha pour créer 7 bâtiments d'activité. Il est à noter que 9 autres activités ont été créées par réhabilitation d'un bâtiment existant, sans consommer de foncier (bureaux, micro-crèche, pépinière d'entreprise...). Par ailleurs, un nouvel équipement a été construit (périscolaire) et trois autres ont été réhabilités (groupe scolaire, maison des sapeurs-pompiers, antenne conseil départemental).

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	7,83 ha	72,6 %	128 logements
Equipements	0,02 ha	0,2 %	1 équipement
Activités non agricoles	1,61 ha	14,9 %	7 bâtiments d'activité
Activités agricoles	1,32 ha	12,2 %	7 bâtiments agricoles
Total	10,78 ha	100 %	-

La majorité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 80 logements et 6,72 ha urbanisés. La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 16 logements/ha.

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	80	6,72 ha	12 logements/ha
Intermédiaires	8	0,32 ha	25 logements/ha
Collectifs	40	0,79 ha	50 logements/ha
Total	128	7,83 ha	16 logements/ha

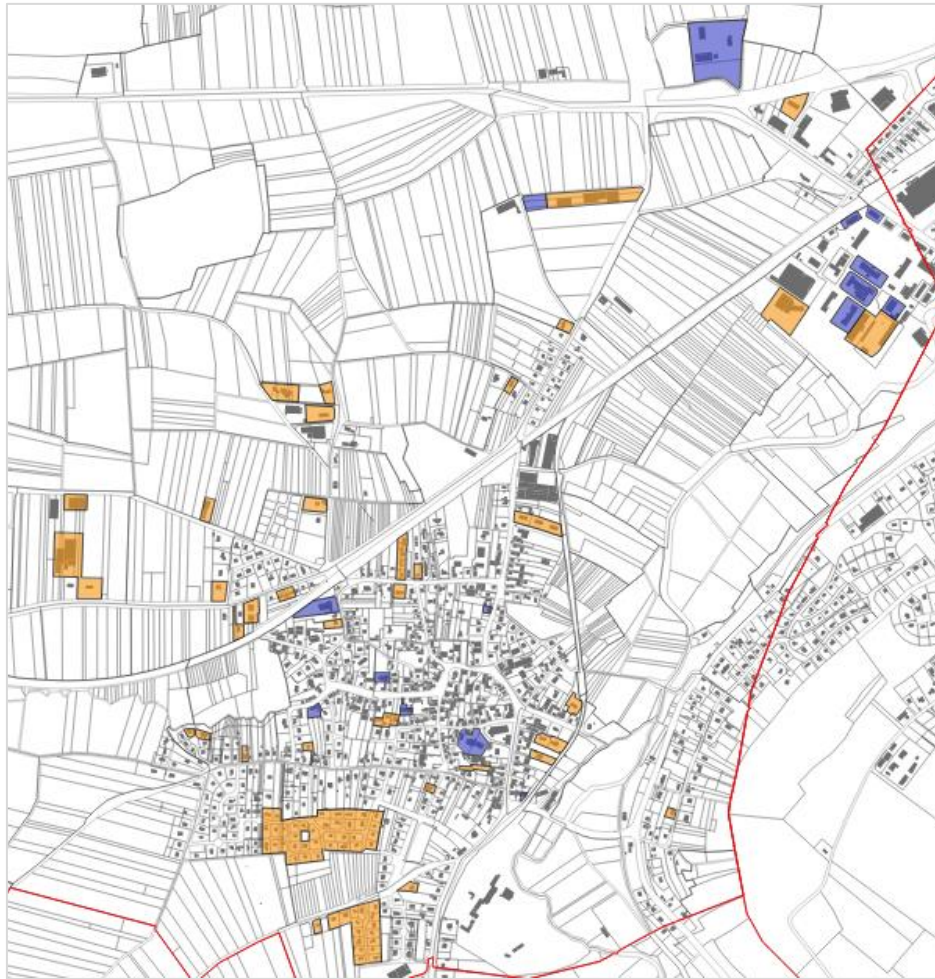
▪ Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Plus de la moitié de la consommation foncière a engendré un accroissement de l'enveloppe urbaine du village, soit 60%, ce qui représente 6,52 ha. Cette surface urbanisée correspond principalement à la création de logements. Il s'agit notamment des lotissements rue des Primevères, rue des Coquelicots au sud. Pour les bâtiments d'activité, l'extension s'est faite au nord de la voie ferrée, rue du Petit Bois et le long de la RD16 notamment.

Cette surface urbanisée en extension (6,52ha) concerne des espaces agricoles. Cf. photographie aérienne ci-contre prise avant l'urbanisation des secteurs concernés, entre 2000 et 2005.



▪ Carte de la consommation foncière



-  Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)
-  Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)

HEIMERSDORF

▪ Surface et usage du foncier

La surface urbanisée ces dix dernières années concerne en majorité la création de logements, soit 3,10 ha, ce qui représente 74,0% de la consommation foncière totale. Ainsi, 31 logements ont été créés. En parallèle, la réalisation de trois bâtiments d'activités agricoles représente une superficie urbanisée de 1,09 ha.

Au total, une superficie de 4,0 ha a donc été consacrée au développement urbain de la commune entre 2005 et 2015.

De plus, 6 logements ont été créés dans le cadre d'une opération de réhabilitation ou de rénovation, ce qui n'a pas engendré de consommation foncière supplémentaire.

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	3,10 ha	74,0 %	31 logements
Equipements	0,0 ha	0,0 %	-
Activités non agricoles	0,0 ha	0,0 %	-
Activités agricoles	1,09 ha	26,0 %	3 bâtiments d'activité
Total	4,19 ha	100 %	-

La totalité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 31 logements et 3,10 ha urbanisés.

La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 10 logements/ha.

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	31	3,10 ha	10 logements/ha
Intermédiaires	0	0,0 ha	-
Collectifs	0	0,0 ha	-
Total	31	3,10 ha	10 logements/ha

▪ Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers


Une partie de la consommation foncière s'est opérée en extension de l'enveloppe urbaine existante. Elle représente une superficie de 1,26 ha (1,01 ha pour l'habitat et 0,25 ha pour l'activité agricole), soit 30% de la consommation foncière totale. La majorité de l'urbanisation s'est donc faite au sein du tissu urbain existant.

Cette surface urbanisée en extension (1,26 ha) concerne des espaces agricoles. Cf. photographie aérienne ci-contre prise avant l'urbanisation des secteurs concernés, entre 2000 et 2005.



▪ Carte de la consommation foncière



 Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)

 Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)

HIRSINGUE

▪ Surface et usage du foncier

La surface urbanisée ces dix dernières années concerne en majorité la création de logements, soit 6,61 ha, ce qui représente 51,6% de la consommation foncière totale. Ainsi, 125 logements ont été créés. En comptabilisant également les logements réhabilités, le nombre total de logements produits à Hirsingue sur cette période est alors de 136. En effet, 11 logements (6 individuels et 5 intermédiaires) ont été créés par réhabilitation.

Le développement économique s'est traduit par la création d'une douzaine de bâtiments d'activité, notamment commerciaux, pour une superficie mobilisée de 3,80 ha.

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	6,61 ha	51,6 %	125 logements
Equipements	1,01 ha	7,9 %	6 équipements
Activités non agricoles	3,80 ha	29,7 %	12 bâtiments d'activité
Activités agricoles	1,38 ha	10,8 %	5 bâtiments agricoles
Total	12,81 ha	100 %	-

La majorité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 38 logements et 4,17 ha urbanisés. La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 19 logements/ha.

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	38	4,17 ha	9 logements/ha
Intermédiaires	8	0,19 ha	42 logements/ha
Collectifs	79	2,25 ha	35 logements/ha
Total	125	6,61 ha	19 logements/ha

▪ Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers

La surface consommée ayant entraîné une extension de l'enveloppe urbaine représente 1,69 ha, soit 13% de la consommation totale. La grande majorité a donc été opérée à l'intérieur du tissu urbain.

Cette superficie correspond à des logements rue Gliers à l'est et rue du Roggenberg au nord, et à des activités économiques et équipements publics rue de Bettendorf à l'est.

Cette surface urbanisée en extension (1,69 ha) concerne des espaces agricoles (1,30 ha) et des espaces forestiers (0,39 ha). Cf. photographie aérienne ci-contre prise avant l'urbanisation des secteurs concernés, entre 2000 et 2005.



▪ Carte de la consommation foncière



 Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)

 Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)

HIRTZBACH

▪ Surface et usage du foncier

La surface urbanisée ces dix dernières années concerne en majorité la création de logements, soit 4,78 ha, ce qui représente 80,6% de la consommation foncière totale. Ainsi, 83 logements ont été créés. En parallèle, la réalisation d'un équipement public et de trois bâtiments d'activités représente une superficie urbanisée de 1,15 ha. Au total, une superficie de 5,93 ha a donc été consacrée au développement urbain de la commune sur 10 ans. Par ailleurs, 8 logements supplémentaires ont été créés grâce à une opération de réhabilitation ou de rénovation, ce qui n'a pas engendré de consommation foncière supplémentaire : 1 logement individuel et 7 logements collectifs.

Usage du foncier consommé	Superficie consommée	Part de la consommation foncière	Constructions
Habitations	4,78 ha	80,6 %	83 logements
Equipements	0,03 ha	0,5 %	1 équipement (vestiaires du stade)
Activités non agricoles	1,01 ha	17,0 %	1 commerce (sanitaire, carrelage)
Activités agricoles	0,11 ha	1,9 %	2 hangars (élevage taurillons et vente bois)
Total	5,93 ha	100 %	-

La majorité du foncier consommé à destination de l'habitat a été consacrée à la création de logements individuels. Ceux-ci représentent 57 logements et 4,03 ha urbanisés. En parallèle, 20 logements intermédiaires ont été créés correspondant à 0,62 ha et 6 logements collectifs correspondant à 0,13 ha. La densité résidentielle moyenne observée sur la commune ces dix dernières années a été de 17 logements/ha.

Type de logements	Nombre de logements créés	Consommation foncière	Densité résidentielle moyenne
Individuels	57	4,03 ha	14 logements/ha
Intermédiaires	20	0,62 ha	32 logements/ha
Collectifs	6	0,13 ha	46 logements/ha
Total	83	4,78 ha	17 logements/ha

▪ Consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers


Plus de la moitié de la consommation foncière a engendré un accroissement de l'enveloppe urbaine du village, soit 56%, ce qui représente 3,31 ha. Cette surface urbanisée correspond à la création de logements. Il s'agit des lotissements de l'Illberg et de la rue des Prés et de l'opération située rue de la Forge. Le reste de la consommation foncière a été effectué au sein de l'enveloppe urbaine existante, soit 2,62 ha.

Cette surface urbanisée en extension (3,31 ha) concerne des espaces agricoles (2,04 ha) et des espaces forestiers (1,27 ha). Cf. photographie aérienne ci-contre prise avant l'urbanisation des secteurs concernés, entre 2000 et 2005.



▪ Carte de la consommation foncière



 Parcelle concernée par une nouvelle construction (consommation foncière)

 Parcelle concernée par une réhabilitation-rénovation (pas de consommation foncière)



Tableau de synthèse de la consommation foncière

Surface totale urbanisée sur les 10 dernières années précédant l'arrêt du PLUi		dont espaces naturels, agricoles et forestiers consommés
Altkirch	30,90 ha	7,36 ha
Aspach	3,55 ha	1,23 ha
Carspach	10,78 ha	6,52 ha
Heimersdorf	4,19 ha	1,26 ha
Hirsingue	12,81 ha	1,69 ha
Hirtzbach	5,93 ha	3,31 ha
Total Secteur d'Altkirch	68,16 ha	21,37 ha

Dont surface urbanisée à destination de l'habitat		Nombre de logements créés	Densité résidentielle produite
Altkirch	12,80 ha	327	25 logements/ha
Aspach	3,11 ha	55	17 logements/ha
Carspach	7,83 ha	128	16 logements/ha
Heimersdorf	3,10 ha	31	10 logements/ha
Hirsingue	6,61 ha	125	19 logements/ha
Hirtzbach	4,78 ha	83	17 logements/ha
Total Secteur d'Altkirch	38,23 ha dont 20 ha en extension	749	20 logements/ha

14. POTENTIEL FONCIER INTRA-URBAIN

Capacités de densification et de mutation des espaces bâtis existants

Identification des dents creuses – espaces libres intra-urbains

A l'intérieur des zones urbaines, les communes disposent de parcelles actuellement non urbanisées et présentant un potentiel de renouvellement urbain. Ce relevé des espaces libres intra-urbains, ou dents creuses, va permettre de calculer leur potentialité de logements.

Les cartes ci-après n'ont pas de valeur réglementaire, elles identifient un potentiel théorique de production de logements au sein de l'espace urbanisé, afin de modérer la surface à mobiliser en extension dans les années à venir.

ALTKIRCH

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Altkirch (à l'intérieur du périmètre du TO du SCoT du Sundgau)

▪ Calcul de la rétention foncière :

Données : Consommation foncière 2005-2015 pour l'habitat = 12,80 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 3,18 ha

Calculs : $12,80 + 3,18 = 15,98$ > taux de comblement = $12,80 / 15,98 \times 100 = 81 \%$ (rétention foncière = 19 %)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 81 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 3,18 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $3,18 \times 81 / 100 = 2,57$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	3,18 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	2,57 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 25 logements/ha*)	64

** Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune*

2) Réhabilitation-rénovation-logements vacants

La carte ci-dessous identifie les secteurs urbanisés susceptibles de muter à plus ou moins long terme (source : municipalité d'Altkirch).



ASPACH

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Carspach (à l'intérieur du périmètre du T0 du SCoT du Sundgau)

▪ **Calcul de la rétention foncière :**

Données : Consommation foncière 2005-2015 pour l'habitat = 3,11 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 4,47 ha

Calculs : $3,11 + 4,47 = 7,58$ > taux de comblement = $3,11 / 7,58 \times 100 = 41 \%$ (rétention foncière = 59 %)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 41 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 4,47 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $4,47 \times 41 / 100 = 1,83$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	4,47 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	1,83 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 17 logements/ha*)	31

** Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune*

2) Réhabilitation-rénovation-logements vacants

La carte ci-dessous identifie les secteurs urbanisés susceptibles de muter à plus ou moins long terme (source : municipalité d'Aspach). Ce potentiel concerne deux bâtiments de logements vacants et un bâtiment pouvant être réhabilité.



CARSPACH

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Carspach (à l'intérieur du périmètre du T0 du SCoT du Sundgau)

▪ **Calcul de la rétention foncière :**

Données : Consommation foncière passée pour l'habitat = 7,83 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 2,19 ha
 Calculs : $7,83 + 2,19 = 10,02$ > taux de comblement = $7,83 / 10,02 \times 100 = 78 \%$ (rétention foncière = 22 %)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 78 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 2,19 ha
 Calculs : surface urbanisable nette = $2,19 \times 78 / 100 = 1,70$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	2,19 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	1,70 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 16 logements/ha*)	27

** Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune*

2) Réhabilitation-rénovation-logements vacants

La carte ci-dessous identifie les secteurs urbanisés susceptibles de muter à plus ou moins long terme (source : municipalité de Carspach).

A Carspach, le potentiel de renouvellement urbain correspond notamment à une dizaine de logements vacants, cinq granges non exploitées, deux bâtiments d'activités non exploités et trois logements pouvant être rénovés.



HEIMERSDORF

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Heimersdorf (à l'intérieur du périmètre du T0 du SCoT du Sundgau)

▪ **Calcul de la rétention foncière :**

Données : Consommation foncière passée pour l'habitat = 3,10 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 0,93 ha

Calculs : $3,10 + 0,93 = 4,03$ > taux de comblement = $3,10 / 4,03 \times 100 = 77\%$ (rétention foncière = 23%)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 77 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 0,93 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $0,93 \times 77 / 100 = 0,71$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	0,93 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	0,71 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 10 logements/ha*)	7

* Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune

HIRSINGUE

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Hirsingue (à l'intérieur du périmètre du T0 du SCoT du Sundgau)

▪ **Calcul de la rétention foncière :**

Données : Consommation foncière passée pour l'habitat = 6,61 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 3,91 ha

Calculs : $6,61 + 3,91 = 10,52$ > taux de comblement = $6,61 / 10,52 \times 100 = 63 \%$ (rétention foncière 37 %)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 63 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 3,91 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $3,91 \times 63 / 100 = 2,46$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	3,91 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	2,46 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 19 logements/ha*)	47

* Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune

HIRTZBACH

1) Dents creuses :



Localisation des dents creuses à Hirtzbach (à l'intérieur du périmètre du T0 du SCoT du Sundgau)

▪ **Calcul de la rétention foncière :**

Données : Consommation foncière passée pour l'habitat = 4,78 ha Potentiel foncier en dents creuses brut = 0,79 ha

Calculs : $4,78 + 0,79 = 5,57$ > taux de comblement = $4,78 / 5,57 \times 100 = 85 \%$ (rétention foncière = 15 %)

▪ **Surface nette :**

Données : Taux de comblement = 85 % Potentiel foncier en dents creuses brut = 0,79 ha

Calculs : surface urbanisable nette = $0,79 \times 85 / 100 = 0,67$ ha

▪ **Synthèse du potentiel d'urbanisation en dents creuses :**

Potentiel foncier en dents creuses	
Surface urbanisable brute	0,79 ha
Surface urbanisable avec taux de rétention foncière	0,67 ha
Nombre de nouveaux logements possibles (densité de 17 logements/ha*)	11

** Densité résidentielle moyenne observée ces dix dernières années sur la commune*

2) Réhabilitation-rénovation-logements vacants

La carte ci-dessous identifie les secteurs urbanisés susceptibles de muter à plus ou moins long terme (source : municipalité de Hirtzbach).



Tableau de synthèse du potentiel foncier intra-urbain

Territoires	Surface nette	Logements possibles	Population possible
Altkirch	2,57 ha	64 logements	128 personnes
Aspach	1,83 ha	31 logements	68 personnes
Carspach	1,70 ha	27 logements	59 personnes
Heimersdorf	0,71 ha	7 logements	15 personnes
Hirsingue	2,46 ha	47 logements	94 personnes
Hirtzbach	0,67 ha	11 logements	24 personnes
Total Secteur d'Altkirch	9,94 ha	187 logements	385 personnes



15. BESOIN FONCIER EN EXTENSION

Calcul du besoin foncier en extension par commune

ALTKIRCH

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 6 800 habitants à l'horizon 2036, soit 1 060 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 530 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,2 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,0 personnes à l'horizon 2036, selon le même rythme que celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 628 personnes sur les résidences principales de la commune soit 314 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 2 556 Population en 2015 : 5 740 Taille des ménages en 2036 : 2,0

CALCULS : Desserrement : $2556 \times 2,0 = 5112$ > Personnes en moins : $5740 - 5112 = 628$ > Logements à construire : $628 / 2,0 = 314$

⇒ Le besoin est donc de 844 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 64 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : le taux de logements vacants est actuellement de 9,9%. Pour atteindre 6% et permettre la fluidité du marché immobilier, il faudrait remettre sur le marché 110 logements vacants à l'horizon 2036.
- Réhabilitations/rénovations : ces dix dernières années, 80 logements ont été réhabilités. Selon le même rythme, on peut estimer que 160 logements pourraient être créés ainsi à l'horizon 2036.

CONCLUSION :

Sur les 844 logements nécessaires, 334 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 510 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 27 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Altkirch), la surface à mobiliser en extension est de 19 ha.

Logements à produire	844 logements	100 %
En renouvellement urbain	334 logements	39,5 %
En extension urbaine	510 logements	60,5 %
Surface à mobiliser en extension	19 ha	-



ASPACH

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 1 350 habitants à l'horizon 2036, soit 215 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 102 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,4 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,1 personnes à l'horizon 2036, selon le même rythme que celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 157 personnes sur les résidences principales de la commune soit 74 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 466 Population en 2015 : 1 135 Taille des ménages en 2036 : 2,1

CALCULS : Desserrement : $466 \times 2,1 = 978$ > Personnes en moins : $1135 - 978 = 157$ > Logements à construire : $157 / 2,1 = 74$

⇒ Le besoin est donc de 176 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 31 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : le taux de vacance sur la commune est de 5,4%, il n'est donc pas nécessaire de comptabiliser la remise sur le marché de logements vacants à l'horizon 2036 pour permettre d'assurer la fluidité du marché immobilier.
- Réhabilitations/rénovations : ces dix dernières années, 8 logements ont été réhabilités sur la commune. Selon le même rythme, on peut estimer à 16 le nombre de logements pouvant être créés ainsi à l'horizon 2036..

CONCLUSION :

Sur les 176 logements nécessaires, 47 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 129 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 20 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Aspach), la surface à mobiliser en extension est de 6 ha.

Logements à produire	176 logements	100 %
En renouvellement urbain	47 logements	27 %
En extension urbaine	129 logements	73 %
Surface à mobiliser en extension	6 ha	-



CARSPACH

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 2 430 habitants à l'horizon 2036, soit 384 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 182 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,4 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,1 personnes à l'horizon 2036, selon le même rythme que celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 249 personnes sur les résidences principales de la commune soit 113 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 817 Population en 2015 : 2 046 Taille des ménages en 2036 : 2,1

CALCULS : Desserrement : $817 \times 2,1 = 1715$ > Personnes en moins : $2046 - 1715 = 331$ > Logements à construire : $331 / 2,1 = 157$

⇒ Le besoin est donc de 339 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 27 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : le taux de vacance sur la commune est de 5,4%, il n'est donc pas nécessaire de comptabiliser la remise sur le marché de logements vacants à l'horizon 2036 pour permettre d'assurer la fluidité du marché immobilier.
- Réhabilitations/rénovations : ces dix dernières années, 48 logements ont été réhabilités sur la commune. Selon le même rythme, on peut estimer à 96 le nombre de logements pouvant être créés ainsi à l'horizon 2036.

CONCLUSION :

Sur les 339 logements nécessaires, 123 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 216 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 20 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Carspach), la surface à mobiliser en extension est de 10,5 ha.

Logements à produire	339 logements	100 %
En renouvellement urbain	123 logements	36 %
En extension urbaine	216 logements	64 %
Surface à mobiliser en extension	10,5 ha	-



HEIMERSDORF

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 730 habitants à l'horizon 2036, soit 74 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 33 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,5 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,2 personnes à l'horizon 2036, selon un rythme similaire à celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 69 personnes sur les résidences principales de la commune soit 31 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 267 Population en 2015 : 656 Taille des ménages en 2036 : 2,2

CALCULS : Desserrement : $267 \times 2,2 = 587$ > Personnes en moins : $656 - 587 = 69$ > Logements à construire : $69 / 2,2 = 31$

⇒ Le besoin est donc de 64 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 7 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : d'après les informations transmises par la municipalité, il subsiste 6 logements vacants, ce qui représente un taux de vacance de 2,2 %. Ce taux étant inférieur à 5% (marché fluide entre 5% et 6%), il n'est donc pas nécessaire de comptabiliser un nombre de logements vacants à remettre sur le marché à l'horizon 2036 pour fluidifier le marché immobilier sur la commune.
- Réhabilitations/rénovations : d'après les informations transmises par la municipalité, 3 logements peuvent actuellement présenter un potentiel de réhabilitation ou de rénovation.

⇒ Afin de respecter les orientations du SCoT (20% des logements à produire dans le cadre du renouvellement urbain), l'objectif est ici majoré à 13 logements à produire dans le cadre du renouvellement urbain au lieu de 10 estimés.

CONCLUSION :

Sur les 64 logements nécessaires, 13 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 51 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 13 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Heimersdorf), la surface à mobiliser en extension est de 4 ha.

Logements à produire	64 logements	100 %
En renouvellement urbain	13 logements	20 %
En extension urbaine	51 logements	80 %
Surface à mobiliser en extension	4 ha	-



HIRSINGUE

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 2 530 habitants à l'horizon 2036, soit 391 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 177 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,2 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,0 personnes à l'horizon 2036, selon un rythme similaire à celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 243 personnes sur les résidences principales de la commune soit 121 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 948 Population en 2015 : 2 139 Taille des ménages en 2036 : 2,0

CALCULS : Desserrement : $948 \times 2,0 = 1896$ > Personnes en moins : $2139 - 1896 = 243$ > Logements à construire : $243 / 2,0 = 121$

⇒ Le besoin est donc de 298 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 47 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : le taux de vacance sur la commune est de 8,7%, soit 94 logements. Pour atteindre 6% et ainsi assurer la fluidité du marché immobilier, il faudrait que 29 logements vacants soient remis sur le marché à l'horizon 2036.
- Réhabilitations/rénovations : ces dix dernières années, 11 logements ont été réhabilités sur la commune. Selon le même rythme, on peut estimer à 22 le nombre de logements pouvant être créés ainsi à l'horizon 2036.

CONCLUSION :

Sur les 298 logements nécessaires, 98 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 200 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 27 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Hirsingue), la surface à mobiliser en extension est de 7 ha.

Logements à produire	298 logements	100 %
En renouvellement urbain	98 logements	33 %
En extension urbaine	200 logements	67 %
Surface à mobiliser en extension	7 ha	-



HIRTZBACH

- **Projection démographique**

L'objectif démographique est de 1 680 habitants à l'horizon 2036, soit 264 habitants supplémentaires par rapport à 2015, donc 120 logements à produire.

- **Desserrement des ménages**

La taille des ménages sur la commune est de 2,4 personnes en 2015. Le phénomène de desserrement étant structurel, on peut estimer que la taille des ménages atteindra 2,2 personnes à l'horizon 2036, selon le même rythme que celui observé ces vingt dernières années sur la commune. Ceci correspond à une perte nette de 138 personnes sur les résidences principales de la commune soit 62 logements à créer pour compenser ce phénomène.

Calcul du desserrement des ménages

DONNEES : Résidences principales en 2015 : 581 Population en 2015 : 1 416 Taille des ménages en 2036 : 2,2

CALCULS : Desserrement : $581 \times 2,2 = 1278$ > Personnes en moins : $1416 - 1278 = 138$ > Logements à construire : $138 / 2,2 = 62$

⇒ Le besoin est donc de 182 logements.

- **Renouvellement urbain**

- Comblement des dents creuses : comme indiqué précédemment, le potentiel d'urbanisation en dents creuses s'élève à 11 logements.
- Remise sur le marché de logements vacants : d'après les informations transmises par la municipalité, il subsiste actuellement environ 15 logements vacants, ce qui représente un taux de vacance de 2,4 %. Ce taux étant inférieur à 5% (marché fluide entre 5% et 6%), il n'est donc pas nécessaire de comptabiliser un nombre de logements vacants à remettre sur le marché à l'horizon 2036 pour fluidifier le marché immobilier sur la commune.
- Réhabilitations/rénovations : ces dix dernières années, 8 logements ont été réhabilités à Hirtzbach. Selon le même rythme, on peut estimer que 16 logements pourraient être créés ainsi à l'horizon 2036.

CONCLUSION :

Sur les 182 logements nécessaires, 27 peuvent être envisagés dans le cadre du renouvellement urbain.

Il reste donc 155 logements à produire en extension urbaine.

Avec une densité résidentielle de 20 logements/ha (densité minimale imposée par le SCoT pour Hirtzbach), la surface à mobiliser en extension est de 7,5 ha.

Logements à produire	182 logements	100 %
En renouvellement urbain	27 logements	15 %
En extension urbaine	155 logements	85 %
Surface à mobiliser en extension	7,5 ha	-



Tableau de synthèse des besoins fonciers en extension au titre de l'habitat

Besoins fonciers en extension au titre de l'habitat à l'horizon 2036		Maximum SCoT
Altkirch	19 ha	20,5 ha
Aspach	6 ha	7,5 ha
Carspach	10,5 ha	12,5 ha
Heimersdorf	4 ha	3 ha
Hirsingue	7 ha	13,0 ha
Hirtzbach	7,5 ha	7,5 ha
Total Secteur d'Altkirch	54 ha	64 ha

Nombre de logements envisagés		dont en renouvellement urbain		Minimum SCoT
Altkirch	844	334	39,5 %	-
Aspach	176	47	27 %	-
Carspach	339	123	36 %	-
Heimersdorf	64	13	20 %	-
Hirsingue	298	98	33 %	-
Hirtzbach	182	27	15 %	-
Total Secteur d'Altkirch	1 903	642	33,7 %	30 %

Il est important de préciser que le besoin de 54 ha correspond à la surface que les communes doivent urbaniser avec la densité SCoT, sans appliquer la moindre rétention foncière. Or, les surfaces en extension du T0 ne sont pas uniquement composées de zones à urbaniser (AU) sur lesquelles il est aisé de mettre en œuvre les densités prévues par le SCoT et pour lesquelles on applique aucune rétention foncière. Elles comportent également des zones urbaines (U) sur lesquelles un taux de rétention foncière est appliqué et sur lesquelles il n'y a pas de garantie sur la densité produite. Les surfaces inscrites en extension du T0 sont donc supérieures au besoin net estimé. Sans ce décalage, il serait de fait impossible d'atteindre l'objectif de production de logement estimé ci-dessus.



16. ENJEUX URBAINS

Economie	<ul style="list-style-type: none">• Conforter et valoriser les zones d'activités existantes, en particulier à Altkirch et Hirsingue, et permettre leur développement afin de diversifier l'offre commerciale et d'équipements• Favoriser la reconversion des friches industrielles (terrains et/ou bâtiments)• Favoriser la redynamisation commerciale du cœur de ville d'Altkirch avec une offre de proximité qui soit complémentaire à celle présente dans les zones commerciales situées en périphérie
Démographie et Habitat	<ul style="list-style-type: none">• Assurer une croissance démographique maîtrisée et adaptée pour chaque commune du territoire• Renforcer l'attractivité démographique du pôle Altkirch-Carspach-Aspach et d'Hirsingue• Modérer la croissance démographique de ces vingt dernières années à Hirtzbach afin de maîtriser le développement urbain et préserver la qualité du cadre de vie• Stabiliser la croissance démographique à Heimersdorf afin de maîtriser le développement du village et limiter l'étalement urbain• Anticiper les besoins en logements engendrés par le desserrement des ménages• Mobiliser les logements vacants, en particulier à Altkirch et Hirsingue, pour permettre l'accueil de nouvelles populations sans consommation d'espace et pour mettre en valeur le patrimoine bâti• Poursuivre le développement de l'offre en logements à destination des personnes âgées, en particulier à Altkirch et Hirsingue où la population est plus vieillissante• Dans les villages, favoriser la diversification de l'offre en logements par le développement de logements intermédiaires (exemple : maisons mitoyennes, logements de 3 à 4 pièces) notamment afin de maintenir la présence de jeunes ménages• Encourager la réhabilitation du parc ancien, particulièrement touché par la vacance
Développement urbain	<ul style="list-style-type: none">• Préserver le patrimoine bâti identitaire du territoire (maisons à colombages, fermes, moulins, châteaux, chapelles, etc.)• Éviter la conurbation entre Hirsingue et Heimersdorf le long de la RD 432 pour conserver une coupure verte• Favoriser le développement du maillage de liaisons douces à l'échelle du Secteur d'Altkirch en s'appuyant sur les itinéraires déjà existants



17. BESOINS IDENTIFIES AU REGARD DU DIAGNOSTIC, DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES OBJECTIFS DE LA COMMUNE

Besoins en matière de développement économique, commerce, équipements et services

Equipements :

Conforter le bon niveau d'équipements du territoire et le rôle moteur d'Altkirch

Développer l'offre en équipements sportifs et de loisirs

Encourager le développement d'équipements à destination des personnes âgées, ainsi que les équipements de santé

Développement économique :

Créer une zone d'activité intercommunale entre Altkirch et Carspach pour servir de moteur au développement économique du territoire.

Conforter les rôles majeurs d'Altkirch et Hirsingue sur le plan économique à l'échelle du Sundgau en offrant des possibilités de développement des zones d'activités existantes

Favoriser la rationalisation du foncier des zones d'activité existantes.

Maintenir la complémentarité de l'offre commerciale entre Altkirch et Hirsingue

Préserver le commerce dans les cœurs de villages

Favoriser la revitalisation commerciale du cœur de ville d'Altkirch afin de renforcer l'offre de proximité

Besoins en matière de surfaces et de développement agricoles

Le développement urbain de ces dernières années s'est principalement fait au détriment de surfaces agricoles. Il convient de maîtriser ce développement afin de limiter la consommation des terres agricoles dans les années à venir.

Au regard du nombre d'exploitations agricoles sur le territoire et des projets recensés dans le cadre des deux réunions de concertation agricole, il convient de prendre en compte les besoins d'installation et d'extension des exploitants en identifiant des secteurs de développement adaptés en terme de localisation et de superficie.

Besoins en matière de développement forestier

Permettre la poursuite de l'exploitation forestière sur le territoire dans un souci de préservation et de valorisation de la ressource.



Besoins en matière de transports

Renforcer le rôle structurant de la gare d'Altkirch

Poursuivre la réalisation des grands projets routiers et notamment le barreau ouest entre la RD.419 et la RD.432.

Développer le maillage de liaisons douces pour favoriser les déplacements intra et inter-urbains et relier notamment les équipements et les zones d'activité.

Développer l'offre de stationnement vélos.

Besoins en matière d'aménagement de l'espace

Eviter la formation d'une conurbation entre Hirsingue et Heimersdorf pour conserver une coupure verte.

Anticiper l'extension des zones d'activités économiques à Altkirch et Hirsingue.

Améliorer la densité résidentielle moyenne.

Mobiliser une superficie inférieure à 60 ha en extension à destination de l'habitat en complément du renouvellement urbain pour atteindre l'objectif démographique fixé à l'horizon 2036.

Besoins en matière d'environnement, notamment de biodiversité

Mettre en œuvre les objectifs du SRCE et du SCoT en matière de préservation des continuités écologiques et des réservoirs de biodiversité.

Préserver de l'urbanisation les espaces à forte valeur environnementale tels que les zones humides remarquables identifiées sur Heimersdorf, Hirsingue, Hirtzbach et Carspach.

Préserver les vergers traditionnels, en particulier à Hirtzbach, qui présentent un intérêt environnemental important.

Protéger les ripisylves et boisements alluviaux le long des cours d'eau, notamment de l'Ill.

Besoins en matière d'équilibre social de l'habitat

Maintenir une offre équilibrée en logements, en termes de typologie, de taille et de statut d'occupation afin de favoriser le parcours résidentiel local et répondre aux besoins d'une population plus large.

Maintenir le bon niveau de diversification des logements dans les communes d'Altkirch et d'Hirsingue. Poursuivre la diversification du parc de logements dans les autres communes.

Favoriser le développement de l'offre en logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Encourager la remise sur le marché des logements vacants, en particulier à Altkirch et Hirsingue, en favorisant la réhabilitation du parc ancien.

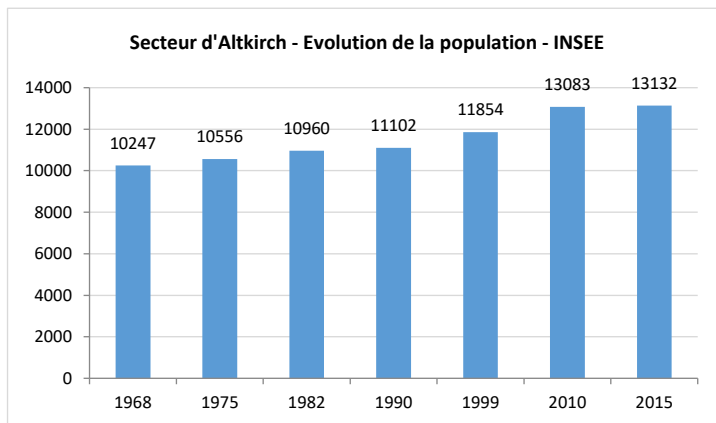
Permettre la réalisation du projet d'aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire et la réalisation du site de sédentarisation à Heimersdorf.

18. ANNEXE : DONNEES INSEE 2015

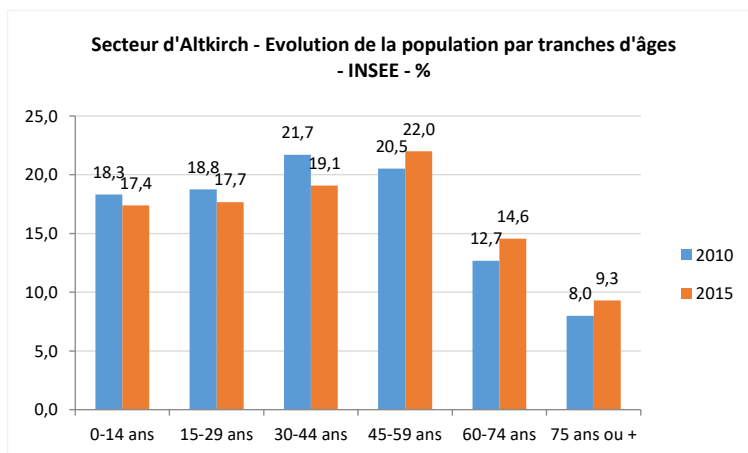
Les données statistiques de 2015 à l'échelle du territoire du Secteur d'Altkirch ne sont pas publiées par l'INSEE. En 2015, les données existantes concernent le territoire de la communauté de communes Sundgau.

Par somme des données communales de 2015, certaines statistiques ont pu être établies pour le territoire du Secteur d'Altkirch. Elles sont présentées ci-dessous à titre indicatif et en complément de l'analyse statistique complète menée sur l'ensemble des données 2013 dans le présent diagnostic. Certaines données ne peuvent être établies pour 2015 sur le Secteur d'Altkirch (taille moyenne des ménages, nombre d'emplois par secteurs d'activité, etc.).

Evolution de la population



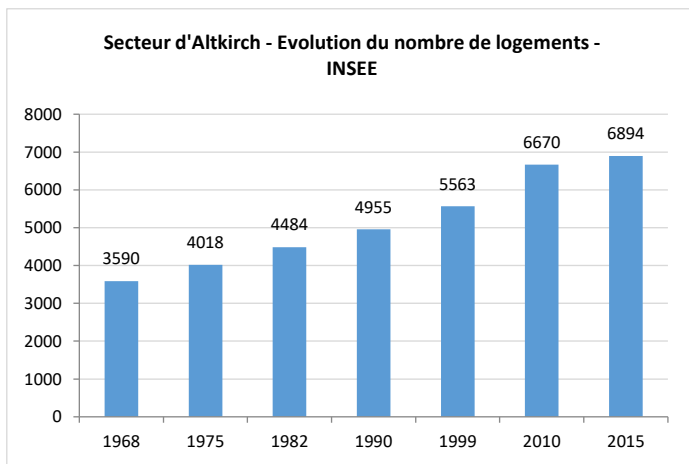
Evolution de la population par tranches d'âges



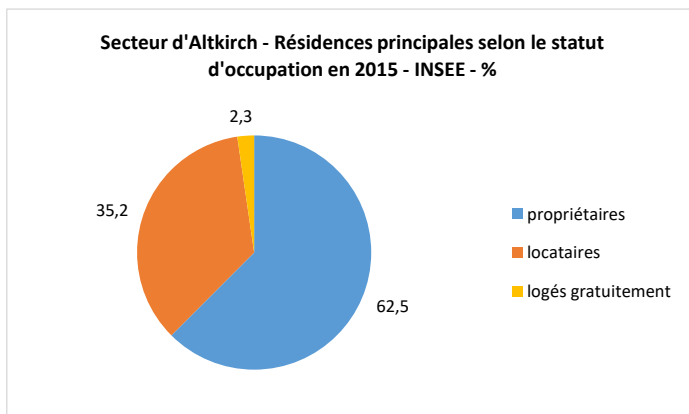
Indice de vieillissement

Secteur d'Altkirch : 1,02

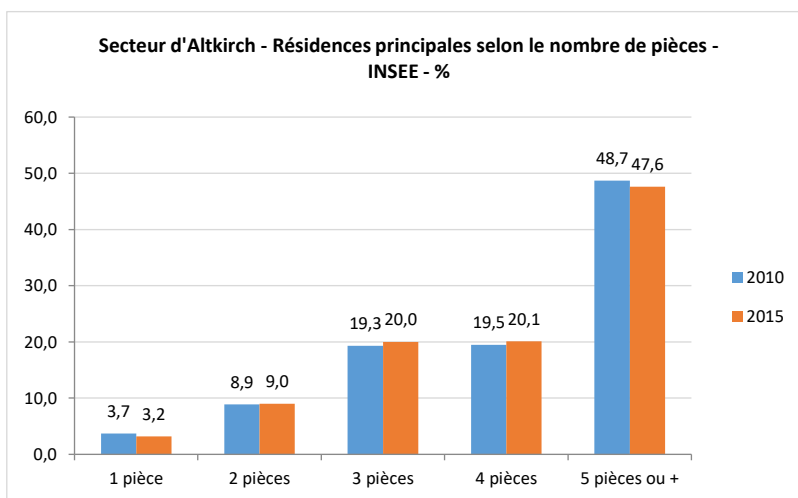
Evolution du nombre de logements



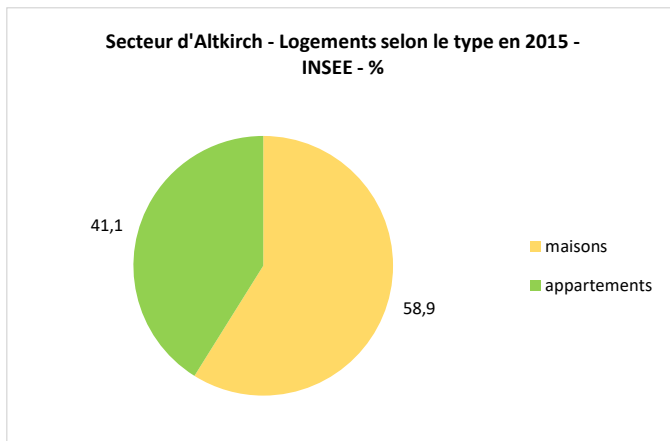
Résidences principales selon le statut d'occupation



Résidences principales selon le nombre de pièces



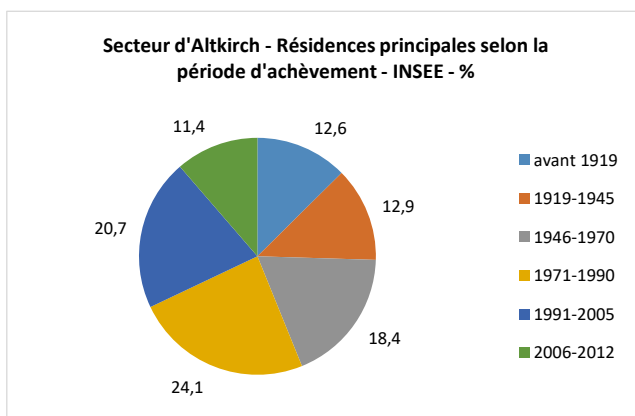
Logements selon le type



Logements vacants

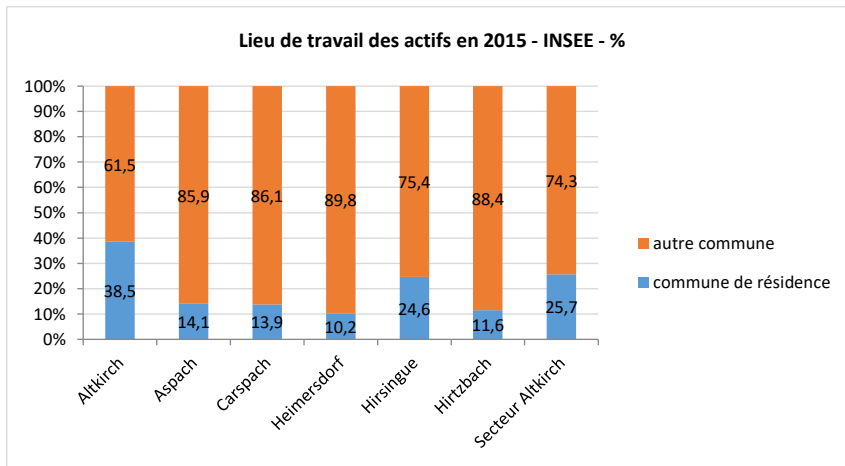
Altkirch	291	10,1 %
Aspach	37	7,3 %
Carspach	52	5,9 %
Heimersdorf	15	5,5 %
Hirsingue	125	11,6 %
Hirtzbach	44	7,0 %
Secteur d'Altkirch	564	9,0 %

Résidences principales selon la période d'achèvement





Lieu de travail des actifs



Nombre d'emplois

